ESTIMATES

Canadian Nuclear Safety Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/17-2004
ISBN 0-660-62623-3

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

105-01161/

Canadian Nuclear Safety Commission

Performance Report

For the period ending March 31, 2004

R. John Efford
Minister of Natural Resources Canada

Table of Contents

I. **Message from the President and Chief Executive Officer** 1

II. **Management Representation Statement** 3

III. **Performance Summary** 5

IV. **The Canadian Nuclear Safety Commission – Context** 7

Mission and Vision 7
Jurisdiction 7
Corporate Challenges, Risks and Opportunities 7
The CNSC Strategic Plan 8

V. **Performance Accomplishments – Results for Canadians** 11

Measures of Performance 11
Performance Accomplishments 14
Immediate Outcomes 14

1. A clear and pragmatic regulatory framework 14
2. Individuals and organizations that can operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements 20
3. High levels of compliance with the regulatory framework 24
4. CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora 31
5. Stakeholders' understanding of the regulatory program 37

The CNSC – Management and Enabling Infrastructure 40
Delivering Results for Canadians 41

VI. **Information Sources** 43

VII. **Annexes** 45

A. CNSC Organization 45
B. Financial Summary Overview 49
C. Financial Summary Tables 50
D. Audited Financial Statements 60

I. Message from the President and Chief Executive Officer

In preparing this report, for the third year of my term as President and Chief Executive Officer, I have outlined the progress that we are making toward our vision of becoming one of the best nuclear regulators in the world. It is my firm belief that the activities articulated in this report are carrying us forward on this ambitious path.

This year, our performance report focuses on 'Results for Canadians' and is based upon a new Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) logic model that illustrates the difference the CNSC is making for Canadians. This model delineates the activity areas and outcomes which address how we deliver on our mandate.

As discussed in the report, the CNSC's five immediate outcomes stem from the legislated mandate given by Parliament to the CNSC through the *Nuclear Safety and Control Act* and respond to the priorities of the Government of Canada. These outcomes can be summarized as follows: a clear and pragmatic regulatory framework; safe operation of licensed activities with conformity to nuclear non-proliferation commitments; high levels of regulatory compliance; effective national and international cooperation; and stakeholder understanding of the regulatory program. As demonstrated in this report, these immediate outcomes deliver our ultimate outcome, as a key result for Canadians: ***safe and secure nuclear installations and processes solely for peaceful purposes; and public confidence in the nuclear regulatory regime's effectiveness.***

In ensuring the effectiveness of the nuclear regulatory regime, the CNSC remains committed to further modernizing its management practices. A Corporate Committee on Modern Management is implementing the CNSC's Management Model, based on the National Quality Institute's Canadian Quality Criteria for public sector excellence. As part of this model, the CNSC continues to formalize its risk management approaches for decisions on regulatory priorities. The CNSC has also made progress in implementing an integrated results-based planning and performance management process that links plans to budgets and results.

As I have stated in the past, the CNSC's achievements and activities are designed to address the challenges of nuclear regulation and to improve the regulatory regime. This report outlines the achievements and activities for the past year. In staying the course that has been set on behalf of our clients, the people of Canada, we remain committed to working with stakeholders, including licensees and the public, to deliver on our mandate to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

Sincerely,

Linda J. Keen, M.Sc.

II. Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-04 departmental performance report (DPR) for the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC).

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the 2003-04 *Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003-04.

Linda J. Keen, M.Sc.
President & Chief Executive Officer

August 23, 2004
Date

III. Performance Summary

In a year of tremendous challenges to the nuclear industry and change in central government focus, the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) remained focused on its immediate outcomes in order to achieve *safe and secure nuclear installations and processes solely for peaceful purposes; and public confidence in the nuclear regime's effectiveness.*

In its planning document for the year, the *Report on Plans and Priorities 2003-2004*, five key initiatives were outlined. The results are summarized as follows:

1. **Nuclear Safety and Security:** implementing risk management to improve clarity of regulatory requirements and to measure and manage performance.

   During the reporting period, the CNSC continued the implementation of its risk-based regulatory program. A new risk based licence assessment and compliance program for nuclear substances, radiation devices and Class II particle accelerators, was substantially completed (more information on *The Risk-Based Regulatory Program* on page 25). Progress has been slower than planned in implementing a formal risk-based methodology in the power reactors, uranium mines, fuel fabrication facilities, non-power reactors and nuclear facilities business lines. This is being addressed in 2004-2005.

2. **International Activities:** contribute to the strengthening of multilaterally-agreed nuclear export controls, and international safeguards policy and practices. In addition, assist the International Atomic Energy Agency in the development of a more effective and efficient safeguards approach for Canada.

   The CNSC continued to work cooperatively with a number of provincial, national and international organizations during the reporting period to successfully meet this commitment (more information on *International, federal and provincial agreements, conventions and arrangements* on page 31).

3. **CNSC Modern Management:** A priority for 2003-2004 was the development and implementation of a corporate-wide, single, integrated action plan in support of the CNSC's commitment to continuous improvement in these areas.

   The CNSC developed a Modern Management Improvement Plan for 2003-2005. The plan outlines the priority projects the CNSC will undertake to successfully improve practices in certain elements of its management model adopted in 2002-2003. The plan addresses the needs of the Modern Comptrollership Initiative (more information on *Modern Management* on page 40). The CNSC is successfully implementing this plan.

4. **Implementation of the Revised Cost Recovery Program:** The CNSC proposed to change its fees regulations to better reflect the actual costs of carrying out its regulatory responsibilities and to enhance the fairness and equity of the current cost recovery program by replacing its with fees directly related to the CNSC's level of regulatory effort.

The CNSC successfully replaced its CNSC Cost Recovery Fees Regulations in July 1, 2003. Licence fees are now charged according to these new fees regulations, and the CNSC equitably recovers the actual cost of regulating the industry (more information on *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* page 15).

5. **Implement and revise the Workforce Sustainability Strategy as part of the CNSC's commitment to continuous improvement:** is a five-year initiative that began in 2002.

   The Workforce Sustainability Strategy is one of the key priority areas of the Modern Management Improvement Plan (more information on *Modern Management* on page 40).

During the year, CNSC faced a number of challenges in its operating context including the results from the August 14, 2003 power Outage in Ontario. It has responded to urgent requirements to change plans including licensees' requirements especially in the mining and power reactor areas. In addition to work on its improvement plans, CNSC achieved other major results that are outlined throughout this performance report.

IV. The Canadian Nuclear Safety Commission – Context

Mission and Vision

It is the CNSC's mission *to regulate the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security, and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy*. In pursuing its mission, the CNSC is working toward its vision of *becoming one of the best nuclear regulators in the world*.

Jurisdiction

The *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) came into force May 31, 2000. The NSCA provides the Canadian Nuclear Safety Commission with its regulatory authority. Under the authority of the Act, the CNSC has put in place regulations.

The CNSC regulates the use of nuclear energy and nuclear materials in Canada. Its regulations apply to the following areas:

- Power reactors
- Non-power reactors
- Nuclear research and test establishments
- Uranium mines, mills, processing and fuel fabrication facilities
- Heavy water production plants
- Nuclear substance processing facilities
- Particle accelerators
- Waste management facilities
- Packaging and transportation of nuclear substances
- Nuclear substances and radiation devices
- Lands under evaluation (whether regulatory action is required)
- Irradiators
- Imports and exports of nuclear materials, equipment and technology
- Exports of nuclear related dual-use materials, equipment and technology
- Brachytherapy and teletherapy
- Dosimetry service providers

Corporate Challenges, Risks and Opportunities

The CNSC faces significant challenges now and in the future. Some of the challenges affecting the CNSC's work are as follows:

- the increasing demand for energy and the potential for refurbishment and possible new construction of nuclear power plants in Canada;
- the possibility of new uranium mining projects and processing activities;
- the expansion of waste management facilities;
- the expanded use of nuclear technology in medical applications;

- the unprecedented growth in demand for safety assurance internationally and the need for very tight safeguards enforcement; and
- the increasing need to assist international efforts to strengthen the nuclear non-proliferation regime.

The CNSC is conducting a review to fully detail potential future challenges. This review will provide substantive input into our planning process.

The CNSC Strategic Plan

The 2004-2005 CNSC Report on Plans and Priorities (RPP), developed in 2003-2004, serves as the CNSC's strategic plan. As part of this plan, a CNSC Logic Model was developed (see Figure 1). The model is a graphic representation of the logical linkages between CNSC activity areas and their outcomes. It is an important step in developing a results-based planning and performance management regime.

Figure 1

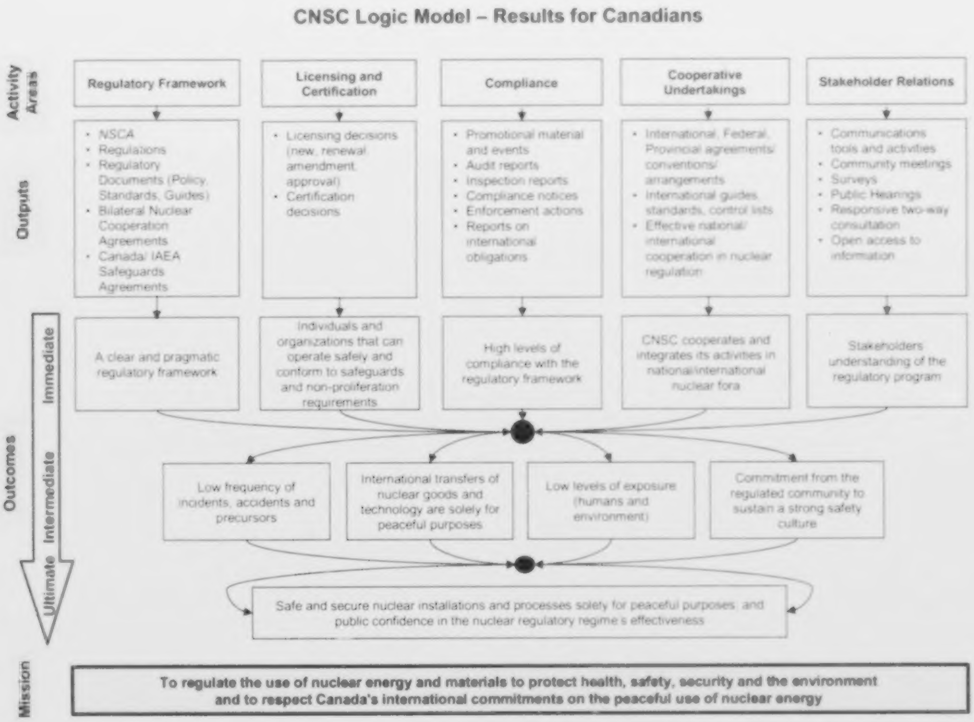

The CNSC's immediate outcomes, articulated in the logic model, are achieved by the CNSC's activities. While the CNSC can ensure its immediate outcomes are achieved, responsibility in achieving the intermediate and ultimate outcomes is shared to an increasing extent with other stakeholders. The CNSC's immediate outcomes are:

- A clear and pragmatic regulatory framework;
- Individuals and organizations that can operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements;
- High levels of compliance with the regulatory framework;
- CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora; and
- Stakeholders' understanding of the regulatory programs.

From these immediate outcomes flow intermediate outcomes:

- Low frequency of incidents, accidents and precursors;
- International transfer of nuclear goods and technology are solely for peaceful purposes;
- Low levels of exposure (humans and environment); and
- Commitments from the regulated community to sustain a strong safety culture.

All of which lead to the ultimate outcome:

> ***Safe and secure nuclear installations and processes solely for peaceful purposes; and public confidence in the nuclear regulatory regime's effectiveness.***

Contributing to Canada's Performance

The CNSC's outcomes position it as a key contributor to the Government of Canada's overall performance. The Treasury Board of Canada's performance report to Parliament, entitled *Canada's Performance*, provides a government-wide view of results in key areas of federal responsibility as follows:

- the economy;
- health;
- the environment;
- communities;
- Canada and the world;
- Aboriginal communities; and
- effective government.

The CNSC contributes directly to assuring the health of Canadians, protection of the environment and protection of communities from potentially harmful effects of nuclear materials, substances or processes by regulating for safe and secure nuclear installations and processes. Most uranium mines and waste management facilities are in rural and northern Canadian communities. In addition, Aboriginal communities are considered important stakeholders in the CNSC processes. The CNSC consults regularly with communities through the Outreach program. Input from communities is welcome in the public hearing process and their confidence in the nuclear regulatory regime is important.

CNSC also plays a significant role in bringing Canada's expertise and perspective to the world stage, including the work with the International Atomic Energy Agency (IAEA) to ensure that nuclear goods and technology are used solely for peaceful purposes.

Finally in providing a clear and pragmatic regulatory framework and in cooperating and integrating activities in national and international nuclear fora, CNSC contributes to effective government.

The CNSC does not specifically support the key area of federal responsibility of 'the economy'; however, through its practice of smart regulation, the CNSC is key to Canadians' confidence in the safety of the nuclear industry by being an effective, transparent and trusted regulator to whom the public can look with assurance.

V. Performance Accomplishments – Results for Canadians

Measures of Performance

The CNSC is committed to providing balanced financial and non-financial performance information. Included in the Modern Management Improvement Plan is a project to develop a set of meaningful measures of performance for the CNSC. The project, which commenced in 2003-04, has identified potential measures for each of the outcomes identified in the CNSC logic model. These will be expanded and put into use over time.

CNSC currently publishes two significant measures of *safe and secure nuclear installations and processes used only for peaceful purpose,* the first part of CNSC's stated ultimate outcome (see logic model on page 8). These measures are as follows:

- Radiation Index for nuclear stations
- CNSC Report Card on Nuclear Power Plant Performance

Radiation Index for Nuclear Stations

This information provides the radiation dose die to emissions from each of the nuclear stations identified. These emissions are for the most exposed persons living near the station. The doses are calculated using actual data from routine analysis of air, water, fish and vegetation samples as well as station emission data. This is a measure of CNSC's success in achieving its ultimate strategic outcome, it also directly measures the achievement of the CNSC's intermediate outcomes; *low levels of exposure (humans and the environment).* More information is available at the CNSC web site at www.nuclearsafety.gc.ca.

Nuclear Station	Radiation Dose 2003				
	Jan-Mar	Apr –June	July-Sept	Oct-Dec	Total for Year
Pickering	1.1	1.7	1.3	1.0	5.1
Darlington	0.2	0.3	0.3	0.3	1.1
Bruce	0.5	0.6	0.6	0.6	2.3
Point Lepreau	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4

The dose is reported in microsieverts, an international unit used to measure radiation dose.

For perspective on the relative insignificance of these doses, the dose from a single chest X-Ray is about 70 and the legal limit for dose from emissions is 1,000 per year. The natural background radiation is 2,000 per year.

Radiation dose due to emissions

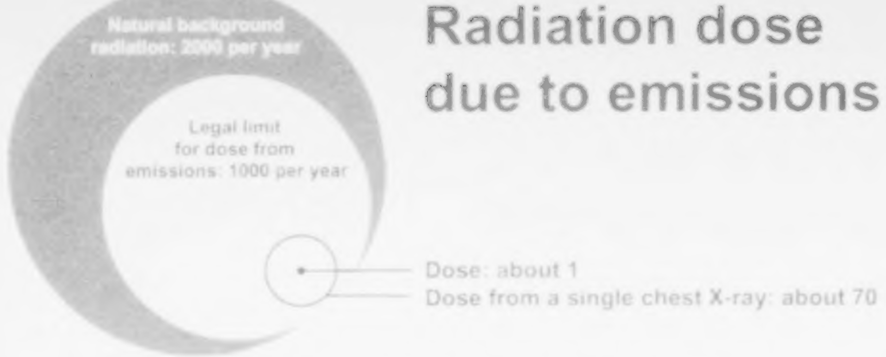

Dose is reported in microsieverts, an international unit used to measure radiation dose

CNSC Report Card on Nuclear Power Plant Performance

CNSC staff assesses licensee programs ("P") and their implementation ("I") separately, according to five ratings. Bruce A Units 3 and 4 and Pickering A Unit 4 were restarted in 2003. Pickering A Units 1, 2 and 3 remain fuelled and in a guaranteed shutdown state, and Unit 1 is undergoing restart work. Bruce A Units 1 and 2 remained defuelled and in a lay-up state. For the assessment of reactors at Bruce A and Pickering A which were not operational in 2003, CNSC staff evaluated activities related to the restart of the reactors at those sites. Staff also made observations on Bruce Power and Ontario Power Generation's programs that are generic to the sites to help assess safety at Bruce A and Pickering A.

		Nuclear Power Plant						
Safety Area	**P or**	**Bruce**		**Darlington**	**Pickering**		**Gentilly – 2**	**Point Lepreau**
Program	**I**	**A**	**B**		**A**	**B**		
Operating Performance								
Organization & Plant Management								
Operations								
Occupational Health & Safety (Non-Radiological)								
Performance Assurance								
Quality Management								
Human Factors								
Training								

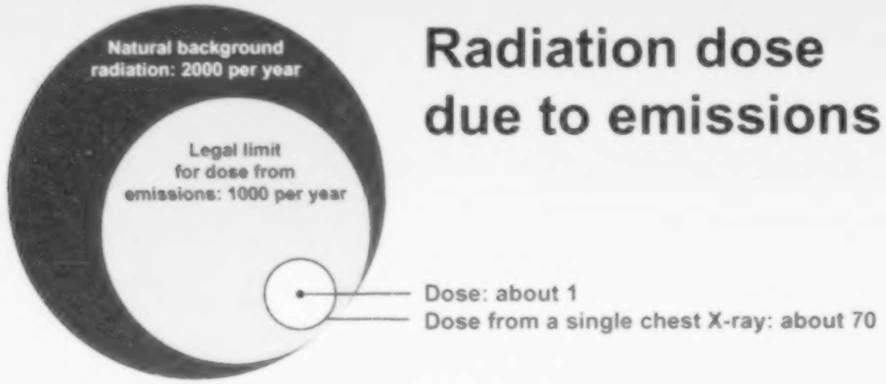

Dose is reported in microsieverts, an international unit used to measure radiation dose.

CNSC Report Card on Nuclear Power Plant Performance

CNSC staff assesses licensee programs ("P") and their implementation ("I") separately, according to five ratings. Bruce A Units 3 and 4 and Pickering A Unit 4 were restarted in 2003. Pickering A Units 1, 2 and 3 remain fuelled and in a guaranteed shutdown state, and Unit 1 is undergoing restart work. Bruce A Units 1 and 2 remained defuelled and in a lay-up state. For the assessment of reactors at Bruce A and Pickering A which were not operational in 2003, CNSC staff evaluated activities related to the restart of the reactors at those sites. Staff also made observations on Bruce Power and Ontario Power Generation's programs that are generic to the sites to help assess safety at Bruce A and Pickering A.

		Nuclear Power Plant						
Safety Area	**P or I**	**Bruce**		**Darlington**	**Pickering**		**Gentilly – 2**	**Point Lepreau**
Program		**A**	**B**		**A**	**B**		
Operating Performance	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	C	B	B
Organization & Plant Management	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	C	B	B
Operations	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Occupational Health & Safety (Non-Radiological)	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Performance Assurance	P	B	B	B	B	B	C	C
	I	B	B	C	C	B	C	C
Quality Management	P	B	B	B	B	B	C	C
	I	B	B	C	C	C	C	C
Human Factors	P	B	B	B	B	B	C	C
	I	B	B	C	B	B	C	C
Training	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	C	C	C	B	B	C

Design and Analysis	P	B	B	B	B	C	B	B
	I	B	B	B	B	C	B	B
Safety Analysis	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Safety Issues	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Design	P	B	B	B	B	C	B	B
	I	B	B	B	B	C	B	B
Equipment Fitness for Service	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Maintenance	P	B	B	B	B	C	B	B
	I	B	B	B	B	C	B	B
Structural Integrity	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Reliability	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Equipment Qualification	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Emergency Preparedness	P	A	A	A	A	A	A	A
	I	A	A	A	A	A	A	C
Environmental Performance	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Radiation Protection	P	B	B	A	B	B	A	B
	I	B	B	B	B	B	C	B
Site Security	P	B	B	B	B	B	B	B
	I	B	B	B	B	B	B	B
Safeguards	P	A	A	A	A	A	A	A
	I	A	A	A	A	A	A	B

Legend:
A = Exceeds requirements
B = Meets requirements
C = Below requirements
D = Significantly below requirements
E = Unacceptable

Staff's assessment of the safety areas concludes that the power reactor industry operated safely in 2003. No worker at any power reactor station or member of the public received a radiation dose in excess of regulatory limits and emissions from all plants were below regulatory limits.

Performance Accomplishments

The CNSC has developed plans for each of the five immediate outcomes of the CNSC Logic Model. Each outcome is achieved through activities in a respective activity area. By planning on the basis of outcomes, the CNSC ensures a consistent results-based approach to its activities across the organization and with stakeholders. The following section outlines the work the CNSC completed during 2003-2004 in support of each of its immediate outcomes.

Immediate Outcomes

1. A clear and pragmatic regulatory framework

The CNSC ensures its licensees are aware of and comply with all requirements respecting the protection of Canadians and the peaceful use of nuclear energy and materials.

The CNSC's regulatory framework is composed of:

- the *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA), regulations under the Act, and regulatory documents (policies, standards and guides);
- the *Safeguards Agreement and Additional Protocol* between Canada and the International Atomic Energy Agency (IAEA); and,
- Canada's bilateral Nuclear Cooperation Agreements.

The CNSC also administers the *Nuclear Liability Act* and, as a Responsible Authority under the *Canadian Environmental Assessment Act*, carries out environmental assessments for nuclear projects in accordance with this legislation.

The *NSCA* and associated regulations came into force on May 31, 2000. Since that date, the CNSC has gained several years of experience in implementing those regulations. The CNSC has completed a risk-based review of existing and potential new regulations. The CNSC now is focusing on amendments to those regulations which will deliver the greatest benefits for protecting health and safety, security and the environment, and for respecting Canada's international commitments on the non-proliferation of nuclear weapons.

Legislative and regulatory initiatives

During the reporting period, the CNSC amended, with Governor in Council approval, the *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* and the *Packaging and Transport of Nuclear Substances Regulations*. Proposed amendments to the *Nuclear Security Regulations* were also pre-published for public comment in Part 1 of the *Canada Gazette*.

CNSC Cost Recovery Fees Regulations

The CNSC first introduced licence fees in 1990. The CNSC replaced its *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* on July 1, 2003. Licence fees are now charged according to these new fees regulations, and the CNSC equitably recovers the actual cost of regulating the nuclear industry.

The CNSC Cost Recovery Program:

- allows the CNSC to recover from its fee-paying licensees their portion of the actual cost of regulation;
- facilitates efficient allocation of CNSC resources, by using the cost information generated as a result of this program;
- promotes transparent and open relationships between the CNSC and its licensees, by sharing regulatory activity plans, and providing upfront fee estimates;
- enables the CNSC to charge fees on an annual basis in order for the costs to be recovered in the year costs are incurred; and
- applies fees only to those licensees designated as fee-paying; there is no charge for the licensees who are exempt. The costs associated with regulating licensees exempt from paying fees continue to be paid from the general revenues of the Government of Canada.

The following schedule summarizes the External Charging Information for this program.

A. User Fee	Fee Type	Fee Setting Authority	Date Last Modified[B]	2003-04					Planning Years		
				Forecast Revenue ($million)	Actual Revenue ($million)	Full Cost ($million)	Performance Standard	Performance Results	Fiscal Year	Forecast Revenue ($million)	Estimated Full Cost ($million)
*CNSC Cost Recovery Fees Regulations** - regulates the use of nuclear energy and substances in Canada	Regulatory Service	*Nuclear Safety Control Act* *CNSC Cost Recovery Fees Regulations*	July 1, 2003	$36.2	$42.1	**$76.5 Included in the full cost is $7.8 million for services provided without charge from other government departments	Preliminary performance standards developed for pilot in 2004-2005	Conducting pilot in 2004-05 to collect data that will validate preliminary performance standards	**2004-2005** **2005-2006** **2006-2007**	$50.1 $52.4 $50.8	$80.9 $78.8 $73.6
				$36.2	**$42.1**	****$76.5**			**Total:**	**$153.3**	*****$233.3**

B. Date Last Modified:

Extensive consultations with licensees and other key stakeholders took place prior to publication of the new *Cost Recovery Fees Regulations* in the Canada Gazette. On July 1, 2003 new *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* were implemented which replace the former *AECB Cost Recovery Fees Regulations* 1996. The Cost Recovery Advisory Group (CRAG) met in October 2003 to discuss the CNSC's Cost Recovery Program. CRAG members viewed the forum as a positive mechanism for information sharing. The agenda and minutes of the meeting are available on the CNSC's website.

C. Other Information:

* Additional information may be found at www.nuclearsafety.gc.ca
** Calculation of full costs are based on CNSC audited financial statements.
*** Includes Interdepartmental Charges of $7.5 million per year.

Please refer to the CNSC Audited Financial Statements (Annex D) for additional detailed information as follows:

1. Auditors Report – this report has stated that the CNSC has complied with the *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* for 2003-2004.
2. Details on revenue charged and the associated cost of operations by fee category.

The CNSC has established two dispute resolution mechanisms internal to the CNSC. The first addresses disputes over the administration of the fees and the other over regulatory activity assignments. Details regarding the process and contact information are available on the CNSC website. During the 2003/04 fiscal year, two disputes over the administration of fees were brought forward by licensees. Both complaints were resolved at the first level of grievance.

Packaging and Transport of Nuclear Substances Regulations

The CNSC also amended the *Packaging and Transport of Nuclear Substances Regulations* (PTNSR), effective February 2, 2004. The amendments to the PTNSR incorporate and update references to the current international standards established by the IAEA. As an original member state of the IAEA, Canada has been an active participant in the development of these international standards and regulations.

The amended PTNSR regulations aligns with the IAEA standards and recommendations implemented internationally in 2001, and increases the regulatory oversight to enhance safety. For example, the amended regulations require the use of Type C packages, a new and robust type of packaging, for shipping larger quantities of radioactive material by air. The Type C package is intended to withstand severe accidents throughout air transport without the loss of containment or a dangerous increase in external radiation levels.

Nuclear Security Regulations

In October 2003, the CNSC pre-published proposed amendments to the *Nuclear Security Regulations* in Part 1 of the *Canada Gazette*. The proposed amendments to these regulations detail the physical protection measures which licensees must establish to address security issues, including the theft of sensitive nuclear material and the protection of nuclear facilities from sabotage. The current Commission and Designated Officer Orders were issued in the fall of 2001 following the events of September 11. These orders will become permanent regulations once the amendment process is complete and the proposed regulations take into account the IAEA's recommendations with respect to physical protection set out in the most recent version of *The Physical Protection of Nuclear Material and Nuclear Facilities*.

Comments on these regulations were received by the CNSC, and are now being considered in drafting the final amendments to the *Nuclear Security Regulations*. These amendments will be introduced in 2005.

Regulatory documents

Regulatory documents provide clear and pragmatic information on nuclear regulatory requirements. During 2003-2004, a draft Regulatory Document Framework identifying the CNSC's high priority regulatory documents was issued for public comment, revised and then published. The document framework forms the basis for the CNSC regulatory document development program. High priority documents are now being developed in accordance with established processes and work plans.

In 2003-2004, the CNSC finalized and published 11 regulatory documents (policies, standards and guides). These documents cover matters ranging from licensees' public information programs (G-217), to transportation security plans for Category I, II or III nuclear material (G-208).

An additional 16 draft regulatory documents were issued for trial use or public comment. These draft documents include P-299, "Regulatory Fundamentals", which articulates the roles and responsibilities of licensees and the CNSC with respect to protecting health, safety, security and the environment, and with respect to meeting Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy. A revised guide on keeping radiation exposures and doses "as low as reasonably achievable (ALARA)" (G-129, Rev. 1) was also issued, as well as a series of guides outlining the annual compliance reporting for licensees holding nuclear substance and prescribed device licences (G-300-1.0 to G-300-3.5).

With respect to the CNSC *Rules of Procedure* and *By-Laws*, the Commission Secretariat began in 2003-2004 an analysis that will benchmark the Commission's hearing and meeting processes against those of 12 other Canadian federal and provincial administrative tribunals. The analysis will be completed in 2004-2005. The findings will contribute to improving the Tribunal process, benefiting licensees and intervenors alike. Some preliminary findings have already influenced some of the Commission's practices. Stakeholders will be consulted in 2004-2005 on recommendations to amend the *Rules of Procedure* and *By-laws*.

A clear and pragmatic regulatory framework also requires that the Commission make use of every opportunity for "smart regulation". To this end, in 2003-2004, the Commission modified its processes and exercised its authority to vary its *Rules of Procedure* on several occasions to ensure matters are dealt with as informally and expeditiously as the circumstances and the considerations of fairness permitted. For example, the Commission shortened or extended document submission deadlines, allowed interventions via tele- or video-conference, improved the scheduling of hearings, and generally showed increased flexibility to respond to the needs of its stakeholders without compromising the fulfilment of its mission.

During the reporting period, the Commission established a performance standard whereby a comprehensive *Record of Proceedings, including Reasons for Decision* will be rendered and published within six weeks of the close of the hearing 90% of the time. In doing so, the Commission is efficient and responsive to the needs of stakeholders. Based on a comparison with the 12 other Canadian tribunals examined in the above-noted benchmarking analysis, this performance standard is one of the best. In 2003-2004, the Commission achieved this performance standard (publication within six weeks) approximately 70% of the time.

Other related initiatives

The CNSC regulatory program has been subject to a set of integrated changes that encompass risk-informed programs and initiatives. These include:

- improvement to the compliance program;
- risk-informed resource allocation;
- implementation of a cost recovery program;
- approval of longer licence periods;
- expanded evaluation of licensee performance; and,
- more effective approaches to licensing.

Nuclear Security: A CNSC Priority

Following the events of September 11, 2001, the CNSC issued orders requiring all licensees to implement enhanced physical protection measures to strengthen security and adhere to IAEA recommendations with respect to physical protection set out in *The Physical Protection of Nuclear Material and Nuclear Facilities* document. The CNSC also undertook a complete review of its existing *Nuclear Security Regulations*.

Proposed Amendments
After holding extensive discussions and consultations with affected licensees, the CNSC is now proposing a number of amendments to the *Nuclear Security Regulations* and enhancements to physical protection programs, which reflect international standards, to permanently establish the security orders issued in 2001. The proposed amended regulations reflect risk-based security requirements for facilities or activities, and were published for comment in Part 1 of the *Canada Gazette* on October 25, 2003.

The proposed amendments include security measures put in place since 2001, and introduce a number of new measures that have strengthened, and will continue to strengthen security at nuclear facilities in Canada. These amendments address such areas as emergency response and preparedness, security clearance, power supply and risk assessment.

Implementation
The proposed amendments serve to strengthen the overall security at nuclear facilities. Canadians, as well as the international community, can be assured that Canadian nuclear facilities and nuclear substances are well protected, in accordance with international physical protection practices and standards recommended by the International Atomic Energy Agency.

The licensees affected by the CNSC's post-September 11 orders have either implemented or are in the process of implementing all of the physical protection measures stipulated in the orders and proposed amended regulations.

2. **Individuals and organizations that can operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements**

The CNSC ensures that licences and certifications are issued to those individuals or organizations who demonstrate they can operate safely and conform to international requirements. Activities such as public hearings, certification decisions and licence assessments help the CNSC ensure its licensees are qualified to carry out the activities for which they are seeking a licence.

Individuals or organizations must demonstrate to the Commission that they are qualified to undertake the activities for which they are seeking a licence before they may:

1. site, construct, operate or decommission a nuclear facility;
2. produce, possess or use nuclear substances in excess of prescribed quantities; or
3. possess or use prescribed information or equipment in Canada. ("Prescribed" quantities, information or equipment refers to the quantities, information or equipment set out in the CNSC's regulations associated with the *NSCA*.)

Licensees must demonstrate that they have adequate provisions to protect people and the environment, and the measures necessary to maintain national security and international obligations to which Canada has agreed. During a licensing hearing, the Commission hears and considers detailed written and oral submissions from the applicant, CNSC staff, and any individual members of the public and other organizations who choose to intervene in the proceedings.

Licensing

The CNSC has not licensed a new nuclear generating station since 1989. In preparation for the possibility of licensing new nuclear generating stations, in 2003-2004 the CNSC commenced the production of a Licensing Basis (LB) document that will be used to assess the licensability of new reactors in Canada. The LB document will be applied to the Advanced CANDU Reactor (ACR) being designed by Atomic Energy of Canada Limited and to any other proposed reactor designs.

The main objectives of the LB project are:

- closer alignment of Canadian requirements with international practices, and
- adoption of a more risk-informed approach to licensing.

The project also considers current regulatory and industry practices in Canada, and interacts with other concurrent CNSC projects.

Assessments

CNSC staff reviews applications for operating licences, including renewals and amendments, to assess licensees' qualifications to safely operate nuclear facilities. The Commission bases

its decisions on the application by operators and assessments by the CNSC staff. CNSC staff provides research and analysis and makes licensing recommendations to assist the Commission in making sound licensing decisions. Licence proceedings during the reporting period are listed in the Canadian Nuclear Safety Commission Annual Report of the Commission Tribunal 2003-2004 at http://www.suretenucleaire.gc.ca. Following the licensing decision, CNSC staff undertakes inspections, reviews reports on events, investigates licensee non-compliance and monitors the implementation of corrective actions to address any deficiencies.

In reviewing each licence application, CNSC staff measures each application against licensing requirements specified in the *Nuclear Safety and Control Act*, the accompanying regulations, and in CNSC regulatory documents. The requirements vary depending on the activity being licensed and to which regulations the activity being licensed must comply. Expectations are set within the requirements and CNSC staff assesses whether a licence application adequately addresses the expectations of the established requirements. Expectations may be set in such areas as radiation protection, environmental protection, nuclear security, waste management, safeguards or emergency preparedness. For licence renewals of nuclear generating stations, CNSC staff assesses the applicant's performance in established safety areas and other programs. Information from the CNSC's regulatory activities is then factored in the staff recommendation to the Commission regarding licence renewal.

Another of the CNSC's requirements is for licence applicants and licensed operators of major nuclear facilities (Class I nuclear facilities, Class II nuclear facilities and uranium mines and mills) to inform citizens in the vicinity of the facility of the anticipated effects on health, safety and the environment from the licensed activity. In 2003-2004 the CNSC issued regulatory guide G-217 (Licensee Public Information Programs) which provides licensees with public information program requirements and the components against which their programs will be assessed.

During the reporting period, the CNSC staff and the Commission also began moving towards respectively recommending and granting longer licence periods for major nuclear facilities. Longer licence periods are only recommended and granted to those licensees who have demonstrated to the CNSC staff and the Commission's satisfaction their ability to meet all requirements and operate safely. Licence applications underwent in-depth reviews in order to ensure the issuing of licences with longer licence periods was suitable. Longer licence periods allow resources to be devoted to safety evaluation, performance assessment and compliance activities instead of administrative licensing activities. Licensees granted licences with longer licence periods in 2003-2004 include the five operators of the SLOWPOKE-2 non-power reactors who received ten year licences.

Environmental Assessment

During 2003-2004, the CNSC continued, as a Responsible Authority, to carry out Environmental Assessments (EAs) under the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA). EAs identify whether a specific project is likely to cause significant environmental

effects. The preparation and approval of environmental assessment reports is required before an activity can proceed to the licensing phase.

In January 2004, the CNSC issued draft environmental guidelines regarding the scope and assessment of EA projects required under the *CEAA*. As well, the CNSC completed several EAs in 2003-2004, and issued eight scope of project and assessment guidelines to licensees who expressed interest in modifying or initiating new activities subject to CNSC regulation and to the *CEAA*.

ACR-700: Planning Ahead

Atomic Energy of Canada Limited (AECL) is developing a new 700 Megawatt-electric Advanced CANDU® Reactor (ACR-700™). The ACR-700 is an evolutionary adaptation of current CANDU reactors; the design is based on the technology of current operating CANDU reactors, but introduces a number of design innovations to enhance reactor safety and economics.

AECL requested that the CNSC undertake licensability reviews of the proposed design. A contractual agreement between the organizations was reached in May 2003 when a Memorandum of Understanding for the pre-licensing review of the ACR-700 design was signed. It was agreed that the review will be conducted according to a three-year project plan that defines goals and milestones, activities, schedules and resource requirements.

CNSC Review

The CNSC has begun performing a pre-licensing review of the ACR-700 to determine whether there are fundamental barriers that would prevent licensing of the ACR-700 in Canada under the *Nuclear Safety and Control Act*. The CNSC's review has been divided into two phases: Early Identification of Issues for Resolution and Assessment of Licensability.

In the first phase, the CNSC will identify the key licensing issues by assessing AECL's plans in the areas of safety methodology, design requirements, and research and development. It will then prioritize these issues in order of importance, and subsequently produce an Interim Screening Report which identifies issues and (where possible) agreed success paths.

During the second phase of the review, a detailed review of the ACR-700 design from the perspective of potential licensing issues identified in the Interim Screening Report will be carried out, and a Final Design Assessment Report will be produced. The Report is not a licence nor does it legally obligate the CNSC to issue a licence. It is only intended to give AECL reasonable assurance, if supported by the review findings, that the design is licensable in Canada or under what condition it would be licensable.

While planning the pre-licensing review, it was recognized that it is a significant undertaking requiring experienced and dedicated project staff. To meet this requirement for additional resources, the CNSC underwent a rapid increase in staff in the fall of 2003 and formed an ACR Project Division to plan, organize and execute the review, direct the discipline reviewers, and report to a Steering Committee.

Simultaneous review

AECL has simultaneously requested the United States Nuclear Regulatory Commission to perform a pre-application review of ACR-700. Although the objective of the review is the same as that initiated in Canada by the CNSC, the legal and technical frameworks in the United States are different.

The ACR-700 is unique among international reactor designs in that two mature and experienced regulatory bodies are reviewing it simultaneously. This provides a unique opportunity for regulatory co-operation in both technical and policy matters. This co-operation is expected to increase the efficiency of the reviews in both countries, and possibly enhance the safety of the design.

3. High levels of compliance with the regulatory framework

The CNSC rigorously enforces its regulatory framework through a variety of measures. Licensee compliance is verified through inspections, reviews, audits and assessments. The CNSC also requires any licensee found to be non-compliant with either its licence conditions or the regulatory framework to resolve the issue and demonstrate improvement by a specified deadline, or face enforcement action.

The Commission tribunal component plays a significant role in ensuring that licensees maintain high levels of compliance with the regulatory framework.

During the term of a licence, the Commission frequently requires that CNSC staff present licensee compliance performance reports to the Commission during public proceedings, reports such as annual reports for nuclear power plants. The Commission also requires that CNSC staff report at public hearings on any significant developments at licensed sites.

In this regard, in 2003-2004, the Commission conducted several public hearings on licensing applications where past compliance performance of the licensee was a significant assessment factor. The Commission also considered interim reports on licensee performance. In addition, the Commission heard Significant Development Reports related to various events at licensed sites. This provided an opportunity for Commission Members to query CNSC staff and licensees on performance issues (for example, forced outages at a power reactor, the impact of the August 2003 power failure at a number of facilities, etc.) during a public proceeding.

In all instances of significant non-compliance during 2003-2004, the licensees, under the regulatory oversight of the authorized and delegated CNSC staff, took appropriate corrective actions. As a result, the Commission was not compelled to take any compliance or enforcement action on its own motion in 2003-2004.

Compliance verification

In 2003-2004, the CNSC continued to perform compliance verification activities (site inspections and desktop reviews) and audits for quality assurance, radiation safety, security, fire protection, environmental protection and emergency preparedness programs at licensed major nuclear facilities. As a result of these activities the CNSC issued 10 directives to licensees regarding non-compliance. The licensees took immediate steps to address those issues of non-compliance. No worker or member of the public received a radiation dose in excess of the regulatory limit from licensed nuclear facilities, and all facilities met the regulatory limits for environmental releases during the reporting period. The CNSC's compliance verification activities are aligned with licensee performance in meeting regulatory requirements. The frequency of inspection is commensurate with the risk associated with licensees' activities; results from inspections are used for rating licensee performance and for determining the need for additional regulatory oversight and licence fees.

In the area of nuclear substance and radiation device operations, CNSC staff also conducted inspections during 2003-2004. Of the 3,402 active nuclear substance and radiation device operations licences at the close of the reporting period, there were 104 reportable occurrences recorded during 2003-2004. Two of the reportable occurrences were due to health and safety issues, and resulted in the issuance of orders for which the licensees took immediate action. The remaining reportable occurrences and issues of non-compliance were addressed by the licensees within the timeframes specified by the CNSC. The number of reportable occurrences in nuclear substance and radiation device operations continues to be extremely low.

The CNSC staff also conducted compliance inspections of licensees' transport operations. During 2003-2004, there were 15 reportable occurrences involving the transport of nuclear substances. All of the reportable occurrences were addressed by the licensee or carrier, and none resulted in the exposure of workers or the public to radiation doses exceeding regulatory limits, or releases to the environment in excess of regulatory limits.

CNSC staff also carried out three audits of dosimetry service providers in 2003-2004. Non-compliance issues were identified and the licensees addressed them promptly and within the timeframes specified by the CNSC staff.

The Risk-Based Regulatory Program

During the reporting period, the CNSC continued the implementation of its Risk-Based Regulatory Program. Phase 1, a new licence assessment and compliance program for nuclear substances, radiation devices and Class II particle accelerators, was substantially completed. Phases 2 and 3, involving power reactors, uranium mines, fuel fabrication facilities, non-power reactors and nuclear research facilities, continued to be implemented. The overall program involves assessment of the adequacy of licensees' programs, and evaluates licensee performance in safety areas and programs. In developing the risk-based program, the CNSC:

- develops a risk-based rating of each regulatory area or requirement for each nuclear facility or activity;
- determines the appropriate compliance verification method needed to validate the regulatory requirements; and,
- develops a risk-based process to determine the allocation of resources.

As the program matures, the CNSC has been refining the risk-based information used to determine resource allocations during the CNSC planning process. The CNSC's efforts were recognized beyond Canada's borders by other regulators such as the United States Nuclear Regulatory Commission (USNRC). USNRC staff members came to CNSC headquarters in September 2003 to learn about the program involving nuclear substances, radiation devices and Class II particle accelerators.

Nuclear Security

The CNSC monitors and assesses the effectiveness of licensees' physical protection measures for nuclear facilities and material to ensure compliance with the requirements of the *Nuclear Security Regulations* and other pertinent regulations.

The vulnerability to threats of Canadian nuclear facilities has been reduced as a result of the enhanced physical protection measures implemented by licensees. Over the past year, CNSC staff continued to monitor both potential threats and licensees' security programs, took appropriate measures to reduce the vulnerability to threats and worked to ensure the new security requirements are being implemented at major nuclear facilities. During the reporting period, CNSC staff conducted security inspections at nuclear power generating stations, nuclear research facilities, waste management areas, fuel fabrication facilities, tritium processing facilities, university research laboratories and radioisotope facilities. Overall, CNSC staff was satisfied that licensees met the requirements for the physical protection of their facilities.

International obligations

Pursuant to the *Nuclear Non-proliferation Import and Export Control Regulations* under the *Nuclear Safety and Control Act*, Canadian importers and exporters are required to obtain and comply with licences controlling the international transfer of nuclear and nuclear-related items that present a proliferation risk. CNSC review and authorization of export and import applications during the reporting period provided assurance that the international transfer of such items was for peaceful, non-explosive purposes only and in accordance with Canada's bilateral and multilateral nuclear non-proliferation obligations. These obligations are established in treaties, agreements and public declarations. As required under Canada's bilateral nuclear cooperation, the CNSC exchanged bilateral nuclear inventory reports with its counterparts.

The CNSC maintains a compliance program to ensure that Canadian facilities comply with regulatory requirements which reflect the obligations of the safeguards agreements between Canada and the International Atomic Energy Agency (IAEA). Canada is required to uphold international obligations regarding the use and handling of nuclear material. The CNSC must monitor the production, use, storage and flow of nuclear material at Canadian nuclear facilities. During the reporting period, CNSC staff conducted safeguards compliance activities, provided the IAEA with periodic nuclear material accounting reports and other information required under Canada/IAEA safeguards agreements. The CNSC also fulfilled the reporting requirements under Canada's Additional Protocol with the IAEA and facilitated access by IAEA safeguards inspectors to nuclear facilities and other locations in Canada. Pursuant to the Canada/IAEA safeguards agreements, the IAEA concluded that all nuclear material in Canada placed under safeguards was accounted for and used only in peaceful, non-explosive nuclear activities.

On May 5, 2003, the CNSC, on behalf of Canada and in collaboration with the Canadian nuclear industry, submitted its first National Report for the Joint Convention on the Safety of

Spent Fuel Management and on the Safety of Radioactive Waste. The report, which describes Canada's activities with respect to the safe management of spent fuel and radioactive waste, was presented at the first review meeting held in Vienna, Austria on November 3-14, 2003. Canadian spent fuel and radioactive waste activities not only met the requirements of the Joint Convention but were acknowledged and commended by contracting parties. The Canadian delegation was headed by Linda J. Keen, President and CEO of the CNSC, and included representatives from the CNSC, government and nuclear industry. In addition, the CNSC and the Canadian nuclear industry participated in reviewing the programs and activities currently existing in member countries and offered suggestions and recommendations to achieve the requirements laid out by the Joint Convention. Canada's participation in the meeting contributed to global spent fuel and radioactive waste management safety.

Environmental protection

CNSC staff conducted an assessment in collaboration with Environment Canada and Health Canada during the reporting period, which indicated the potential for ecological effects to both wildlife and aquatic organisms exposed to uranium releases from the Rabbit Lake uranium mine and mill located in northern Saskatchewan. As a result, the CNSC required Cameco Corporation to develop and implement a plan to reduce the release of uranium to the environment at the Rabbit Lake facility. Cameco has developed a two-phase approach to identify, obtain regulatory approval for, and implement measures to prevent or control the amount of uranium released in the final treated effluent. The plan and schedule have been reviewed and accepted by both the CNSC and Environment Canada. The same assessment indicated that uranium released to the environment with treated effluent from the Key Lake, McArthur River and McClean Lake facilities, all located in northern Saskatchewan, were not likely to cause harm to aquatic organisms or wildlife.

Nuclear Facilities

Licences issued to nuclear facilities include specified "action levels" beyond which corrective action must be taken to prevent undue impact on health, safety or the environment. The specification of these action levels brings about corrective action well before regulatory limits for release to the environment or doses to workers or the public are reached.

CNSC staff are permanently located at each nuclear generating station in Canada. Staff assess every nuclear generating station's performance against regulations and specific conditions of operating licences. During the reporting period, there were no serious process failures at any nuclear power plant, and operational performance continued to satisfy regulatory requirements. Assessments showed that the performance of all nuclear generating stations continued to be safe, and while some upgrades have been made, further improvement is still required in Performance Assurance programs such as Training and Quality management. No worker or member of the public received a dose in excess of the regulatory limit, and emissions to the environment were below permissible limits.

CNSC staff continued to assess industry performance on an ongoing basis, making comparisons where possible, showing trends and averages, and outlining significant issues that pertain to the industry at large. Staff review and rate licensees' program design and implementation in the following areas: Operating Performance, Performance Assurance, Design and Analysis, Equipment Fitness for Service, Emergency Preparedness, Environmental Performance, Radiation Protection, Site Security and Safeguards. CNSC staff use the CNSC performance rating system; these ratings are updated periodically and published on the CNSC Web site at http://www.nuclearsafety.gc.ca/eng/safety/RC_NPPP.cfm.

In 2003-2004, the CNSC directed licensees to expand the scope of their internal inspection programs and to further improve leak detection capabilities. In addition, the CNSC requested all nuclear power plant licensees to assess the susceptibility of carbon steel piping to stress corrosion cracking. These measures were taken following the detection of a leak in an outlet feeder pipe at the Gentilly-2 Nuclear Generating Station and the detection of cracks in the outlet feeder pipes at the Point Lepreau Nuclear Generating Station. Both Gentilly-2 and Point Lepreau replaced the feeder pipes in question. The CNSC will continue to follow-up on this issue.

In April 2003, CNSC staff responded to an emergency arising from a significant mine water inflow event at the McArthur River mine in northern Saskatchewan. The CNSC's response ensured the maintenance of human health, safety and protection of the environment under these adverse conditions. The response involved site inspections and information reviews by a response team consisting of CNSC staff from both the Saskatoon and Ottawa offices. This ensured licensee compliance with CNSC requirements regarding the protection of human health, safety and the environment.

2003 Power Outage

The Canadian and United States governments participated in a joint Task Force to investigate the cause of the August 14, 2003 power outage that affected Ontario and the Eastern United States. One of the conclusions reached by the Task Force's Nuclear Working Group is that the nuclear power plants in both countries did not trigger the power system outage or inappropriately contribute to its spread. It also concluded that safety functions were effectively accomplished, and the affected nuclear power plants were maintained in safe shutdown conditions until their restart.

It should be noted that equipment problems and design limitations at the Pickering B nuclear power plant resulted in a temporary reduction in the effectiveness of some of the multiple safety barriers during the blackout. The CNSC has since performed additional inspections and analyses, and the licensee, Ontario Power Generation, is now addressing the issues.

Other activities

The CNSC held a safety culture symposium in March 2004. The symposium brought together licensees with CNSC experts to discuss safety culture perspectives and experiences, help define the complex issue of safety culture and clarify respective safety culture roles.

In 2003-2004, the CNSC either delivered or began developing or enhancing a number of information technology systems that will contribute to ensuring consistent and high levels of compliance with the regulatory framework. These include, but are not limited to:

- **Advanced CANDU Reactor Tracking System** – an online system that tracks AECL Advanced CANDU design documents and facilitates the technical reviews of these documents.
- **Centralized Event Reporting Tracking System** – a centralized reporting tool designed to capture planned or unplanned events at nuclear facilities in Canada. This tool improved the timeliness of reporting and the subsequent management of events.
- **Nuclear Material Accounting System** – an improved computerized system that will maintain accounts of nuclear material in Canada, as well as ledgers of international transactions of Canadian nuclear material in the global nuclear fuel cycle. This new system will generate reports that will better enable the CNSC to fulfill Canada's international obligations under the Safeguards Agreement and Additional Protocol with the IAEA and under Canada's bilateral nuclear cooperation agreements with partner countries.

Radiographic Cargo Inspection Systems: Scanning for Safety

With increasing concerns regarding border and port security, the Canada Border Services Agency (CBSA) and the United States Customs Service (USCS) are using radiographic cargo inspection systems to screen commercial trucks and cargo containers for contraband or other threats. While there are a number of radiographic cargo inspection systems on the market, CBSA and USCS are using the *Vehicle and Cargo Inspection System* (VACIS®), a technology developed and offered by Science Application International Corporation (SAIC).

The Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) has licensed the Canada Border Services Agency for the use of several mobile radiographic cargo inspection units. The systems are being used at land border crossings, marine ports and international airports throughout the country.

What is a radiographic cargo inspection system?

To verify cargo contents, the system scans vehicles to reveal undeclared dangerous goods and contraband. In the case of VACIS®, a cesium-137 or cobalt-60 sealed source is utilized to generate gamma rays which penetrate the cargo being inspected, similar to x-ray based systems. The gamma rays are emitted from a small radioactive pellet with an electronically controlled shutter. The rays penetrate material as they pass through the vehicle and are measured with a detector. A computer then generates an image of the interior of the vehicle; the inspection takes from one to three minutes.

Photo courtesy of the Canadian Border Services Agency

Canadian Border Services Agency officers use the mobile VACIS® unit to scan a shipping container at the Port of Montreal.

Safety and Protection

Radiographic cargo inspection systems require a small amount of protection (called 'localized shielding') to minimize exposure and maintain protection. Operators are trained in radiation safety, and wear a badge (dosimeter) to measure any radiation exposure. To date, the dosimeters have indicated that Canadian operators have received very little or no dose associated with the operation of VACIS®.

In the case of land border crossings, the CBSA requires the driver and any passengers to exit the vehicle and move to a safe area before scanning begins. The system operator then moves the mobile unit into position and scans the vehicle. Another procedure which allows the driver to remain in the vehicle may be used; however, the driver is positioned beyond the gamma ray scanning beam path. The system operator moves the mobile unit and scans only the container/cargo portion of the vehicle.

A study was conducted by British Columbia's Radiation Protection Services to determine if the scanning of the trucks has caused any appreciable radiation doses to Canadian drivers. The results indicate that, similar to the system operators, the drivers have received very little or no dose associated with VACIS®. Given the measured levels of exposure, drivers and operators will not be likely to experience any health impact due to the scanning procedure.

4. CNSC cooperates and integrates its activities in national/international nuclear fora

To ensure the peaceful use of nuclear energy and materials, it is essential that Canada work with stakeholders at home and abroad. The CNSC is committed to domestic and international activities which work to further its mission and advance nuclear safety and safeguards worldwide. The CNSC is also actively involved with the IAEA in the development and promotion of international nuclear safety standards.

International, federal and provincial agreements, conventions and arrangements

The CNSC continued to work cooperatively with a number of provincial, national and international organizations during the reporting period. In 2003-2004, the CNSC and the Government of Saskatchewan began to implement an agreement, signed the previous year, intended to bring greater administrative efficiency in regulating the uranium industry. The CNSC staff also worked with the Canadian Border Services Agency (CBSA) on mechanisms the CBSA can develop and implement that support the CNSC's import and export licensing processes. Integrating CNSC and CBSA practices and processes works to enhance nuclear safety, security and control at Canadian border crossings. The CNSC also continued to collaborate with Foreign Affairs Canada in implementing Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy, which includes measures respecting nuclear non-proliferation and safeguards obligations.

The CNSC is actively involved in the exchange of information with foreign nuclear regulators, most of which involve formal bilateral arrangements. The CNSC held discussions with foreign counterparts during the reporting period, including the United States, the United Kingdom, South Korea, China and Indonesia. Linda J. Keen, President and CEO of the CNSC, also chaired the International Nuclear Regulators Association, a group of nuclear regulators from countries with large nuclear programs. The association provides a forum where regulators gather to identify nuclear regulatory challenges, exchange views on broad regulatory policy issues and make recommendations to strengthen nuclear safety around the world.

Through the CNSC Research and Support Grants and Contributions (Gs&Cs) Program, the CNSC continued to participate in multilateral, multi-year projects; the development of standards; and projects accessing data not otherwise available. During the reporting period, the CNSC evaluated its grants and contributions program which permitted it to seek renewal of its Gs&Cs authority. Renewing the authority would allow the CNSC to continue to enter into grant and contribution agreements with other parties and permits the CNSC to receive data as well as benefit from developed standards.

Memoranda of Understanding and Nuclear Cooperation Agreements

In 2003-2004, the CNSC signed a Memorandum of Understanding (MOU) with Environment Canada (EC), setting out a framework for cooperation and a commitment to develop joint programs and share information. This MOU is a jointly signed document formalizing roles,

responsibilities, authorities and other common understandings of the participating organizations in laying the foundation for a cooperative arrangement, but is not intended to create a legally enforceable agreement. The objectives of the CNSC-EC MOU are to minimize regulatory and administrative duplication and to use government resources more effectively. The MOU reflects the changes in both the CNSC and EC's enabling legislation as well as the regulatory environment. In the fall of 2003, CNSC and EC staff participated in a two-day workshop to review the MOU terms and share information on their respective regulatory activities.

In addition, the CNSC completed an extensive review of all its active, expired and proposed domestic MOUs and related agreements. This initiated the CNSC's more systematic approach to tracking and managing its administrative arrangements with other federal and provincial departments and agencies. As a result of this review, the CNSC identified a number of arrangements that require revision or renegotiation, most notably arrangements with Health Canada, the Labour Program at Human Resources and Skills Development Canada, and the Ontario Ministry of Labour.

An international MOU was negotiated and implemented between the CNSC and the National Commission for Nuclear Activities Control of Romania for the cooperation and exchange of information in nuclear regulatory affairs. This MOU is added to the list of 8 MOU's with 7 different countries.

In accordance with Canada's nuclear non-proliferation policy, major nuclear exports are subject to bilateral nuclear cooperation agreements (NCAs) between Canada and the importing country. NCAs establish reciprocal obligations that are designed to minimize the risk of proliferation. The CNSC continued to collaborate with Foreign Affairs Canada in negotiating bilateral NCAs and implementing administrative arrangements with its foreign counterparts during the reporting period. In this regard, the CNSC participated in technical consultations with Foreign Affairs Canada to establish a nuclear cooperation agreement between Canada and Bulgaria. CNSC staff also participated in policy and technical consultations on the implementation of bilateral agreements with the United States, Australia, the Czech Republic, China, Japan and the European Community.

Training

In February 2004, the CNSC received a request and began preparations to provide training on the Systems Approach to Training to IAEA member states on behalf of the IAEA. The CNSC has previously provided this training to Russia, Romania and Ukraine. The Systems Approach to Training is a five-step model comprised of analysis, design, development, implementation and evaluation. During this program, the CNSC staff instructs trainers on how to develop training programs in their home countries. Training courses developed by other countries most often involve nuclear training for operators and engineers at power plants.

As part of the Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Training for First Responders Initiative, the CNSC delivered the radiological and nuclear training components for training

courses in the summer and fall of 2003. Under the program leadership of Public Safety and Emergency Preparedness Canada, the CNSC continues to develop and deliver the radiological and nuclear portion of the training program. The CNSC also planned to undertake an evaluation of its contributions to first responders training to ensure program success and the appropriate implementation of contributions. This also raises Canada's international profile and works to enhance nuclear safety in other countries.

Effective national and international cooperation in nuclear regulation

In 2003-2004, the CNSC initiated a project to amend Canada's *Nuclear Non-Proliferation Import and Export Control Regulations*. Updated regulations will ensure that a primary statutory mechanism to fulfill Canada's bilateral and multilateral international commitments on non-proliferation and safeguards is both comprehensive and current.

CNSC staff also made significant contributions at IAEA meetings to develop international safeguards and guides, including the revision of a document providing guidance on reporting pursuant to the Additional Protocol to Canada's Safeguards Agreement. The CNSC also made contributions to an IAEA guidance document on spent fuel verification methods.

The CNSC continued to work with the IAEA in strengthening its international safeguards regime, in large part through the Canadian Safeguards Support Program (CSSP), which is managed and funded by the CNSC. Through the CSSP, the CNSC collaborates with the safeguards support programs of other IAEA member states to develop technology for the international safeguards community. In undertaking its mandate, the CSSP leverages funding through cooperation with national and international organizations, resulting in several achievements over the past year, two of which are highlighted below.

The prototype Digital Cerenkov Viewing Device, a verification device for long-cooled, low burn-up spent fuel in storage pools, jointly developed with the Swedish Nuclear Power Inspectorate, was presented at the IAEA General Conference in Vienna in September 2003. The installation of critical safeguards equipment was also completed at a multi-unit CANDU station in Ontario with assistance from the CSSP, thereby completing a significant improvement to the application of IAEA safeguards at Canadian CANDU facilities. This resulted in the full implementation of the preferred IAEA safeguards approach for the facility.

The CNSC began working with the IAEA and Ontario Power Generation on developing a more cost-effective approach to safeguarding transfers of spent fuel to dry storage at multi-unit reactors. The CNSC's experience in this area led to an invitation from the Republic of Korea to participate in a meeting on the ongoing development of a new safeguards approach for spent fuel transfers at single-unit CANDU stations. The CNSC's participation in the meeting is part of its continued efforts to optimize the national and international implementation of safeguards to benefit the Canadian industry, the IAEA and the CNSC. The meeting was an exchange of ideas between two expert groups on developing more efficient approaches for transfers to dry storage.

Improved safeguards efficiency and effectiveness at Canadian facilities was also achieved during the reporting period. Notably, at the Chalk River Laboratory, the provision of electronic nuclear material accountancy information (which enables the IAEA to perform automated audits of the accounts), and the installation of a new monitoring system should increase inspection efficiency at that facility.

During the reporting period, the CNSC consulted with the IAEA on the development of an integrated safeguards approach for Canada. An integrated safeguards approach will join together traditional safeguards and additional protocol measures to achieve the optimum combination of all safeguards measures for maximum effectiveness and efficiency.

International nuclear fora

The CNSC continued to participate in a number of international nuclear fora, including the IAEA, the Nuclear Energy Agency (NEA) of the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD), and the United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation. The CNSC also participated in several international meetings, research projects and working groups committed to the safe and secure use of nuclear material and technology. CNSC staff also continued developing Canada's National Report for the Third Review Meeting of the Convention on Nuclear Safety which will be presented in April 2005. Significant advances were made in enhancing international nuclear safety and security standards, guidelines and practices through targeted involvement in these international programs. Canada's participation in various international nuclear fora ensures Canada's position on nuclear matters is heard.

The CNSC continued to participate in two multilateral nuclear export control mechanisms, the Nuclear Suppliers Group and the Zangger Committee. The CNSC contributes technical and policy expertise in meetings and working groups of these committees to ensure that the guidelines established by these bodies relating to conditions of nuclear supply effectively address proliferation threats, and to ensure that the lists of controlled items take into account advances in nuclear and nuclear-related technology. The development of sound multilateral guidelines for nuclear export controls contributes directly to the effective achievement of the CNSC's statutory responsibilities for the regulation of Canadian exports.

The CNSC also participated in many international committees that develop international standards and guidance for the safe management of radioactive waste. The CNSC amended Canada's *Packaging and Transport of Nuclear Substances Regulations* to align them with IAEA standards and regulations.

The Commission

In 2003-2004, the Secretariat initiated a comprehensive benchmarking analysis, which compares data against 12 other Canadian tribunals on 11 areas of service delivery. The Commission Secretariat has sought the cooperation of the 12 tribunals and has offered to share all information with the participating tribunals. Feedback to date has been positive and has enhanced the visibility of the Commission and its image as a leader among Canadian

administrative tribunals. The President of the Commission is an active member of the "Tribunal Heads," a group consisting of 22 federal tribunals. In 2003-2004 the Commission President gave a presentation to the Tribunal Heads on the Commission's numerous improvement initiatives.

The CNSC has also been a key contributor to an inter-tribunal committee looking at official languages issues in the conduct of tribunal business. That committee's focus has been on the significant cost and timeliness implications relating to the translation of decisions, as well as the appointment of bilingual tribunal members by the Governor in Council. The key objective of the project is to develop more coherent and standard practices in these areas by federal tribunals. Significant work was conducted in 2003-2004 that should lead to recommendations in May 2004 to the Tribunal Heads Group.

The Digital Cerenkov Viewing Device: A Collaborative Creation

For more than ten years, the CNSC and the Swedish Nuclear Power Inspectorate (SKI) have collaborated in developing the Digital Cerenkov Viewing Device (DCVD). On September 17, 2003, Linda Keen, President and CEO of the CNSC, and Judith Melin, Director General of the SKI, officially presented the device at the International Atomic Energy Agency (IAEA) 47th General Conference.

Design Details

The DCVD is a new edition of an IAEA instrument that verifies irradiated nuclear fuel in storage pools. It is a portable camera system that captures still or moving ultraviolet images. The device can differentiate irradiated fuel items from non-fuel items, and verifies spent fuel with low burn-up or long cooling times. Irradiated fuel emits fast electrons that induce a characteristic blue glow in water, which the DCVD can observe.

Photo courtesy of Dean Calma / International Atomic Energy Agency

Linda J. Keen, President and CEO of the Canadian Nuclear Safety Commission and Judith Melin, Director General of the Swedish Nuclear Power Inspectorate present the Digital Cerenkov Viewing Device to Pierre Goldschmidt, International Atomic Energy Agency Deputy Director for Safeguards.

The device's computer operates a camera and displays high-quality, digitally captured images. The collected images are displayed in real time, which enables IAEA inspectors to verify spent fuel immediately. The images are also stored for future retrieval and use.

The camera is aimed with the help of a laser, and a railing bracket gives steady support and control of the camera's position. The device mounts onto and operates from the bridge of a facility's fuel bay.

Benefits and Beyond

The DCVD's benefits include the following:

1. it is a non-intrusive method of verification;
2. it is more sensitive and has a higher resolution than other systems, which means it can verify spent fuel with lower burn-ups and longer cooling times; and
3. it can detect missing rods in assemblies, thereby exposing whether materials are possibly being diverted for non-peaceful purposes.

The device was developed by the Safeguards Support Programs of the CNSC and SKI. The CNSC concentrated on the DCVD's hardware development, while the SKI focused on software. Both regulators will collaborate on device training and promotion.

The DCVD is expected to be accepted and put to use by the IAEA in 2004.

5. Stakeholders' understanding of the regulatory program

The CNSC is committed to being open and transparent. Openness and transparency requires the CNSC to engage stakeholders above and beyond the public hearings and meetings process, through a variety of appropriate consultation processes, effective information sharing and communication.

The Commission operates separately from the CNSC staff, setting regulatory policy directions on matters relating to health, safety, security and environmental issues affecting the Canadian nuclear industry; establishing legally binding regulations; and making independent decisions on the licensing of nuclear-related activities in Canada. The Commission's operations are transparent and open to public scrutiny.

Commission public hearings and meetings are a key element of the CNSC's outreach activities. To facilitate access to public hearings and meetings, the Commission has made a number of improvements, including increasing the opportunity to participate in the proceedings by tele-conference and video-conference. As well, in 2003-2004, the Commission conducted a successful pilot project to video web-cast public proceedings live on the Internet, a first for a federal tribunal. Intervenors and licensees expressed their appreciation for this form of accessibility to the process and encouraged the Commission to consider permanent web-casting of all its public proceedings. The Commission also held public hearings in Chalk River, Ontario and Saint John, New Brunswick to facilitate access to the public hearing process by local citizens on licensed activities in their communities. There was considerable participation by members of the public and local organizations at the hearings.

During the reporting period, the Secretary of the Commission also began meeting with stakeholders with a view to considering the needs and addressing the suggestions of stakeholders and improving the tribunal process.

Outreach

In 2003-2004, the CNSC made significant progress in the development of a corporate-wide outreach program. The CNSC created and approved a framework that includes a logic model linking outreach-related activities to the CNSC's longer-term objective of improving the public's understanding of, and confidence in, Canada's nuclear regulatory regime. The outreach program, which will be implemented in the 2004-2005 fiscal year, will provide the CNSC with both a coordinated structure and the support material to help ensure the CNSC's outreach activities are focused, effective and make the best use of limited resources.

CNSC staff and management continued to initiate and participate in various outreach activities with stakeholders during the reporting period. These activities included:

- meeting with municipal officials and community groups near key nuclear facilities;
- speeches and presentations at various international and domestic conferences and events;

- non-licence specific meetings with licensees; and
- a survey assessing Canadians' awareness and confidence in nuclear regulation in Canada.

An additional survey was developed and will target select stakeholders in the fall of 2004. The survey will aim to determine the level of awareness and confidence in the CNSC as a nuclear regulator, as well as the satisfaction with the CNSC's communication and consultation efforts.

The CNSC participated in the federal government's multi-departmental outreach initiatives aimed at clarifying issues with exporters on matters of nuclear and nuclear-related dual-use item exports. Outreach presentations were held at several locations across Canada (Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montreal and Halifax) to allow attendance by as many affected exporters as possible.

Stakeholders' understanding of the regulatory program also depends, in large part, on effective communications. During the reporting period, the CNSC maintained its efforts to proactively communicate with its licensees and various stakeholders, including the general public. Communications initiatives included ongoing media relations and media briefings, and the dissemination of information to various stakeholders through the CNSC's publishing program, Web site and public enquiries service. Such initiatives support the CNSC's outreach program and contribute to raising awareness and generating understanding of the CNSC's work.

In order to ensure licensees fully understand the regulatory framework, the CNSC continued to offer training on the regulations associated with the *Nuclear Safety and Control Act* to licensees and staff.

Acquiring CNSC information

Pursuant to the *Access to Information Act*, the public has a legal right of access to government records under the control of government institutions, including the CNSC. In 2003-2004, the CNSC responded to formal requests made under the Act and ensured the appropriate information was released in accordance with legislated procedures. In addition, whenever possible, the CNSC strives to be proactive in providing information to the public which helps eliminate formal Access to Information requests.

The CNSC also improved the understanding of the regulatory program by enhancing accessibility to CNSC policies, procedures and supporting documentation for Commission members and CNSC employees via secure remote access through the Internet.

CNSC Outreach: Connecting with Canadians

A CNSC strategic objective is to operate with a high level of transparency. This involves engaging stakeholders through a variety of appropriate consultation processes, effective information sharing and communications. These activities aim to enhance stakeholder understanding of the CNSC's regulatory regime, instill public confidence in the CNSC as Canada's nuclear regulator, as well as discern issues and concerns stakeholders have that relate to the CNSC's role or regulatory regime.

The CNSC's key stakeholders consist of individuals or groups the CNSC regularly or periodically interacts with that have a general knowledge of the CNSC and its roles and responsibilities. General stakeholders are individuals or groups from the Canadian public in whose interest the CNSC regulates the Canadian nuclear industry, but who are largely unaware of the CNSC and its roles and responsibilities.

In 2003-2004 the CNSC interacted with stakeholders on numerous occasions. Examples of these outreach activities include:

April 2003

- CNSC participation in separate public meetings of the Pickering and Ajax town councils regarding the relicensing of the Pickering Nuclear Generating Station A and B.

August 2003

- CNSC participation in separate public meetings of the Saugeen Shores Municipal Council and the Kincardine Municipal Council regarding the relicensing of the Bruce Nuclear Generating Station reactors.

October 2003

- CNSC provided a display booth, instrumentation and handout information regarding the CNSC's regulatory role, its environmental assessment and licensing processes and radiation in general at Port Hope Expo 2003.

November 2003

- CNSC staff toured the Elliot Lake area at the city's request after the Westnar Lake beaver dam failed, in order to ensure there was no impact on nearby licensed facilities. The CNSC concluded that the dam failure did not affect nearby licensed facilities.
- A CNSC staff member gave an interview on the Missinipi Broadcasting Corporation (MBC) regarding the McArthur River Mine water in-flow. A request was made to the CNSC by MBC to communicate to Northerners the facts of the event with the goal of alleviating any misunderstandings regarding exposures to workers. The MBC radio station is a widely used and accepted media source in Northern Saskatchewan and broadcasts information in Cree, Dene, and English.

The CNSC's outreach program will continue to develop in upcoming years. Future outreach plans include a survey of key stakeholders to learn how aware stakeholders are of the CNSC, and how confident they are in the CNSC as the Canadian nuclear regulator.

As well, the CNSC plans to develop a variety of tools such as brochures, presentations and speeches that can be used in a variety of outreach initiatives.

The CNSC – Management and Enabling Infrastructure

Modern Management

The CNSC has embarked on a journey of continuous improvement which involves setting a quality foundation and infrastructure for sound decision-making in order to achieve better results for Canadians.

A new planning and budgeting process was established to enable the CNSC to properly align resource plans, budgets and forecasts with corporate objectives and organizational strategies. CNSC plans and budgets are reviewed regularly to monitor spending and reallocate resources from lower to higher priority initiatives. Planning, reporting and budgeting align with results-based planning and performance management to provide managers with solid tools and good, usable information with which to make decisions.

In 2003, the CNSC developed a Modern Management Improvement Plan. The plan outlines the priority projects the CNSC will undertake to improve practices in elements of the management model adopted in 2002-2003 (see *Figure 2*). The model is based on the National Quality Institute's Canadian Quality Criteria for public service excellence. At the model's core is an integrated compilation of sound management practices. The management model guides the CNSC in being effective and efficient in pursuing its immediate outcomes as stated in the logic model (see *Figure 1* on page 8).

Figure 2

CNSC Management Model

Continual Improvement

Implementing the improvement plan moves the CNSC toward achieving organizational excellence in line with the elements of Treasury Board Secretariat's Management Accountability Framework. The adopted CNSC management model is consistent with Treasury Board's framework. Therefore, the CNSC is well positioned to demonstrate accountability to the government against the Treasury Board's framework.

The CNSC is also benchmarking its corporate services against those of other federal departments and international regulators in order to examine and compare its use of resources. The results of the benchmarking study will be released in the upcoming fiscal year.

Delivering Results for Canadians

The 2003-2004 CNSC Performance Report provides examples of how we contribute to the federal government's performance and the lives of Canadians. During the reporting period, the CNSC continued its efforts to put into place the mission-critical and modern management processes needed to achieve its immediate goals.

By focusing on achieving its five immediate outcomes through all of its activities and efforts, the CNSC is working to ensure it will deliver to all Canadians on its mission:

> **To regulate the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.**

VI. Information Sources

For further information, publications, etc., contact:

Communications and Information Management Division
Canadian Nuclear Safety Commission
280 Slater Street
P.O. Box 1046, Station B
Ottawa, Ontario
K1P 5S9
1-800-668-5284 (in Canada) or 613-995-5894
Fax: 613- 995-5086
e-mail: info@cnsc-ccsn.gc.ca

For further information you may also consult the CNSC Web site at:

www.nuclearsafety.gc.ca

Information on the plans, priorities, and activities of the CNSC may be found in:

Canadian Nuclear Safety Commission, *Annual Report*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Report on Plans and Priorities*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Departmental Performance Report*

The CNSC administers the following Acts and associated regulations:

Nuclear Safety and Control Act, 1997, c.9
Nuclear Liability Act, 1985, c. N-28

VII. Annexes

A. CNSC Organization

The Commission

The Commission, supported by the Secretariat, functions as a quasi-judicial administrative tribunal, making independent decisions on the licensing of nuclear-related activities in Canada; establishing legally-binding regulations; and setting regulatory policy direction on matters relating to health, safety, security and environmental issues affecting the Canadian nuclear industry. The Commission takes into account the views, concerns and opinions of interested parties and intervenors. The Commission also delegates to Designated Officers the authority to render licensing decisions for certain categories of nuclear facilities and activities in accordance with the requirements of the *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) and its associated Regulations.

The *NSCA* provides for the appointment of up to seven Commission members by the Governor in Council. Part-time members serve as permanent members for a term not exceeding five years. One member of the Commission is designated as the President of the Commission. This position is currently held by Linda J. Keen.

The Secretariat manages the business of the Commission and provides technical and administrative support to the President and other Commission members. This includes communications with the Minister's office and other stakeholders, including government departments, intervenors, licensees, media and the public on tribunal matters. The Secretariat is the official registrar for Commission documentation, and also manages the hearing process.

CNSC Staff

CNSC staff supports the Commission by developing regulatory frameworks, making recommendations, carrying out inspections, enforcing regulatory requirements, coordinating the CNSC's international undertakings, developing CNSC-wide programs in support of regulatory effectiveness, and providing administrative support to the organization. In addition, the staff prepares recommendations on licensing decisions, presents them to the Commission for consideration during public hearings and subsequently administers the Commission's decisions.

Operations Branch

The Operations Branch is responsible for regulating the development, production and use of nuclear energy, the production, possession, transport and use of nuclear substances and radiation devices in accordance with the requirements of the *NSCA* and its associated Regulations.

The Operations Branch is organized to provide focus on the regulation of different sectors of the nuclear industry and support the implementation of consistent regulatory and business processes. The management hierarchy and mandates of the Branch directorates establish accountability and authority for the leadership of regulatory activities.

The Branch consists of five directorates – the Directorate of Power Reactor Regulation, the Directorate of Operational Strategies, the Directorate of Assessment and Analysis, the Directorate of Nuclear Cycle and Facilities Regulation, and the Directorate of Nuclear Substance Regulation – with clear mandates to deliver all regulatory functions to a specific group of licensees, or provide operational strategies or specialist assessments in support of regulatory functions.

Office of International Affairs

The Office of International Affairs is responsible for coordinating the CNSC's international undertakings and activities with respect to Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy. The Office also implements Canada's bilateral nuclear cooperation agreements and safeguards agreement, including the Additional Protocol, with the IAEA, and provides authoritative advice on the development and application of Canada's nuclear non-proliferation and safeguards policy, including multilateral nuclear non-proliferation issues.

The Office licenses the export and import of controlled nuclear and nuclear-related dual-use items. Licences are granted in accordance with the *Nuclear Safety and Control Act* and its associated regulations and international obligations to which Canada has agreed. The Office also implements Canada's bilateral nuclear cooperation agreements and safeguards agreements with the IAEA, and manages a research and development program in support of IAEA safeguards.

Office of Regulatory Affairs

The Office of Regulatory Affairs is responsible for CNSC programs, such as outreach, and initiatives or actions that enhance the CNSC's regulatory effectiveness, efficiency and overall operation. This includes management of the *Nuclear Safety and Control Act* and its associated regulations.

Corporate Services Branch

Corporate Services Branch is responsible for the CNSC's programs and policies for the management of its financial and human resources and its information, physical and information technology assets. It is also responsible for the organization's communications, strategic planning and initiatives related to Modern Comptrollership.

Legal Services Unit

The Legal Services Unit, staffed by Department of Justice lawyers, provides legal advice to the Commission and CNSC staff.

Audit and Ethics Group

The Audit and Ethics Group is responsible for examining corporate management accountability and program performance issues, and for making improvement recommendations.

ORGANIZATIONAL CHART

Linda J. Keen
President and Chief
Executive Officer

Ken Pereira
Vice-President
Operations

Ginette Bergeron
Vice-President
Corporate Services

Marc Leblanc
Commission Secretary

Ken Wagstaff
Executive Director
Office of International Affairs

James Clarke
Executive Director
Office of Regulatory Affairs

Irene Gendron
General Counsel and
Manager, Legal Services Unit

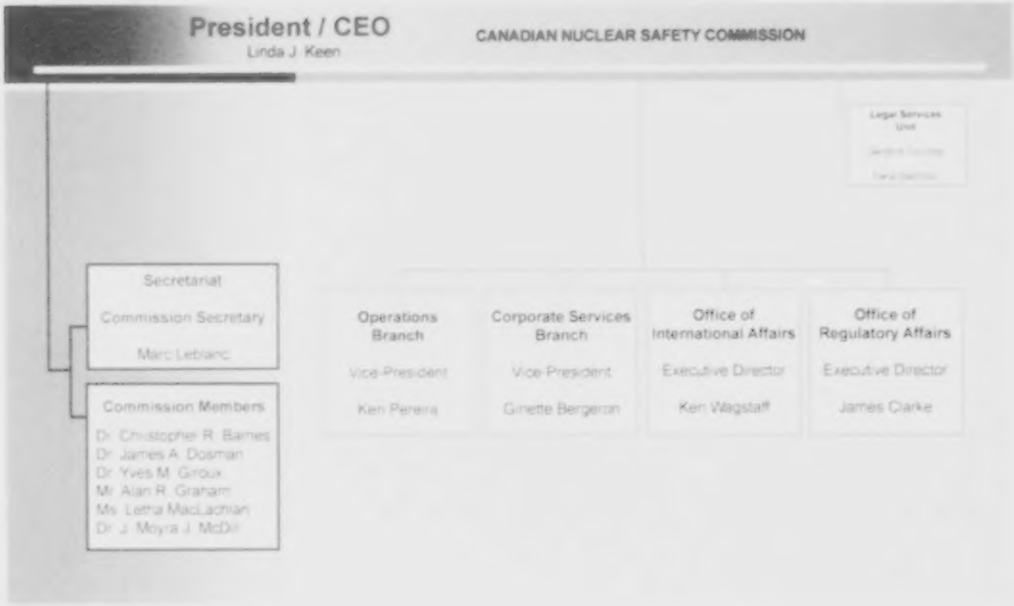

B. Financial Summary Overview

The following summary tables represent an overview of the CNSC's financial performance for 2003-2004. Financial information presented in most tables includes three figures:

- "Planned Spending" represent the CNSC's appropriations on April 1, 2003 plus any anticipated funding adjustment;
- "Total Authorities" includes planned spending plus additional spending approved by Parliament during the fiscal year; and
- "Actual" represents the actual expenditures incurred by the CNSC for the fiscal year.

In 2003-2004, the CNSC's planned spending of $63.6 million consisted of an operating budget of $63.0 million (includes statutory employee benefits of $6.8 million) and a transfer payment budget (Grants and Contributions) of $0.6 million. The transfer payments budget consisted of a $0.6 million contribution to the IAEA for the Canadian Safeguards Support Program and several smaller grants and contributions to other international and non-profit organizations.

In addition to the $63.6 million planned spending, the CNSC received additional supplementary funding of $7.0 million, for a total authority of $70.6 million. The supplementary funding includes the Advanced Candu Reactor 700 Review ($3.6 million); the 2003-2004 carry forward ($2.5 million); economic increase and adjustments ($0.9 million).

In 2003-2004 the CNSC recovered $42.1 million in non-respendable revenues, which represents approximately 55% of the $76.5 million of full cost of expenditures. Full cost includes services without charge, and all other expenditures as shown within the Statement of Operations in Annex D.

C. Financial Summary Tables

Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)					
		2003-2004			
Vote	**Canadian Nuclear Safety Commission**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
20	Operating expenditures	52.6	56.2	63.1	60.3
	Grants and Contributions	0.6	0.6	0.6	0.4
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	6.8	6.8	6.9	6.9
Total CNSC		**60.0**	**63.6**	**70.6**	**67.6**

In addition to the $63.6 million planned spending, the CNSC received additional supplementary funding of $7.0 million, for a total authority of $70.6 million. The supplementary funding includes the Advanced Candu Reactor 700 Review (ACR) ($3.6 million); the 2003-2004 carry forward ($2.5 million); and economic increase and adjustments ($0.9 million).

The ACR is a new project beginning in 2003 and confirmation of the funding was only received in June 2003. Due to this timing and the time required to recruit qualified personnel for the ACR Project, these two factors contributed to the actual expenditures being less than the total authorities available.

Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)							
Business Lines	**FTE's**	**Operating**	**Major Capital**	**Grants & Contributions**	**Total Gross Expenditures**	**Less: Respendable Revenues**	**Total Net Expenditures**
Health, Safety, Security and Environmental Protection							
planned spending	468	58.1	-	-	58.1	-	58.1
(total authorities)	-	64.8	-	0.1	64.9	-	64.9
(actuals)	-	62.0	-	0.1	62.1	-	62.1
Non-proliferation and Safeguards							
planned spending	29	4.9	-	0.6	5.5	-	5.5
(total authorities)	-	5.2	-	0.5	5.7	-	5.7
(actuals)	-	5.2	-	0.3	5.5	-	5.5
Total							
planned spending	497	63.0	-	0.6	63.6	-	63.6
(total authorities)	-	70.0	-	0.6	70.6	-	70.6
(actuals)	-	67.2	-	0.4	67.6	-	67.6
Other Revenues and Expenditures							
Non-Respendable Revenues							
planned							36.2
(total authorities)							-
(actuals)							42.1
Cost of Services Provided by Other Departments							
planned spending							5.9
(total authorities)							-
(actuals)							7.8
Net Cost of the Program							
planned spending							33.3
(total authorities)							-
(actuals)							33.3

NOTE: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

The CNSC has established a cost recovery program as provided for by the *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA). The intent of this program is the recovery of CNSC's expenditures related to its regulatory activities from users licensed under the Act. On July 1, 2003 new *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* were implemented which replace the former *AECB Cost Recovery Fees Regulations* from 1996. The new fees are being phased in over a three year period.

The CNSC receives its funding through parliamentary appropriations, which are based primarily on cash flow requirements. Items recognized in the statement of operations and the statement of deficit in one year may be funded through parliamentary appropriations in prior and future years. Accordingly, the CNSC has a different net cost of operations for the year on a government funding basis than on a Canadian generally accepted accounting principles basis. These differences are reconciled in note 3 of the audited financial statements under Annex D.

Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)						
			2003-2004			
Business Lines	**Actual 2001-2002**	**Actual 2002-2003**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	54.7	59.4	54.6	58.1	64.9	62.1
Non-proliferation and Safeguards	3.8	4.4	5.4	5.5	5.7	5.5
Total	**58.5**	**63.8**	**60.0**	**63.6**	**70.6**	**67.6**

Table 4 – Crosswalk Between Strategic Outcomes and Business Lines

2003-2004 Actual Expenditures

Business Lines	Strategic Outcomes					Total
	A clear and pragmatic regulatory framework	Individuals and organizations that can operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements	High levels of compliance with the regulatory framework	CNSC cooperates and integrates its activities in national /international nuclear fora	Stakeholders' understanding of the regulatory program	
Health, Safety, Security & Environmental Protection	5.1	13.0	30.3	8.2	5.5	62.1
Non-proliferation & Safeguards	0	0	0	5.5	0	5.5
Total	5.1	13.0	30.3	13.7	5.5	67.6

2003-2004 Planned Expenditures

Business Lines	Strategic Outcomes					Total
	A clear and pragmatic regulatory framework	Individuals and organizations that can operate safely and conform to safeguards and non-proliferation requirements	High levels of compliance with the regulatory framework	CNSC cooperates and integrates its activities in national /international nuclear fora	Stakeholders' understanding of the regulatory program	
Health, Safety, Security & Environmental Protection	5.1	12.9	30.1	4.6	5.4	58.1
Non-proliferation & Safeguards	0	0	0	5.5	0	5.5
Total	5.1	12.9	30.1	10.1	5.4	63.6

Table 5 - Revenues

Non-respendable Revenues by Business Line ($ millions)					
			2003-2004		
Business Lines	**Actual 2001-2002**	**Actual 2002-2003**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	38.2	38.2	36.2	-	42.1
Non-proliferation and Safeguards	-	-	-	-	-
Total	**38.2**	**38.2**	**36.2**	**-**	**42.1**

The CNSC has established a cost recovery program as provided for by the *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA). The intent of this program is the recovery of CNSC's expenditures related to its regulatory activities from users licensed under the Act. On July 1, 2003 new *CNSC Cost Recovery Fees Regulations* were implemented which replace the former *AECB Cost Recovery Fees Regulations* from 1996. The new fees are being phased in over a three year period.

Table 6 - Statutory Payments

Statutory Payments by Business Line ($ millions)						
			2003-2004			
Business Lines	**Actual 2001-2002**	**Actual 2002-2003**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	5.2	6.5	6.4	6.4	6.6	6.6
Non-proliferation and Safeguards	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Total Statutory Payments	**5.5**	**6.9**	**6.8**	**6.8**	**6.9**	**6.9**

Statutory payments are issued to cover the cost of the various Employee Benefit Plans.

Table 7 – Transfer Payments (Grants and Contributions)

7.1 – Summary of Transfer Payments by Program/Business Line

Transfer Payments by Business Line ($ millions)						
			2003-2004			
Business Lines	**Actual 2001-2002**	**Actual 2002-2003**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
GRANTS						
Health, Safety, Security and Environmental Protection	-	-	-	-	-	-
Non-proliferation and Safeguards	-	-	-	-	-	-
Total Grants	-	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS						
Health, Safety, Security and Environmental Protection	0.1	0.2	-	-	0.1	0.1
Non-proliferation and Safeguards	0.1	0.6	0.6	0.6	0.5	0.3
Total Contributions	**0.2**	**0.8**	**0.6**	**0.6**	**0.6**	**0.4**
Total Transfer Payments	**0.2**	**0.8**	**0.6**	**0.6**	**0.6**	**0.4**

NOTE: Due to rounding and materiality, figures may not add to totals shown or as reflected in Table 7.2. Grants totaling $11,000 were issued in 2003-2004.

The CNSC has a class grant and contribution program, and a separate contribution agreement with the International Atomic Energy Agency (IAEA).

The CNSC Class Grants and Contributions Program provides access to independent advice, expertise, experience and information that would otherwise not be available to Canada and the Canadian nuclear industry. This is a cost effective manner with which to leverage significant results from a small dollar investment. The objective of the IAEA contribution is to provide support for the IAEA safeguards system. This support is a component of the Canadian Safeguards Support Program (CSSP), which is delivered primarily in order to improve the effectiveness and efficiency of safeguards implemented by the IAEA.

7.2 – Details of Transfer Payments by Program/Business Line

Transfer Payments by Business Line ($ actual)						
			2003-2004			
Business Lines	Actual 2001-2002	Actual 2002-2003	Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
GRANTS						
Health, Safety, Security and Environmental Protection	8,000	11,000	20,000	20,000	20,000	11,000
- ICRU	-	3,000	-	-	-	3,000
- ICRP	3,000	3,000	-	-	-	3,000
- CRPA	5,000	5,000	-	-	-	5,000
Non-proliferation and Safeguards	-	-	-	-	-	-
Total Grants	**8,000**	**11,000**	**20,000**	**20,000**	**20,000**	**11,000**
CONTRIBUTIONS						
Health, Safety, Security and Environmental Protection	77,740	181,246	22,000	22,000	127,616	127,616
- ISOE	-	15,000	-	-	-	30,000
- CSA	20,000	25,000	-	-	-	35,000
- ICDE	14,894	17,480	-	-	-	19,316
- OPDE	-	19,625	-	-	-	13,300
- Swedish Nuclear Power Institute for Decovalex III	32,846	34,141	-	-	-	-
- IARC	10,000	10,000	-	-	-	-
- UNENE	-	60,000	-	-	-	30,000
Non-proliferation and Safeguards	-	-	600,000	600,000	494,384	309,600
- IAEA	160,000	586,100	-	-	-	309,600
Total Contributions	**237,700**	**767,300**	**622,000**	**622,000**	**622,000**	**437,200**
Total Transfer Payments	**245,740**	**778,346**	**642,000**	**642,000**	**642,000**	**448,216**

NOTE: Due to rounding, figures may not add to totals shown. Actual Dollars have been used versus ($ million) in order to include detailed information of transfer payments.

Acronym description

- ICRU - International Commission on Radiation Units
- ICRP - International Commission on Radiation Protection
- CRPA - Canadian Radiation Protection Association
- ISOE - Information System of Occupational Exposure
- CSA - Canadian Standards Association
- ICDE - OECD for International Common cause Data Exchange
- OPDE - OECD for Piping Data Failure Exchange
- IARC – International Agency for Research on Cancer
- UNENE - McMaster University – University for Excellence in Nuclear Engineering
- IAEA - International Atomic Energy Agency for the Canadian Safeguards Support Program

Grants are:

1. Issued to assist with funding various forums (advisory boards, conferences) that contribute to the overall objective of the Grants and Contribution Program.

Contributions are:

1. Issued to encourage the research, development, management and promotion of activities that will contribute to the CNSC's Research and Support Program objectives;
2. Issued to aid the development of nuclear safety standards;
3. Issued as a component of the Canadian Safeguards and Support Program.

Table 8 – Resource Requirements by Organization and Business Lines: see Table 4
Table 9 – Projects: not applicable
Table 10 – Status Summary of Major Crown Projects: not applicable
Table 11 – Loans, Investments and Advances: not applicable
Table 12 – Revolving Fund Financial Summaries: not applicable

D. Audited Financial Statements

Management Responsibility for Financial Statements

The accompanying financial statements of the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) for the year ended March 31, 2004 and all information included in its annual report are the responsibility of management.

These financial statements have been prepared by management in accordance with Canadian generally accepted accounting principles and, where appropriate, they include amounts that have been estimated according to management's best estimates and judgement. Management has prepared the financial information presented elsewhere in the performance report and has ensured that it is consistent with that provided in the financial statements.

Management has developed and maintains books, records, financial and management controls and information systems. They are designed to provide reasonable assurance that the Government's assets are safeguarded and controlled, that resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as CNSC policies and statutory requirements such as the *Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Regulations*.

The Commission's external auditor, the Auditor General of Canada, has audited the financial statements and at the specific request of the Commission, compliance with the *Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Regulations*. She has reported on her audit and compliance findings to the Commission and to the Minister of Natural Resources.

Linda J. Keen
President and CEO

Ginette Bergeron
Vice President, Corporate Services Branch

Ottawa, Canada
June 4, 2004

AUDITOR'S REPORT

To the Canadian Nuclear Safety Commission
and the Minister of Natural Resources

I have audited the statement of financial position of the Canadian Nuclear Safety Commission as at March 31, 2004 and the statements of operations, deficit and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at March 31, 2004 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Further, in my opinion, the Canadian Nuclear Safety Commission has complied, in all significant respects, with the *Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Lees Regulations* pursuant to the *Nuclear Safety and Control Act.*

Crystal Pace

Crystal Pace, CA
Principal
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
June 4, 2004

Canadian Nuclear Safety Commission
Statement of Financial Position
as at March 31

	2004	2003
Assets		
Current assets:		
Due from the Consolidated Revenue Fund	$5,141,024	$3,821,985
Accounts receivable (Note 4)	2,630,536	2,727,582
Prepaid expenses	269,569	171,192
	8,041,129	6,720,759
Non-current assets:		
Capital assets (Note 5)	1,395,878	1,234,493
Total Assets	$9,437,007	$7,955,252
Liabilities and Deficit		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$5,141,024	$5,045,703
Vacation pay	3,136,267	2,803,198
Deferred revenue (Note 6)	6,445,602	10,210,591
Employee severance benefits (Note 12)	468,705	680,182
	15,191,598	18,739,674
Non-current liabilities:		
Employee severance benefits (Note 12)	7,264,144	6,245,057
	22,455,742	24,984,731
Deficit	(13,018,735)	(17,029,479)
Total Liabilities and Deficit	$9,437,007	$7,955,252

Commitments and Contingencies (Note 11)

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

Approved by:

Linda J. Keen
President and CEO

Ginette Bergeron
Vice President, Corporate Services Branch

Statement of Operations
for the year ended March 31

	2004	2003
Revenues		
Licence fees	$38,010,204	$37,477,003
Special projects	4,122,783	732,413
Other	16,336	148,859
Total revenues (Note 7)	42,149,323	38,358,275
Expenses		
Salaries and employee benefits	51,330,580	47,403,567
Professional and special services	9,818,998	8,860,960
Accommodation	4,288,523	4,014,977
Travel and relocation	4,084,327	3,692,544
Furniture, equipment repairs and rental	3,699,189	2,683,118
Communication and information	1,574,955	1,666,110
Utilities, materials and supplies	742,353	735,869
Grants and contributions	448,976	779,038
Other	486,072	382,436
Total expenses (Note 7)	76,473,973	70,218,619
Net cost of operations	$34,324,650	$31,860,344

Statement of Deficit
for the year ended March 31

	2004	2003
Balance at beginning of year	($17,029,479)	($26,120,256)
Net cost of operations	(34,324,650)	(31,860,344)
Services provided without charge (Note 9)	7,783,155	6,959,820
Net cash provided by government (Note 3 c)	29,233,200	34,121,974
Change in due from Consolidated Revenue Fund	1,319,039	(130,673)
Balance at end of year	($13,018,735)	($17,029,479)

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

Statement of Cash Flows
for the year ended March 31

	2004	2003
Operating Activities		
Net cost of operations	$34,324,650	$31,860,344
Non-cash items		
Amortization of capital assets (Note 5)	(408,792)	(352,829)
Services provided without charge by other Government departments and agencies (Note 9)	(7,783,155)	(6,959,820)
Net gain on disposal of surplus assets	984	14,394
Net change in non-cash working capital balances	3,549,407	9,756,973
Change in non-current employee severance benefits	(1,019,087)	(598,703)
Cash used in operating activities	28,664,007	33,720,359
Investing Activities		
Acquisitions of, and improvements to, capital assets	571,212	416,009
Proceeds on disposal of surplus assets	(2,019)	(14,394)
Cash used in investing activities	569,193	401,615
Net cash provided by government (Note 3c)	$29,233,200	$34,121,974

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

1. Authority and Objectives

The Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) was established in 1946 by the *Atomic Energy Control Act*. Prior to May 31, 2000, when the federal *Nuclear Safety and Control Act* (NSCA) came into effect, the CNSC was known as the Atomic Energy Control Board (AECB). The CNSC is a departmental corporation named in Schedule II to the *Financial Administration Act* and reports to Parliament through the Minister of Natural Resources.

The *Nuclear Safety and Control Act* provides comprehensive powers to the CNSC to establish and enforce national standards for nuclear energy in the areas of health, safety and environment. It establishes a basis for implementing Canadian policy and fulfilling Canada's obligations with respect to the non-proliferation of nuclear weapons. The NSCA also provides CNSC compliance inspectors with clearer, fuller powers and brings penalties for infractions in line with current legislative practices. The CNSC is empowered to require financial guarantees, order remedial action in hazardous situations and require responsible parties to bear the costs of decontamination and other remedial measures.

The objectives of the CNSC are to:

- regulate the development, production and use of nuclear energy and the production, possession and use of nuclear substances, prescribed equipment and information in order to: a) prevent unreasonable risk to the environment, to the health and safety of persons and to national security; and b) achieve conformity with measures of control and international obligations to which Canada has agreed; and
- disseminate scientific, technical and regulatory information concerning: a) the activities of the CNSC; b) the development, production, possession, transport and use of nuclear energy and substances; and c) the effects of nuclear energy and substances use on the environment and on the health and safety of persons.

The CNSC also administers the *Nuclear Liability Act*, including designating nuclear installations and prescribing basic insurance to be carried by the operators of such nuclear installations, and the administration of supplementary insurance coverage premiums for these installations. The sum of the basic insurance and supplementary insurance totals $75 million for each designated installation (Note 13). The number of installations requiring insurance coverage is 14 (2003 – 14).

The CNSC's expenditures are funded by a budgetary lapsing authority. Employer contributions to employee pension and non-pension benefits are authorized by a statutory authority.

The CNSC established a cost recovery program as provided for by the NSCA. The intent of the program is the recovery of CNSC's expenditures related to its regulatory activities from users licensed under the Act. These expenditures include the technical assessment of licence

applications, compliance inspections and the development of licence standards. On July 1, 2003 new *Canadian Nuclear Safety Commission Cost Recovery Fees Regulations* were implemented which replace the former *AECB Cost Recovery Fees Regulations 1996*. The new fees are being phased in over a three-year period through application of fee reductions amounting to 15% in the first year, 10% in the second year and 5% in the third year.

2. Significant Accounting Policies

a) Parliamentary appropriations

Appropriations are based in large part on cash flow requirements. Consequently, items recognized in the statement of deficit and the statement of financial position are not necessarily the same as those provided through appropriations from Parliament. Note 3 shows the reconciliation of net cost of operations, parliamentary appropriations voted and net cash provided by government to parliamentary appropriations used.

b) Due from the Consolidated Revenue Fund

The CNSC operates within the Consolidated Revenue Fund (CRF). The CRF is administered by the Receiver General for Canada. All cash received by the CNSC is deposited to the CRF and all cash disbursements made by the CNSC are paid from the CRF. Due from the Consolidated Revenue Fund represents the amount of cash that the CNSC is entitled to draw from the Consolidated Revenue Fund, without further appropriations, in order to discharge its liabilities.

c) Revenue

Licence fee revenue is recognized on a straight-line basis over the period to which the fee payment pertains (normally three months or one year). All other revenue is recognized in the period in which the underlying transaction or event occurred that gave rise to the revenue. Licence fees received for future year licence periods are recorded as deferred revenue. Revenue from licence fees, contract projects and other sources is deposited to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the CNSC. Legislative authority allows for the respending of amounts received on the disposal of surplus assets.

d) Vacation pay

Vacation pay is expensed as the benefit accrues to employees under their respective terms of employment using the salary levels at year end. Vacation pay liability payable on cessation of employment represents obligations of the CNSC that are normally funded by appropriation when paid.

e) Pension benefits

The CNSC's eligible employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. The employees and the CNSC contribute to the cost of the Plan. Contributions by the CNSC are expensed in the period incurred and represent the total cost to the CNSC under the Plan. The CNSC is not required under present legislation to make contributions with respect to actuarial deficiencies of the Public Service Superannuation Account.

f) Employee severance benefits

The CNSC's liability for employee severance benefits is calculated using information derived from the results of the actuarially determined liability for employee severance benefits for the Government as a whole. Employee severance benefits on cessation of employment represent obligations of the CNSC that are normally funded by appropriation when the benefits are paid.

g) Services provided without charge by other government departments and agencies

Services provided without charge by other government departments and agencies are recorded as operating expenses at their estimated fair value. These include services such as: accommodation provided by Public Works and Government Services Canada, contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat, salaries and associated legal costs of services provided by Justice Canada, audit services provided by the Office of the Auditor General, and workers' compensation benefits provided by Human Resources Development Canada. A corresponding amount is credited directly to the Deficit.

h) Grants and contributions

Grants are recognized in the year in which entitlement of recipients has been established, while contributions are recognized in the year in which the conditions for payment are met.

i) Capital assets

Capital assets with an acquisition cost of $10,000 or more are recorded at cost less accumulated amortization. Amortization commences on the first day of the month following the month of acquisition and is calculated on a straight-line basis over the estimated useful life of the asset as follows:

Asset Class	Amortization Period
Informatics equipment and software	2 to 5 years
Motor vehicles	4 years
Furniture and equipment	5 to 20 years

j) Nuclear Liability Reinsurance Account

The CNSC administers the Nuclear Liability Reinsurance Account on behalf of the federal government. The CNSC receives premiums paid by the operators of nuclear installations for the supplementary insurance coverage and credits these to the Nuclear Liability Reinsurance Account in the Consolidated Revenue Fund. Since the CNSC does not have the risks and

rewards of ownership, nor does it have accountability for this account, it does not include any of the associated financial activity or potential liability in its financial statements. Financial activity and liability is however reported in Note 13 of these financial statements.

k) Use of estimates

These financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The preparation of accrual financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets, liabilities, revenue, expenses and contingencies during the reporting period. Actual results could differ from the estimates. The most significant items where estimates are used are employee severance liabilities and amortization of capital assets.

3. Parliamentary Appropriations

The CNSC receives its funding through parliamentary appropriations, which are based primarily on cash flow requirements. Items recognized in the statement of operations and the statement of deficit in one year may be funded through parliamentary appropriations in prior and future years. Accordingly, the CNSC has different net results of operations for the year on a government funding basis than on a Canadian generally accepted accounting principles basis. These differences are reconciled below.

a) Reconciliation of net cost of operations to total parliamentary appropriations used

	2004	2003
Net cost of operations	$34,324,650	$31,860,344
Items not affecting appropriations:		
Amortization of capital assets	(408,792)	(352,829)
Vacation pay – accrual	(333,069)	(225,466)
Services provided without charge by other Government departments and agencies	(7,783,155)	(6,959,820)
Revenue (non respendable)	42,149,323	38,358,275
Change in employee severance benefits	(807,610)	524,348
Other expenses	(394,164)	19,276
	32,422,533	31,363,784
Items affecting appropriation:		
Capital asset acquisitions	571,212	416,009
Prepaids (excluding accountable advances)	262,707	161,397
	833,919	577,406
Total parliamentary appropriations used	$67,581,102	$63,801,534

b) Reconciliation of parliamentary appropriations voted to total parliamentary appropriations used

	2004	2003
Parliamentary appropriations voted:		
Vote 20 - CNSC Operating expenditures	$53,241,000	$52,580,000
Supplementary Vote 20a	6,743,500	4,977,837
Supplementary Vote 20b	2,553,472	--
Transfer from Treasury Board Vote 10	120,000	180,000
Transfer from Treasury Board Vote 15	940,000	1,013,000
	63,597,972	58,750,837
Less: lapsed appropriation	3,026,176	1,869,551
	60,571,796	56,881,286
Statutory		
Spending of proceeds from disposal of surplus assets	9,981	23,808
Contributions to employee pension and non-pension benefit plans	6,999,325	6,896,440
Total parliamentary appropriations used	$67,581,102	$63,801,534

c) **Reconciliation of net cash provided by government to total parliamentary appropriations used**

	2004	2003
Net cash provided by government	$29,233,200	$34,121,974
Revenue (non-respendable)	42,149,323	38,358,275
Net change in non-cash working capital balances charged to Vote	(3,920,615)	(8,695,754)
Refunds of prior years' expenditures	119,194	17,039
Total parliamentary appropriations used	$67,581,102	$63,801,534

4. Accounts Receivable

	2004	2003
Licence fees	$2,218,096	$1,844,474
Contract Project	377,630	2,513
Other	34,810	1,104,666
Gross receivables	2,630,536	2,951,653
Allowance for doubtful accounts	--	224,071
Net receivables	$2,630,536	$2,727,582

The CNSC deleted from its accounts receivable a debt of $224, 071 (2003 - nil). This debt arose in 1994 and was declared legally uncollectible in 1995.

5. Capital Assets

Capital asset class	2004				2003
	Opening Balance	Additions (disposals) for the year	Accumulated Amortization	Net book value	Net book value
Informatics equipment and software	$848,212	($130,940)	$329,049	$388,223	$363,851
Motor vehicles	427,657	29,935	337,894	119,698	138,957
Furniture and equipment	1,044,973	370,821	527,837	887,957	731,685
Total	$2,320,842	$269,816	$1,194,780	$1,395,878	$1,234,493

Amortization for the current year amounts to $408,792 (2003 - $352,829) and is included in other expenses on the statement of operations.

6. Deferred Revenue

Generally, licence fees are paid in advance of the fee period. Since revenue is recognized over the duration of the fee period, fees received for future year licence periods are recorded as deferred revenue.

	2004	2003
Balance at beginning of year	$10,210,591	$19,210,186
Less: revenue included in licence fees in the year	(9,163,830)	(17,406,524)
Add: fees received in the year for future year licence periods	5,398,841	8,406,929
Balance at end of year	$6,445,602	$10,210,591

7. Summary of Expenditures and Revenues by Cost Recovery Fee Category

	Revenue	Licences Provided Free of Charge (Note 10)	2004 Total Value of Licences and Other Revenue	2003 Total Value of Licences and Other Revenue	2004 Cost of Operations	2003 Cost of Operations
Licensing, Certification & Compliance Regulatory Plan Activity Fees						
Power reactors	$26,428,275	$ --	$26,428,275	$26,815,433	$32,148,743	$30,574,401
Non-power reactors	900,147	242,501	1,142,648	946,112	1,415,411	1,741,702
Nuclear research & test establishments	1,580,560	--	1,580,560	1,496,932	1,937,790	2,468,127
Particle accelerators	25,006	202,696	227,702	100,300	385,724	305,872
Uranium processing facilities	923,614	--	923,614	863,083	1,113,162	1,096,460
Nuclear substance processing facilities	430,034	--	430,034	239,999	581,857	461,594
Heavy water plants	133,426	--	133,426	247,677	112,698	52,777
Radioactive waste facilities	896,937	--	896,937	428,405	1,251,051	1,217,980
Fusion facilities	9,387	--	9,387	65,737	10,366	82,342
Uranium mines & mills	3,136,572	--	3,136,572	2,679,345	3,914,313	2,942,959
Waste nuclear substance licences	187,098	240,567	427,665	430,138	489,984	458,923
Total Regulatory Plan Activity Fees	**34,651,056**	**685,764**	**35,336,820**	**34,313,161**	**43,361,099**	**41,403,137**
Formula Fees						
Nuclear substances	2,767,263	3,157,244	5,924,507	4,447,108	7,321,967	7,539,156
Class II nuclear facilities	90,303	1,646,008	1,736,311	826,852	2,070,465	1,029,770
Dosimetry services	78,789	12,048	90,837	182,138	537,046	439,698
Total Formula Fees	**2,936,355**	**4,815,300**	**7,751,655**	**5,456,098**	**9,929,478**	**9,008,624**
Fixed Fees						
Transport licences and transport package certificates	291,585	3,048	294,633	213,534	692,018	806,597
Radiation device and prescribed equipment certificates	92,108	76,208	168,316	31,470	167,756	761,024
Exposure device operator certificates	39,100	--	39,100	--	138,198	90,015
Total Fixed Fees	**422,793**	**79,256**	**502,049**	**245,004**	**997,972**	**1,657,636**

Total Licensing, Certification & Compliance	**38,010,204**	**5,580,320**	**43,590,524**	**40,014,263**	**54,288,549**	**52,069,397**
Non-Licensing and Non-Certification						
Co-operation undertakings	--	--	--	--	11,162,148	10,693,194
Stake holder relations	--	--	--	--	6,051,862	5,135,254
Regulatory framework	--	--	--	--	894,826	1,293,012
Special projects, other revenue and related expenses	4,139,119	--	4,139,119	881,272	4,076,588	1,027,762
Total Non-Licensing and Non-Certification	**4,139,119**	**--**	**4,139,119**	**881,272**	**22,185,424**	**18,149,222**
Total	**$42,149,323**	**$5,580,320**	**$47,729,643**	**$40,895,535**	**$76,473,973**	**$70,218,619**

8. Related Party Transactions

The CNSC is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies, and Crown corporations. The CNSC enters into transactions with these entities in the normal course of business. Certain of these transactions are on normal trade terms applicable to all individuals and enterprises, while others are services provided without charge to the CNSC. All material related party transactions are disclosed below.

During the year, the CNSC expensed $17,025,131 (2003 - $16,106,893) which include services provided without charge of $7,783,155 (2003 - $6,959,820) as described in Note 9. The CNSC recognized revenue of $7,508,925 (2003 - $3,394,994) which include accounts receivables in the amount of $745,842 (2003 - $344,353).

9. Services Provided Without Charge

During the year, the CNSC received services that were obtained without charge from other government departments and agencies. These are recorded at fair value in the financial statements as follows:

	2004	2003
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	$4,149,585	$3,741,909
Contributions for employer's share of employee benefits provided by the Treasury Board Secretariat	3,232,418	2,870,657
Salary and associated costs of legal services provided by Justice Canada	207,996	223,000
Audit services provided by the Office of the Auditor General of Canada	106,221	56,000
Other	86,935	68,254
	$7,783,155	$6,959,820

10. Licences Provided Free of Charge by the CNSC

The CNSC provides licences free of charge to educational institutions; not-for-profit research institutions wholly owned by educational institutions; publicly funded health care institutions, not-for-profit emergency response organizations; and federal departments. The total of these licences amounted to $5,580,320 (2003 - $2,537,260).

11. Commitments and Contingencies

a) Commitments

The CNSC has future years contractual obligations for operating leases, of approximately $419,919 (2003 - $246,924).

b) Contingencies

Claims have been made against the CNSC in the normal course of operations. Legal proceedings for claims totaling approximately $55,250,000 (2003 - $55,250,000) were still

pending at March 31, 2004. The final outcome is presently not determinable and, accordingly, no provision has been recorded in the accounts for these contingent liabilities. Settlements, if any, resulting from the resolution of these claims will be accounted for in the year in which the liability is considered likely and the cost can be reasonably estimated.

12. Employee Future Benefits

a) Pension Benefits

Both the CNSC and its eligible employees contribute to the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. The CNSC's contribution is currently based on a multiple of the employee's required contributions and may change over time. These contributions represent the total pension obligations of the CNSC and are recognized in the accounts on a current basis. The CNSC's contribution to the plan was $4,983,519 (2003 - $4,844,416).

b) Employee Severance Benefits

The CNSC provides post-retirement and post-employment benefits to its employees through a severance benefit plan. These benefits are not pre-funded and therefore, have no assets.

	2004	2003
Employee severance benefits, beginning of year	$6,925,239	$7,449,587
Expense for the year	1,254,449	1,193,521
Benefits paid during the year	(446,839)	(1,717,869)
Employee severance benefits, end of year	$7,732,849	$6,925,239

13. Nuclear Liability Reinsurance Account

Under the *Nuclear Liability Act* (NLA), operators of designated nuclear installations are required to possess basic and/or supplementary insurance of $75 million per installation for specified liabilities. The federal government has designated the Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) as the sole provider of third party liability insurance and property insurance for the nuclear industry in Canada. NIAC provides insurance to nuclear operators under a standard policy.

The policy consists of two types of coverage: Coverage A and Coverage B. Coverage A includes only those risks that are accepted by the insurer, that is, bodily injury and property damage. Coverage B risks include personal injury that is not bodily, for example psychological injury, damages arising from normal emissions and damage due to acts of terrorism. Effective in 2003, the federal government agreed to provide coverage for damage due to acts of terrorism which was previously provided under Coverage A.

NIAC receives premiums from operators for both coverages, however, premiums for Coverage B risks are remitted to the federal government which reinsures these risks under a Reinsurance Agreement between NIAC and the federal government. The federal government, through the Reinsurance Agreement also pays the difference (supplementary insurance) between the basic insurance amount set by the CNSC and the full $75 million of liability imposed by the NLA. As of March 31, 2004 the total supplementary insurance coverage is $584,500,000 (2003 - $584,500,000).

All premiums paid by the operators of nuclear installations for the supplementary insurance coverage are credited to a Nuclear Liability Reinsurance Account in the Consolidated Revenue Fund.

Premiums received in respect of coverage for damage due to acts of terrorism amount to $134,055 (2003 - nil). Claims against the supplementary insurance coverage are payable out of the Consolidated Revenue Fund and charged to the Account. There have been no claims against or payments out of the Account since its creation.

As explained in Note 2 j), the CNSC administers the Nuclear Liability Reinsurance Account on behalf of the Government of Canada through a specified purpose account consolidated in the Public Accounts of Canada. During the year, the following activity occurred in this account:

	2004	2003
Opening balance	$554,921	$553,421
Receipts deposited	135,555	1,500
Closing balance	$690,476	$554,921

14. Comparative Figures

Certain comparative figures have been reclassified to conform to the presentation adopted in the current year.

BUDGET DES DÉPENSES

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/17-2004
ISBN 0-660-62623-3

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

R. John Efford
Ministre des Ressources naturelles Canada

Table des matières

I. **Message de la présidente et première dirigeante** 1

II. **Déclaration de la direction** 3

III. **Sommaire du rendement** 5

IV. **Commission canadienne de sûreté nucléaire – Contexte** 7

Mission et vision 7
Champ de compétence 7
Défis, risques et possibilités 8
Plan stratégique de la CCSN 8

V. **Réalisations au chapitre du rendement – Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes** 13

Mesures du rendement 13
Réalisations au chapitre du rendement 16
Résultats immédiats 16

1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique 16
2. Des personnes et des organisations qui peuvent assurer une exploitation sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération 23
3. Un degré élevé de conformité aux règlements 27
4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités 35
5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation 41

La CCSN – Gestion et infrastructure habilitante 45
Produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes 46

VI. **Renseignements supplémentaires** 47

VII. **Annexes** 49

A. Organisation de la CCSN 49
B. Aperçu du rendement financier 53
C. Tableaux financiers récapitulatifs 54
D. États financiers 64

I. Message de la présidente et première dirigeante

Pour la troisième année de mon mandat en tant que présidente et première dirigeante, j'ai décrit dans ce rapport les progrès que nous avons accomplis en vue d'atteindre notre vision : devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation nucléaire au monde. Je crois sincèrement que les activités décrites dans le présent rapport nous permettent de progresser sur cette ambitieuse voie.

Cette année, notre rapport de rendement porte principalement sur les « Résultats pour les Canadiens » et se fonde sur le nouveau modèle logique de la CCSN qui illustre les efforts qu'elle déploie au profit des Canadiens. Ce modèle indique les domaines d'activité et les résultats qui décrivent la façon dont nous remplissons notre mandat.

Les cinq résultats immédiats de la CCSN, analysés dans ce rapport, découlent du mandat prescrit par la loi que le Parlement a confié à la CCSN au moyen de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et répondent aux priorités du gouvernement du Canada. On peut les résumer comme suit : un cadre de réglementation clair et pragmatique; des personnes et des organisations qui peuvent assurer une exploitation sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération; un degré élevé de conformité aux règlements; une collaboration nationale et internationale efficace et un programme de réglementation compris par les parties intéressées. Comme le démontre le présent rapport, ces résultats immédiats pavent la voie à l'atteinte de notre premier objectif, un résultat primordial pour les Canadiens : ***des installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire***.

Afin d'assurer l'efficacité du régime de réglementation nucléaire, la CCSN demeure déterminée à moderniser davantage ses pratiques de gestion. Le Comité interne de la gestion moderne travaille actuellement à mettre en œuvre le modèle de gestion de la CCSN, qui s'appuie sur les Critères canadiens de qualité pour l'excellence dans le secteur public de l'Institut national de la qualité. Dans le cadre de ce modèle, la CCSN continue d'officialiser ses approches de gestion du risque en ce qui concerne le processus décisionnel relatif aux priorités en matière de réglementation. Elle a également fait des progrès dans la mise en œuvre d'un processus de planification intégrée axée sur les résultats et de gestion du rendement qui rattache les plans aux budgets et aux résultats.

Comme je l'ai indiqué par le passé, les réalisations et les activités de la CCSN visent à relever les défis de la réglementation nucléaire et à améliorer le régime de réglementation. Le présent rapport décrit les réalisations et les activités de la dernière année. Afin de demeurer dans la voie tracée au profit de notre clientèle, la population du Canada, nous avons toujours à cœur de travailler avec les parties intéressées, notamment les titulaires de permis et le public, afin de nous acquitter de notre mandat : protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Linda J. Keen, M.Sc.

II. Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement (RMR) de 2003-2004 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation de rapport et aux exigences de déclaration énoncées dans le Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2003-2004. À ma connaissance, les renseignements donnent un portrait général, juste et transparent du rendement de l'organisation à l'exercice 2003-2004.

Linda J. Keen, M.Sc.
Présidente et première dirigeante

le 23 août 2004
Date

III. Sommaire du rendement

Durant cette année où le secteur nucléaire a dû relever d'énormes défis et où on a assisté à un changement d'orientation du gouvernement central, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a continué de se concentrer sur ses résultats immédiats de manière à mettre en place des *installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et* à mériter la *confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.*

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004*, le document de planification de la CCSN pour l'année, décrivait cinq initiatives clés dont les résultats sont résumés ci-dessous :

1. **Sûreté nucléaire et sécurité :** Appliquer la gestion du risque dans le but d'accroître la clarté des exigences réglementaires et de mesurer et gérer le rendement.

   Au cours de la période du rapport, la CCSN a poursuivi la mise en œuvre de son programme de réglementation fondé sur l'évaluation du risque. Un nouveau programme d'évaluation des permis d'utilisation de substances nucléaires, d'appareils à rayonnement et d'accélérateurs de particules de catégorie II ainsi que de vérification de la conformité axé sur le risque est presque terminé (plus d'information sur *Le programme de réglementation fondé sur le risque* à la page 28). La mise en œuvre d'une méthodologie formelle fondée sur l'évaluation du risque a progressé plus lentement que prévu pour les réacteurs de puissance, les mines d'uranium, les installations de fabrication du combustible, les réacteurs non producteurs de puissance et les installations nucléaires. Cette situation sera abordée en 2004-2005.

2. **Activités internationales :** Contribuer au renforcement des contrôles multilatéraux des exportations nucléaires et aux pratiques et politiques relatives aux garanties internationales. De plus, aider l'Agence internationale de l'énergie atomique à élaborer une approche des garanties plus efficace et efficiente au Canada.

   La CCSN a continué de collaborer avec des organisations provinciales, nationales et internationales au cours de la période du rapport pour respecter cet engagement (plus d'information sur les *Accords, conventions et autres ententes de portée internationale, fédérale et provinciale* à la page 35).

3. **Gestion moderne à la CCSN :** En 2003-2004, une des priorités consistait à élaborer et à mettre en œuvre à la grandeur de l'organisation un plan d'action unique et intégré qui contribuera à respecter l'engagement de la CCSN de s'améliorer continuellement dans ces domaines.

   La CCSN a dressé le Plan d'amélioration de la gestion moderne pour 2003-2005. Ce plan décrit les projets que la CCSN entreprendra en priorité pour améliorer les pratiques dans certains éléments du modèle de gestion adopté en 2002-2003. Le plan traite des besoins de l'initiative de la fonction de contrôleur moderne (plus d'information sur la

Gestion moderne à la page 45). La CCSN procède actuellement à la mise en œuvre de ce plan.

4. **Mise en œuvre du Programme révisé de recouvrement des coûts :** La CCSN a proposé de modifier son règlement sur les droits afin qu'il corresponde mieux à ce qu'il lui en coûte réellement pour assumer ses responsabilités de réglementation et pour rendre le programme plus juste et équitable en remplaçant la tarification en vigueur par une tarification modulée selon le niveau des activités de réglementation de la CCSN.

   La CCSN a remplacé son *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* le 1er juillet 2003. Des droits sont maintenant perçus pour les permis conformément au nouveau règlement, et la CCSN recouvre équitablement ce qu'il lui en coûte réellement pour réglementer l'industrie (plus d'information sur le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* à la page 17).

5. **Mise en œuvre et revue de la Stratégie de maintien de l'effectif dans une optique d'amélioration continue :** Il s'agit d'une initiative de cinq ans amorcée en 2002.

   La Stratégie de maintien de l'effectif est une des grandes priorités du Plan d'amélioration de la gestion moderne (plus d'information sur la *Gestion moderne* à la page 45).

Durant l'année, la CCSN a dû relever un certain nombre de défis dans son contexte opérationnel, notamment à la suite de la panne de courant qui a frappé l'Ontario le 14 août 2003. Elle a répondu à des besoins urgents pour changer les plans, y compris les exigences des titulaires de permis particulièrement dans le secteur des mines et des réacteurs de puissance. En plus de son travail dans ses plans d'amélioration, la CCSN a atteint d'autres résultats importants qui sont décrits dans ce rapport sur le rendement.

IV. Commission canadienne de sûreté nucléaire – Contexte

Mission et vision

La CCSN a pour mission de *réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire*. Dans l'accomplissement de sa mission, la CCSN s'efforce de concrétiser sa vision de *devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation nucléaire au monde*.

Champ de compétence

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, qui est entrée en vigueur le 31 mai 2000, confère à la Commission canadienne de sûreté nucléaire son pouvoir de réglementation. En vertu de cette loi, la Commission a établi des règlements.

La CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires au Canada. Ses règlements portent sur les éléments suivants :

- Réacteurs de puissance
- Réacteurs non producteurs de puissance
- Établissements de recherche et d'essais nucléaires
- Mines d'uranium, usines de concentration d'uranium et installations de traitement de l'uranium et de fabrication du combustible
- Usines de production d'eau lourde
- Installations de traitement des substances nucléaires
- Accélérateurs de particules
- Installations de gestion des déchets radioactifs
- Emballage et transport des substances nucléaires
- Substances nucléaires et appareils à rayonnement
- Terres sous évaluation (pour déterminer si des mesures de réglementation doivent être prises)
- Irradiateurs
- Importation et exportation de substances, de matériel et de technologies nucléaires
- Exportation de substances, de matériel et de technologies à double usage dans le secteur nucléaire
- Curiethérapie et téléthérapie
- Services de dosimétrie

Défis, risques et possibilités

La CCSN est confrontée à des enjeux de taille et elle continuera de l'être. Parmi les difficultés qui affectent son travail, on trouve les suivantes :

- la demande croissante en énergie et la possibilité de remise en service et de construction de nouvelles centrales nucléaires au Canada;
- la possibilité de nouveaux projets d'extraction minière et de traitement de l'uranium;
- l'expansion des installations de gestion des déchets;
- l'utilisation accrue des technologies nucléaires dans le domaine médical;
- la croissance sans précédent de la demande de garanties de sûreté à l'échelle internationale et la nécessité de faire respecter des garanties extrêmement fermes;
- le besoin croissant de contribuer aux efforts internationaux destinés à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

La CCSN passe en revue ses activités afin d'obtenir une meilleure appréciation des défis qui pourraient se présenter à l'avenir. Cet examen lui permettra de rassembler d'importantes données pour son processus de planification.

Plan stratégique de la CCSN

Élaboré en 2003-2004, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de la CCSN pour l'exercice 2004-2005 sert de plan stratégique à l'organisme. Dans le cadre de ce plan, un modèle logique a été mis au point (voir figure 1). Il s'agit de la représentation visuelle des liens logiques entre les secteurs d'activité de la CCSN et leurs résultats. Ce modèle constitue une importante étape dans l'élaboration d'un régime de gestion de la planification et du rendement en fonction des résultats.

Figure 1

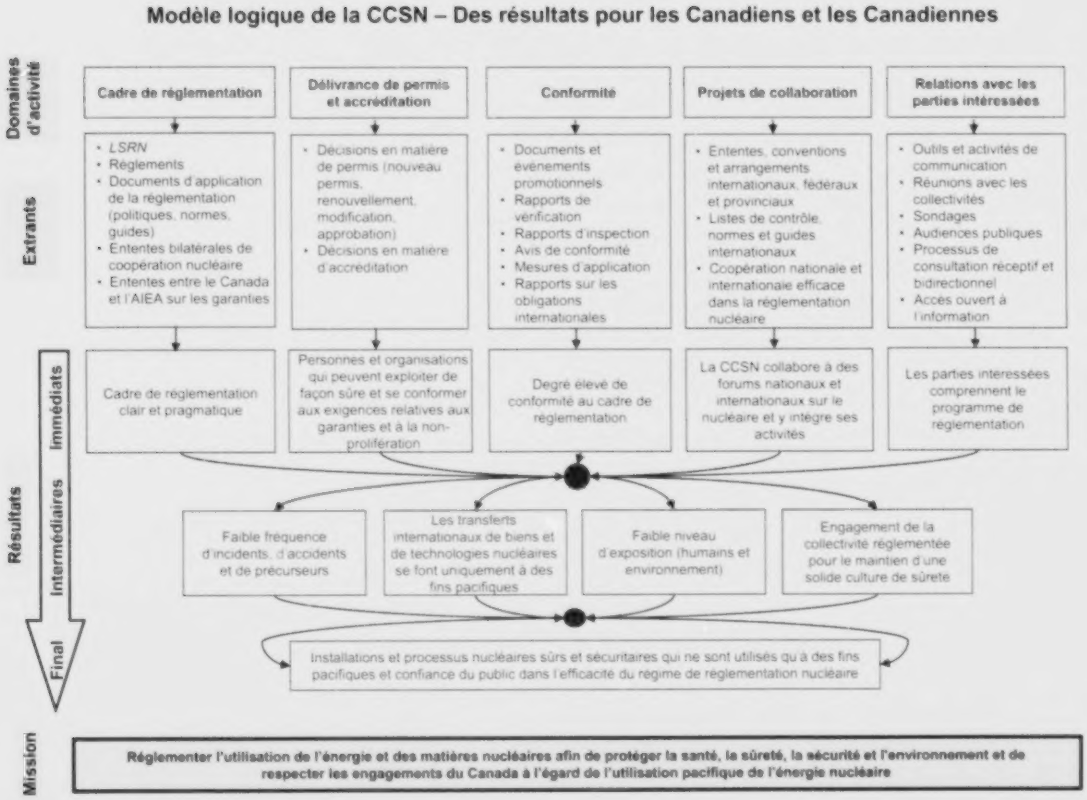

Ce sont les activités de la CCSN qui permettent d'atteindre les résultats immédiats de l'organisme, décrits dans le modèle logique. Si de son côté la CCSN est en mesure d'assurer l'atteinte des résultats immédiats, c'est aux autres parties intéressées qu'incombe de plus en plus la responsabilité partagée d'atteindre les résultats intermédiaires et finals. Les résultats immédiats de la CCSN se décrivent comme suit :

- un cadre de réglementation clair et pragmatique;
- des personnes et des organisations qui peuvent assurer une exploitation sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération;
- un degré élevé de conformité aux règlements;
- la CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités;
- les parties intéressées comprennent le programme de réglementation.

De ces résultats immédiats découlent les résultats intermédiaires suivants :

- une faible fréquence d'incidents, d'accidents et de précurseurs;
- des transferts internationaux de biens et de technologies nucléaires effectués exclusivement à des fins pacifiques;

- de faibles niveaux d'exposition (êtres humains et environnement);
- la prise d'engagements par la collectivité réglementée pour maintenir une solide culture de sûreté.

Tous ces éléments mènent au résultat final suivant :

> ***Installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.***

Contribuer au rendement du Canada

Par le biais de ces résultats, la CCSN vise à être un élément clé du rendement global du gouvernement canadien. Le rapport de rendement déposé au Parlement par le Conseil du Trésor du Canada, intitulé *Le rendement du Canada*, fournit une perspective des résultats atteints par l'ensemble du gouvernement dans les principaux domaines de responsabilité fédérale, comme suit :

- l'économie;
- la santé;
- l'environnement;
- les collectivités;
- le Canada et le monde;
- les communautés autochtones;
- l'efficacité du gouvernement.

La CCSN contribue directement à protéger la santé des Canadiens, l'environnement et les collectivités contre les effets potentiellement nocifs des matières, substances et processus nucléaires. Elle assume ce rôle de protection en réglementant l'utilisation des installations nucléaires et les activités qui s'y rattachent. La plupart des mines d'uranium et des installations de gestion des déchets sont situées au sein des communautés rurales et nordiques. De plus, les communautés autochtones comptent parmi les principales parties intéressées de la CCSN. La CCSN les consulte régulièrement par le biais de son Programme des relations externes. Leurs commentaires sont bienvenus dans le cadre du processus d'audiences publiques, et leur confiance dans le régime de réglementation nucléaire est importante.

La CCSN joue également un rôle primordial quand il s'agit de faire valoir l'expertise et la perspective du Canada sur la scène mondiale, notamment par sa collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour veiller à ce que les substances et les technologies nucléaires soient utilisées uniquement à des fins pacifiques.

Enfin, en fournissant un cadre de réglementation clair et pragmatique, d'une part, et en collaborant à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et en y intégrant ses activités, d'autre part, la CCSN contribue à l'efficacité du gouvernement.

La CCSN n'appuie pas spécifiquement le secteur clé de responsabilité fédérale qu'est l'économie. Toutefois, par le biais de ses pratiques en matière de réglementation intelligente, la CCSN joue un rôle clé dans la confiance des Canadiens à l'égard de la sûreté du secteur nucléaire en étant un organisme de réglementation efficace, transparent et digne de confiance, sur lequel le public peut compter.

V. Réalisations au chapitre du rendement – Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Mesures du rendement

La CCSN s'est engagée à fournir des renseignements équilibrés sur le rendement financier et non financier. Le Plan d'amélioration de la gestion moderne comprend un projet visant à élaborer une série de mesures pertinentes sur le rendement pour la CCSN. Le projet, mis en oeuvre en 2003-2004, a permis de cerner les mesures possibles pour chacun des résultats du modèle logique de la CCSN. Ces mesures seront élaborées davantage et mises en oeuvre avec le temps.

Actuellement, la CCSN a publié deux mesures importantes pour *des installations et des processus sûrs et sécuritaires utilisés uniquement à des fins pacifiques*, soit la première partie du résultat ultime énoncé de la CCSN (voir le modèle logique à la page 9). Voici ces mesures :

- Un index du rayonnement pour les centrales nucléaires.
- Une fiche de rapport sur le rendement des centrales nucléaires.

Index du rayonnement pour les centrales nucléaires

Cette information présente la dose de rayonnement provenant des émissions de chaque centrale nucléaire identifiée. Ces doses sont calculées à l'aide des données réelles recueillies lors des analyses routinières des échantillons d'air, d'eau, de poissons et de végétation ainsi que des données d'émission de la centrale. Il s'agit d'une mesure du succès de la CCSN dans l'atteinte de son résultat ultime, et d'une mesure directe de l'atteinte de ses résultats intermédiaires; *faible niveau d'exposition (humains et environnement)*. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca.

Centrale nucléaire	Dose de rayonnement 2003				
	Janv.-mars	Avr. –juin	Juill.-sept.	Oct.-déc.	Total pour l'année
Pickering	1,1	1,7	1,3	1,0	5,1
Darlington	0,2	0,3	0,3	0,3	1,1
Bruce	0,5	0,6	0,6	0,6	2,3
Point Lepreau	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4

La dose est inscrite en microsieverts, une unité internationale de mesure de la dose de rayonnement.

Pour avoir une idée de la très faible importance de ces doses, la dose d'un seul examen de la poitrine au rayon X est d'environ 70 et la limite légale pour les doses provenant des émissions est de 1 000 par année. Le rayonnement naturel est de 2 000 par année.

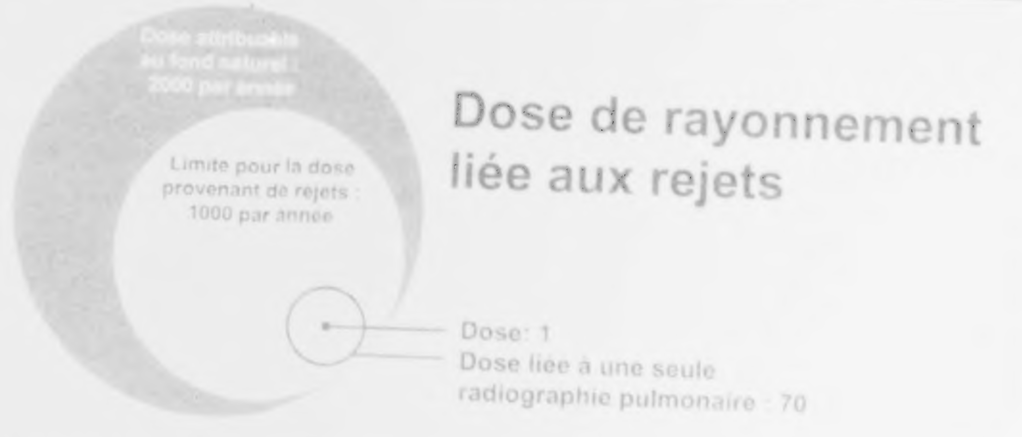

Fiche de rendement des centrales nucléaires du personnel de la CCSN à partir de juillet 2004

Le personnel de la CCSN effectue une évaluation distincte des programmes (P) des titulaires de permis et de leur mise en oeuvre (M) en fonction de cinq cotes. Les tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Bruce-A et la tranche 4 de la centrale nucléaire de Pickering-A ont été remises en service en 2003. Les tranches 1, 2 et 3 de la centrale de Pickering-A demeurent en état d'arrêt garanti (avec le combustible chargé), et la tranche 1 fait l'objet de travaux de remise en service. Les tranches 1 et 2 de la centrale de Bruce-A demeurent en état d'arrêt temporaire (avec le combustible déchargé). Dans le cadre de l'évaluation visant les réacteurs des centrales de Bruce-A et de Pickering-A qui n'étaient pas en exploitation en 2003, le personnel de la CCSN a évalué les activités liées à la remise en service de ces réacteurs. Le personnel de la CCSN a également fait des observations sur les programmes de Bruce Power et d'Ontario Power Generation qui sont communs aux sites afin de faciliter l'évaluation de la sûreté aux centrales de Bruce-A et de Pickering-A.

Domaine de sûreté	**P ou M**	**Centrale nucléaire**						
		Bruce		**Darlington**	**Pickering**		**Gentilly – 2**	**Point Lepreau**
Programme		**A**	**B**		**A**	**B**		
Exploitation								
Gestion de l'organisation et de la centrale								
Conduite des opérations								

Dose de rayonnement liée aux rejets

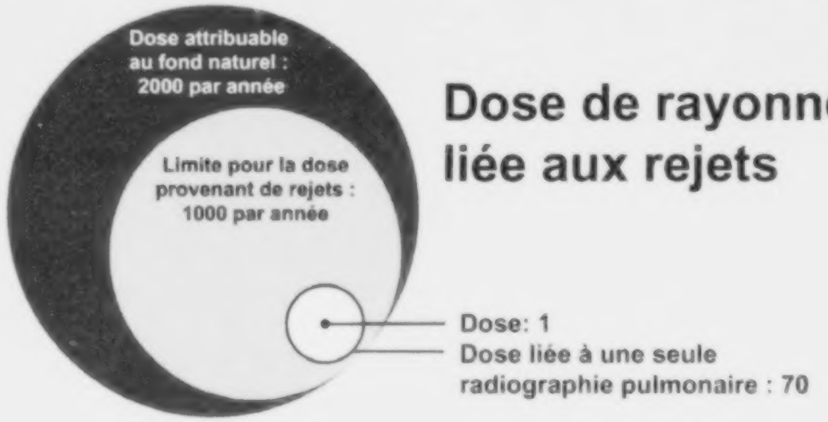

La dose est exprimée en microsieverts, une unité internationale servant à mesurer les doses.

Fiche de rendement des centrales nucléaires du personnel de la CCSN à partir de juillet 2004

Le personnel de la CCSN effectue une évaluation distincte des programmes (P) des titulaires de permis et de leur mise en oeuvre (M) en fonction de cinq cotes. Les tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Bruce-A et la tranche 4 de la centrale nucléaire de Pickering-A ont été remises en service en 2003. Les tranches 1, 2 et 3 de la centrale de Pickering-A demeurent en état d'arrêt garanti (avec le combustible chargé), et la tranche 1 fait l'objet de travaux de remise en service. Les tranches 1 et 2 de la centrale de Bruce-A demeurent en état d'arrêt temporaire (avec le combustible déchargé). Dans le cadre de l'évaluation visant les réacteurs des centrales de Bruce-A et de Pickering-A qui n'étaient pas en exploitation en 2003, le personnel de la CCSN a évalué les activités liées à la remise en service de ces réacteurs. Le personnel de la CCSN a également fait des observations sur les programmes de Bruce Power et d'Ontario Power Generation qui sont communs aux sites afin de faciliter l'évaluation de la sûreté aux centrales de Bruce-A et de Pickering-A.

		Centrale nucléaire						
Domaine de sûreté	**P ou M**	**Bruce**		**Darlington**	**Pickering**		**Gentilly – 2**	**Point Lepreau**
Programme		**A**	**B**		**A**	**B**		
Exploitation	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	C	B	B
Gestion de l'organisation et de la centrale	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	C	B	B
Conduite des opérations	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Santé et sécurité au travail (non radiologique)	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Assurance du rendement	P	B	B	B	B	B	C	C
	M	B	B	C	C	B	C	C
Gestion de la qualité	P	B	B	B	B	B	C	C
	M	B	B	C	C	C	C	C
Facteurs humains	P	B	B	B	B	B	C	C
	M	B	B	C	B	B	C	C
Formation	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	C	C	C	B	B	C
Conception et analyse	P	B	B	B	B	C	B	B
	M	B	B	B	B	C	B	B
Analyse de la sûreté	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Examen des questions de sûreté	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Conception	P	B	B	B	B	C	B	B
	M	B	B	B	B	C	B	B
Aptitude fonctionnelle de l'équipement	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Entretien	P	B	B	B	B	C	B	B
	M	B	B	B	B	C	B	B
Intégrité structurale	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Fiabilité	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Qualification de l'équipment	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Préparation aux situations d'urgence	P	A	A	A	A	A	A	A
	M	A	A	A	A	A	A	C
Protection de l'environnement	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Radioprotection	P	B	B	A	B	B	A	B
	M	B	B	B	B	B	C	B
Sécurité des sites	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Garanties	P	A	A	A	A	A	A	A
	M	A	A	A	A	A	A	B

Légende:
A = Dépasse les exigences
B = Répond aux exigences
C = Rendement à améliorer
D = Rendement déficient
E = Rendement inacceptable

L'évaluation des domaines de sûreté, réalisée par le personnel, conclut que l'industrie des réacteurs de puissance a fonctionné de manière sûre en 2003. Aucun travailleur des centrales nucléaires ni aucun membre du public n'a reçu de dose de rayonnement supérieure aux limites réglementaires et les émissions de toutes les centrales étaient inférieures aux limites réglementaires.

Réalisations au chapitre du rendement

La CCSN a élaboré des plans pour chacun des cinq résultats immédiats de son modèle logique. Ces résultats seront atteints grâce aux réalisations des secteurs d'activité respectifs. En fondant sa planification sur des résultats, la CCSN s'appuie sur une approche uniforme pour toutes ses activités et pour celles qui concernent les parties intéressées. On trouvera ci-dessous une description des travaux accomplis par la CCSN en 2003-2004 à l'appui de chacun des résultats immédiats.

Résultats immédiats

1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique

La CCSN s'assure que les titulaires de permis sont informés de toutes les exigences qui servent à protéger les Canadiens et à garantir l'utilisation pacifique de l'énergie et des matières nucléaires, et qu'ils respectent ces exigences.

Son cadre de réglementation est composé des éléments suivants :

- la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*), ses règlements d'application ainsi que les documents d'application de la réglementation (politiques, normes et guides);
- l'*Accord relatif aux garanties* et le *Protocole additionnel* conclus entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
- les accords bilatéraux de coopération nucléaire.

La CCSN administre également la *Loi sur la responsabilité nucléaire* et, à titre d'autorité responsable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la CCSN effectue en application de cette loi des évaluations environnementales au sujet des projets nucléaires.

La *LSRN* et ses règlements connexes sont entrés en vigueur le 31 mai 2000. La CCSN jouit depuis lors de plusieurs années d'expérience pratique concernant l'application de ces règlements. Elle a réalisé un examen fondé sur le risque des règlements existants et de ceux qui pourraient voir le jour. À l'heure actuelle, la CCSN se penche sur les modifications à ces règlements qui seront les plus aptes à assurer la protection de la santé et de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement, et le respect des engagements internationaux pris par le Canada relativement à la non-prolifération des armes nucléaires.

Initiatives en matière de législation et de réglementation

Pendant la période visée par le rapport, la CCSN a modifié, avec l'approbation du gouverneur en conseil, le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* et le *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*. Les modifications proposées au *Règlement sur la sécurité nucléaire* ont également été publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* afin que le public puisse formuler des commentaires.

Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire

La CCSN a commencé à imposer des droits de permis en 1990. Puis elle a remplacé le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* le 1er juillet 2003. Les droits de permis sont désormais imposés d'après le nouveau règlement et la CCSN recouvre de façon équitable ce qui lui en coûte réellement pour réglementer le secteur nucléaire.

Le Programme de recouvrement des coûts de la CCSN :

- permet à l'organisme de recouvrer auprès des titulaires de permis qui paient des droits leur part du coût réel de la réglementation;
- facilite l'affectation efficiente des ressources de l'organisme en utilisant les renseignements sur les coûts obtenus grâce à ce programme;
- favorise les rapports transparents et ouverts entre la CCSN et les titulaires de permis, en partageant les plans de réglementation et en fournissant d'entrée de jeu des estimations sur les droits;
- permet à la CCSN d'imposer des droits sur une base annuelle afin que les coûts puissent être recouvrés l'année où ils sont engagés;
- fait en sorte que les droits s'appliquent uniquement aux titulaires de permis qui paient des droits; les titulaires de permis exemptés ne paient rien. Les coûts des activités de réglementation des titulaires de permis exemptés continuent d'être payés à même les recettes générales du gouvernement du Canada.

Le tableau suivant résume les renseignements sur les frais externes pour ce programme.

A.				**2003-2004**					**Années de planification**		
Droits des utilisateurs	**Type de droits**	**Pourvoir d'établir des droits**	**Date de la dernière modification**[8]	**Revenus prévus** (million $)	**Revenus réels** (million $)	**Frais globaux** (million $)	**Norme de rendement**	**Résultats sur le rendement**	**Exercice**	**Revenus prévus** (million $)	**Frais globaux prévus** (million $)
Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts * - réglemente l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires au Canada.	Service de réglementation	*Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCSN*	Le 1er juillet 2003	36,2 $	42,1 $	**76,5 $ Les frais globaux comprennent 7,8 M$ pour des services fournis sans frais à d'autres ministères	Normes préliminaires sur le rendement élaborées pour un projet pilote en 2004-2005	Réalisation du projet pilote en 2004-2005 pour recueillir des données qui valideront les normes préliminaires sur le rendement	**2004-2005** **2005-2006** **2006-2007**	50,1 $ 52, 4 $ 50,8 $	80,9 $ 78,8 $ 73,6 $
				36,2 $	**42,1 $**	**76,5 $**			**Total :**	**153,3 $**	**233,3 $ ***

<u>B. Date de la dernière modification</u> :

De grandes consultations ont eu lieu avec les titulaires de permis et d'autres parties intéressées clés avant de publier le nouveau *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* dans la *Gazette du Canada*. Le 1er juillet 2003, le nouveau règlement a été mis en oeuvre et a remplacé l'ancien *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCEA* de 1996. Le Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts (GCRC) s'est rencontré en 2003 pour discuter du Programme de recouvrement des coûts de la CCSN. Les membres ont vu le forum comme un mécanisme positif de partage de l'information. L'ordre du jour et le procès-verbal de cette réunion est disponible sur le site Web de la CCSN.

<u>C. Autres renseignements</u> :

* Vous trouverez des renseignements supplémentaires à www.suretenucleaire.gc.ca
** Le calcul des frais globaux repose sur les états financiers vérifiés de la CCSN.
*** Inclus les frais interministériels de 7,5 $ par année.

Veuillez consulter les États financiers vérifiés de la CCSN (Annexe D) pour plus de renseignements détaillés, comme suit :

1. Rapport des vérificateurs – Ce rapport déclare que la CCSN s'est conformée au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* en 2003-2004.
2. Détails sur les revenus exigés et les coûts de fonctionnement associés par catégorie de droits.

La CCSN a établi deux mécanismes internes de résolution de conflits. Le premier porte sur les conflits concernant l'administration des droits et l'autre, sur l'affectation des activités de réglementation. Les détails concernant le processus ainsi que les coordonnées des personnes-ressources se trouvent sur le site Web de la CCSN. Au cours de l'exercice 2003-2004, deux conflits concernant l'administration des droits ont été présentés par des titulaires de permis. Les deux plaintes ont été résolues au premier niveau de grief.

Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires

La CCSN a également apporté des modifications au *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires* (*RETSN*). Ces modifications, qui sont entrées en vigueur le 2 février 2004, incorporent les nouvelles normes internationales établies par l'AIEA. À titre d'état membre de l'AIEA depuis la création de cette dernière, le Canada a participé activement à l'élaboration de ces normes et règlements internationaux.

La version révisée du règlement s'aligne sur les normes et les recommandations de l'AIEA adoptées à l'échelle internationale en 2001. La portée du règlement a également été étendue de manière à accroître le degré de sûreté. À titre d'exemple, le règlement modifié prévoit l'utilisation d'emballages de type C, une nouvelle catégorie d'emballages plus robustes, pour l'expédition de quantités plus importantes de matières radioactives par voie aérienne. L'emballage de type C est conçu pour résister aux accidents violents survenant en vol, minimisant ainsi le risque de déversement du contenu ou l'augmentation dangereuse des niveaux de rayonnement externe.

Règlement sur la sécurité nucléaire

En octobre 2003, la CCSN a publié les modifications proposées au *Règlement sur la sécurité nucléaire* dans la Partie 1 de la *Gazette du Canada*. Les modifications proposées précisent les mesures de protection physique que les titulaires de permis doivent adopter pour affronter les problèmes liés à la sécurité, notamment le vol de matières nucléaires sensibles et le sabotage des installations nucléaires. Les ordonnances de la Commission et du fonctionnaire désigné qui sont entrées en vigueur à l'automne 2001, par suite des événements du 11 septembre, feront partie intégrante du règlement une fois que le processus de modification sera achevé. Le règlement proposé tient compte des recommandations de l'AIEA en ce qui concerne les mesures de protection physique énoncées dans la plus récente version du document intitulé *La protection physique des matières et des installations nucléaires*.

La CCSN a recueilli des commentaires au sujet de ce règlement. Ces commentaires sont actuellement pris en compte dans l'ébauche des modifications finales au *Règlement sur la sécurité nucléaire*. Ces modifications seront adoptées en 2005.

Documents d'application de la réglementation

Les documents d'application de la réglementation offrent des renseignements clairs et pratiques sur les exigences réglementaires nucléaires. En 2003-2004, l'ébauche d'un cadre d'application de la réglementation servant à cerner les documents de première priorité de la CCSN a été rendue publique dans le but de recueillir les commentaires du public. Cette ébauche a été ensuite révisée et publiée. Le cadre d'application de la réglementation constitue la base du programme d'élaboration des documents d'application de la réglementation de la CCSN. Des documents de grande priorité sont maintenant en cours d'élaboration, conformément aux processus et aux plans de travail établis.

En 2003-2004, la CCSN a parachevé et publié 11 documents d'application de la réglementation (politiques, normes et guides). Ces documents portent sur des questions allant des programmes d'information du public mis en place par les titulaires de permis (G-217), aux plans de sécurité en matière de transport pour les matières nucléaires de catégorie I, II et III (G-208).

En outre, 16 ébauches de documents d'application de la réglementation ont été publiées afin de les utiliser à titre d'essai ou pour recueillir les commentaires du public. Ces ébauches comprennent le document P-299, « Principes fondamentaux de réglementation », qui décrit les rôles et les responsabilités des titulaires de permis et de la CCSN en ce qui a trait à la protection de la santé, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement, ainsi qu'au respect des obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Un guide révisé des mesures à prendre pour maintenir l'exposition et les doses de rayonnement au niveau "le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre (principe ALARA)" (G-129, rév. 1) a également été publié, de même qu'une série de guides décrivant le processus de rapport annuel de conformité pour les titulaires de permis détenant des permis de substances nucléaires et d'appareils réglementés (G-300-1.0 à G-300-3.5).

En ce qui a trait aux *Règles de procédure* et au *Règlement administratif* de la CCSN, le Secrétariat de la Commission a entamé, en 2003-2004, une analyse qui permettra de comparer les processus d'audience et de réunion de la Commission à ceux de 12 autres tribunaux administratifs fédéraux et provinciaux. Cette analyse prendra fin en 2004-2005. Les résultats contribueront à améliorer le processus du tribunal et profiteront aux titulaires de permis et aux intervenants. Des résultats préliminaires ont déjà eu une influence sur certaines des pratiques de la Commission. En 2004-2005, les parties intéressées seront consultées sur les recommandations visant à modifier les *Règles de procédure* et le *Règlement administratif*.

Pour établir un cadre de réglementation clair et pragmatique, la Commission doit profiter de chaque occasion pour pratiquer une « réglementation intelligente ». À cette fin, la Commission a modifié ses processus en 2003-2004 et a exercé son autorité pour modifier, à plusieurs occasions, ses *Règles de procédure* afin de s'assurer que les questions étaient traitées de manière informelle et expéditive, compte tenu des circonstances et de l'équité. Par exemple, la Commission a réduit ou prolongé les dates limites pour le dépôt de documents, a permis des interventions par téléconférence ou vidéoconférence, a amélioré le calendrier des audiences et a montré plus de souplesse, de manière générale, pour répondre aux besoins des parties intéressées sans pour autant compromettre la réalisation de sa mission.

Pendant la période visée par le rapport, la Commission a établi une norme de rendement selon laquelle un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera établi et publié dans les six semaines suivant la clôture de l'audience, 90 % du temps. De cette manière, la Commission est efficace et répond aux besoins des parties intéressées. Selon une comparaison établie avec les 12 autres tribunaux canadiens examinés dans le cadre de l'analyse comparative susmentionnée, cette norme de rendement est l'une des meilleures. En 2003-2004, la Commission a respecté cette norme (publication dans les six semaines) dans environ 70 % des cas.

Autres initiatives connexes

Le programme de réglementation de la CCSN a bénéficié d'une série de changements intégrés qui couvrent plusieurs programmes et initiatives fondés sur l'évaluation du risque, dont les suivants :

- des améliorations au programme de conformité;
- l'affectation des ressources d'après l'évaluation du risque;
- la mise en œuvre d'un programme de recouvrement des coûts;
- l'approbation de périodes d'autorisation plus longues;
- l'évaluation étendue du rendement des titulaires de permis;
- de meilleures approches pour la délivrance des permis.

La sécurité nucléaire : une priorité de la CCSN

À la suite des événements du 11 septembre 2001, la CCSN a émis des ordonnances exigeant que tous les titulaires de permis adoptent des mesures plus rigoureuses pour la protection des biens physiques afin d'accroître la sécurité nucléaire et qu'ils appliquent les recommandations de l'AIEA concernant la protection physique, énoncées dans le document intitulé La protection physique des matières et des installations nucléaires. La CCSN a également entrepris un examen complet de son Règlement sur la sécurité nucléaire existant.

Modifications proposées
Après d'intenses discussions et consultations avec les titulaires de permis concernés, la CCSN propose maintenant d'adopter un certain nombre de modifications au Règlement sur la sécurité nucléaire et de renforcer les programmes de protection physique, compte tenu des normes internationales, en vue de garantir la pérennité des ordonnances sur la sécurité émises en 2001. Le règlement modifié qui est proposé tient compte des exigences en matière de sécurité selon le degré de risque auquel font face les installations et les activités. Les modifications proposées ont été publiées aux fins de commentaires dans la Partie I de la Gazette du Canada le 25 octobre 2003.

Les modifications proposées touchent des mesures de sécurité en place depuis 2001 et introduisent plusieurs nouvelles mesures qui renforcent la sécurité des installations nucléaires au Canada et qui continueront de le faire à l'avenir. Elles abordent des domaines comme les mesures d'intervention d'urgence, les autorisations en matière de sécurité, l'alimentation en électricité et l'évaluation du risque.

Mise en œuvre
Les modifications proposées servent à renforcer la sécurité globale aux installations nucléaires. Les Canadiens et les Canadiennes, ainsi que la communauté internationale, peuvent être certains que les installations nucléaires et les substances nucléaires au Canada sont protégées adéquatement, conformément aux normes et aux pratiques internationales en la matière recommandées par l'AIEA.

Les titulaires de permis visés par les ordonnances émises par la CCSN à la suite du 11 septembre 2001 ont soit déjà mis en pratique toutes les mesures de protection physique précisées dans les ordonnances et dans le règlement modifié proposé, ou ils s'apprêtent à le faire.

2. Des personnes et des organisations qui peuvent assurer une exploitation sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération

La CCSN veille à ce que les permis et les certificats soient délivrés aux personnes ou aux organisations qui démontrent leur capacité d'assurer une exploitation sûre et de se conformer aux exigences internationales. Grâce à des démarches telles que les audiences publiques, les décisions d'homologation et d'accréditation ainsi que l'évaluation des permis, la CCSN s'assure que les titulaires de permis sont en mesure d'accomplir les activités pour lesquelles ils demandent un permis. Le Rapport annuel du tribunal de la Commission 2003-2004, qui figure au verso du présent document, fournit des renseignements sur les délibérations et les décisions de la Commission au sujet des permis pour l'exercice 2003-2004.

Les personnes ou les organisations doivent démontrer à la Commission qu'elles sont compétentes pour entreprendre les activités pour lesquelles elles demandent un permis avant de pouvoir :

1. choisir l'emplacement, construire, exploiter ou déclasser une installation nucléaire;
2. produire, posséder ou utiliser des substances nucléaires au-delà des quantités réglementaires;
3. posséder ou utiliser des renseignements ou de l'équipement réglementés au Canada. (Les quantités, les renseignements ou l'équipement « réglementés » désignent les quantités, les renseignements ou l'équipement mentionnés dans les règlements d'application de la *LSRN*.)

Les titulaires de permis doivent démontrer qu'ils prennent les mesures voulues pour protéger les gens et l'environnement, pour maintenir la sécurité nationale et pour respecter les obligations internationales que le Canada a assumées. Lors d'une audience sur une demande de permis, la Commission étudie les mémoires détaillés et écoute les présentations orales du demandeur, du personnel de la CCSN et de tout membre du public ou d'autres organisations qui ont demandé d'être entendus.

Permis

La CCSN n'a pas délivré de permis pour une nouvelle centrale nucléaire depuis 1989. En prévision de la délivrance possible de permis pour de nouvelles centrales nucléaires, la CCSN a commencé à produire en 2003-2004 un document sur les fondements de l'autorisation qui servira à évaluer l'admissibilité à un permis des nouveaux réacteurs au Canada. Ce document s'appliquera au réacteur CANDU avancé (ACR), en cours de conception chez Énergie atomique du Canada limitée, et aux autres réacteurs susceptibles d'être proposés.

Voici les principaux objectifs du projet de document sur les fondements de l'autorisation :

- un alignement plus étroit des exigences canadiennes par rapport aux pratiques internationales;

- l'adoption d'une approche davantage axée sur l'évaluation du risque pour les questions de permis.

Le projet tient également compte des pratiques actuelles en matière de réglementation et de celles en vigueur dans le secteur nucléaire au Canada, et s'intègre aux autres projets en cours à la CCSN.

Évaluations

Le personnel de la CCSN examine les demandes de permis d'exploitation, y compris les demandes de renouvellement et de modification, afin d'évaluer la capacité des demandeurs d'assurer une exploitation sûre des installations nucléaires. La Commission fonde ses décisions sur les demandes soumises par les exploitants et sur les évaluations faites par le personnel de la CCSN. Celui-ci effectue des recherches et des analyses approfondies et formule des recommandations sur les permis de manière à aider la Commission à prendre des décisions judicieuses. Une liste des délibérations de la Commission sur les permis durant la période visée par le rapport est fournie dans le Rapport annuel du tribunal de la Commission 2003-2004, au site Web de la CCSN http://www.suretenucleaire.gc.ca. Une fois que la Commission a rendu ses décisions sur les questions de permis, le personnel de la CCSN effectue des inspections, passe en revue les rapports de situation, mène des enquêtes sur le non-respect des conditions de permis et surveille la mise en œuvre des mesures correctives afin de supprimer toutes les lacunes.

Lorsqu'il examine une demande de permis, le personnel de la CCSN se réfère aux exigences précisées dans la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, dans les règlements connexes ainsi que dans les documents d'application de la réglementation. Les exigences varient selon l'activité visée par le permis et selon le règlement auquel celle-ci est soumise. Ces exigences comprennent les attentes auxquelles le personnel de la CCSN se réfère pour évaluer si le demandeur de permis y répond de manière satisfaisante. Les attentes en question peuvent porter sur la radioprotection, la protection de l'environnement, la sécurité nucléaire, la gestion des déchets, les garanties et les mesures d'urgence. Dans le cas des renouvellements de permis d'exploitation des centrales nucléaires, le personnel de la CCSN évalue le rendement du demandeur dans les domaines de sécurité établis ainsi que dans d'autres activités. Les renseignements que possède la CCSN sur les activités de réglementation sont ensuite pris en considération dans les recommandations à la Commission concernant le renouvellement du permis.

La CCSN impose d'autres exigences aux demandeurs et aux titulaires de permis qui exploitent de grandes installations nucléaires (installations nucléaires de catégorie I, installations nucléaires de catégorie II ainsi que mines d'uranium et usines de concentration d'uranium). Ces exigences visent à informer les citoyens qui habitent à proximité de telles installations des effets des activités prévues sur la santé, la sécurité et l'environnement. En 2003-2004, la CCSN a publié le guide d'application de la réglementation G-217 (*Les programmes d'information publique des titulaires de permis*). Ce guide indique les exigences auxquelles doivent se soumettre les titulaires de permis en ce qui a trait aux programmes d'information du public ainsi que les critères d'évaluation de ces programmes.

Au cours de la période du rapport, le personnel de la CCSN et la Commission ont également entrepris de recommander et d'accorder, respectivement, des permis de plus longue durée pour les grandes installations nucléaires. Toutefois, des périodes d'autorisation plus longues ne sont accordées que si le personnel de la CCSN et la Commission sont convaincus de la capacité des exploitants de satisfaire à toutes les exigences applicables et d'assurer une exploitation sûre de leurs installations. Les demandes de permis ont continué de faire l'objet d'examens approfondis, afin de garantir le bien-fondé d'accorder des permis de plus longue durée. Grâce à des périodes d'autorisation plus longues, les ressources peuvent ainsi être consacrées pleinement à l'évaluation de la sûreté, du rendement et des activités de conformité, plutôt que d'investir des efforts dans les aspects administratifs du processus de délivrance des permis. Parmi les demandeurs qui ont obtenu des permis de plus longue durée en 2003-2004, on trouve les cinq exploitants des réacteurs non producteurs de puissance SLOWPOKE-2. Ceux-ci ont obtenu des permis de 10 ans.

Évaluations environnementales

En 2003-2004, à titre d'autorité responsable, la CCSN a continué de mener des évaluations environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (*LCEE*). Ces évaluations permettent de déterminer si des projets particuliers risquent d'avoir une incidence importante sur l'environnement. Aux fins du processus de délivrance de permis, les rapports d'évaluation environnementale doivent être approuvés avant que l'activité visée ne puisse commencer.

En janvier 2004, la CCSN a publié une ébauche de ses lignes directrices environnementales en ce qui concerne la portée et l'évaluation des projets d'évaluation environnementale requis en vertu de la *LCEE*. De plus, la CCSN a réalisé plusieurs évaluations environnementales en 2003-2004 et a publié huit séries de lignes directrices sur la portée des projets et leur évaluation à l'intention des demandeurs de permis qui ont exprimé le souhait d'entreprendre de nouvelles activités ou de modifier des activités assujetties aux règlements de la CCSN et à la *LCEE*.

ACR-700 : Planifier pour l'avenir

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) travaille actuellement à la mise au point d'un nouveau réacteur CANDU [MC] avancé (ACR-700[MC]) capable de produire 700 mégawatts d'électricité. Le modèle ACR-700 représente une adaptation améliorée des réacteurs CANDU actuels; sa conception repose sur la technologie des réacteurs CANDU actuellement en service, mais elle comporte un certain nombre d'innovations qui augmentent la sécurité et la rentabilité de ce type de réacteur.

EACL a demandé à la CCSN d'examiner l'admissibilité de la conception proposée à un permis. Les deux organismes ont conclu une entente contractuelle en mai 2003 en signant un protocole d'entente sur l'examen préalable du modèle de conception ACR-700. Ainsi, on a décidé de mener l'examen selon un plan triennal qui définit les objectifs, les grandes étapes, les activités, les calendriers d'exécution et les besoins en ressources du projet.

Examen de la CCSN
La CCSN a entrepris la conduite d'un examen préalable au sujet du réacteur ACR-700 afin de déterminer s'il existe des obstacles fondamentaux qui pourraient empêcher l'attribution d'un permis pour ce type de réacteur en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Cet examen a été réparti en deux phases : le repérage des questions à résoudre et l'évaluation de l'admissibilité à un permis.

Au cours de la première phase, la CCSN cernera les principales questions se rapportant à la délivrance d'un permis en évaluant les plans d'EACL concernant les méthodes visant à assurer la sûreté, les exigences en matière de conception ainsi que la recherche et le développement. Elle classera ensuite ces questions selon leur importance et préparera dans un deuxième temps un rapport d'examen préalable qui cernera les enjeux ainsi que les avenues de réussite convenues (dans la mesure du possible).

Au cours de la deuxième phase du processus, la CCSN procédera à un examen détaillé du modèle de conception du réacteur ACR-700, compte tenu des enjeux éventuels liés à la délivrance d'un permis cernés dans le rapport d'examen préalable, puis préparera un rapport final d'évaluation du modèle de conception. Ce rapport n'a pas la valeur d'un permis et ne contraint pas la CCSN à délivrer un permis. Il vise simplement à fournir à EACL une assurance raisonnable, selon les résultats de l'examen, que son modèle de conception pourrait être admissible à un permis au Canada et à quelles conditions.

Pendant la planification de l'examen préalable, on a constaté qu'il s'agit d'un processus de taille qui nécessite la participation d'une équipe de projet expérimentée et dévouée. Afin de combler le besoin en ressources supplémentaires, la CCSN a rapidement augmenté ses effectifs à l'automne 2003 et a formé la Division du projet ACR, à qui elle a confié le soin de planifier, d'organiser et de mener l'examen, de diriger les responsables des évaluations par discipline et de présenter un rapport à un comité directeur.

Examen simultané
EACL a aussi demandé à la *Nuclear Regulatory Commission* des États-Unis de mener un examen préalable à une demande du réacteur ACR-700. Alors que les objectifs de cet examen sont sensiblement les mêmes que ceux de l'examen entrepris par la CCSN au Canada, les cadres juridique et technique employés aux États-Unis sont différents.

Le modèle de conception ACR-700 se distingue des autres modèles qu'on trouve à l'échelle internationale du fait que les examens à son sujet sont menés simultanément par deux organismes de réglementation expérimentés et qui ont fait leurs preuves. Il s'agit d'une situation unique en fait de coopération dans le domaine de la réglementation, tant sur le plan technique qu'en matière de politiques. On prévoit que cette coopération contribuera à accroître l'efficacité des examens menés dans les deux pays, et à augmenter vraisemblablement le niveau de sûreté de la conception du réacteur.

3. Un degré élevé de conformité aux règlements

La CCSN applique rigoureusement son régime de réglementation par diverses mesures. Elle s'assure que les conditions de permis sont respectées par les titulaires en menant des inspections, des examens, des vérifications et des évaluations. En cas de non-conformité aux conditions de permis ou aux exigences réglementaires, elle demande au titulaire de permis de résoudre le problème et de démontrer que des améliorations ont été apportées dans les délais prescrits; autrement, le titulaire s'expose à des mesures cœrcitives.

Le tribunal de la Commission joue aussi un rôle important en vue de s'assurer que les titulaires de permis maintiennent un degré élevé de conformité aux règlements.

Pendant la période d'autorisation d'un permis, la Commission demande souvent au personnel de la CCSN de lui présenter, lors d'instances publiques, des rapports sur la conformité des titulaires de permis, comme les rapports annuels sur les centrales nucléaires. Elle demande également au personnel de faire état, lors des audiences publiques, des événements importants qui surviennent sur les lieux des sites autorisés.

À cet égard, la Commission a tenu en 2003-2004 plusieurs audiences publiques sur des demandes de permis pour lesquelles le rendement antérieur du titulaire de permis en matière de conformité était un facteur d'évaluation important. La Commission a également examiné des rapports intérimaires sur le rendement des titulaires de permis. De plus, elle a entendu des rapports sur les faits saillants concernant divers événements survenus aux sites autorisés. Cela a permis aux commissaires de poser des questions au personnel de la CCSN et aux titulaires de permis sur le rendement lors des instances publiques (p. ex. les arrêts forcés sur les lieux d'une centrale nucléaire, l'impact de la panne d'électricité d'août 2003 qui a touché plusieurs installations).

Dans tous les cas importants de non-conformité rapportés en 2003-2004, les titulaires de permis ont, sous la surveillance du personnel autorisé et délégué de la CCSN, pris les mesures correctives appropriées; par conséquent, la Commission n'a pas été obligée de prendre elle-même des mesures de conformité ou d'application en 2003-2004.

Vérification de la conformité

En 2003-2004, la CCSN a continué d'effectuer des vérifications de conformité (inspections sur le terrain et examens théoriques) ainsi que des audits sur l'assurance de la qualité, la radioprotection, la sécurité, la protection contre les incendies, la protection de l'environnement et les programmes d'intervention en cas d'urgence aux grandes installations nucléaires autorisées. Dans le cadre de ces activités, la CCSN a émis 10 directives à des titulaires de permis pour des cas de non-conformité. Les titulaires ont pris des mesures immédiates pour régler les cas de non-conformité. Aucun travailleur ni membre du public n'a reçu de dose de rayonnement dépassant la limite réglementaire aux installations nucléaires autorisées, et toutes les installations ont observé les limites réglementaires relatives aux rejets dans l'environnement au cours de la période du rapport. Les activités de vérification de la conformité de la CCSN sont alignées avec le rendement des titulaires de permis quant au

respect des exigences réglementaires. La fréquence des inspections est proportionnelle au risque associé aux activités du titulaire de permis; les résultats des inspections servent à évaluer le rendement du titulaire de permis et à déterminer si une surveillance accrue et une augmentation des droits de permis sont justifiées.

En 2003-2004, dans le domaine de l'utilisation des substances nucléaires et des appareils à rayonnement, le personnel de la CCSN a également effectué des inspections. Parmi les 3 402 permis d'utilisation de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement, on dénombrait 104 événements à déclarer en 2003-2004. Deux d'entre eux étaient attribuables à des questions de santé et de sécurité; des ordres ont été émis à cet égard et les titulaires de permis ont immédiatement pris des mesures correctives. Pour les autres événements à déclarer et les autres cas de non-conformité, les titulaires de permis ont pris des mesures correctives dans les délais prescrits par la CCSN. Le nombre d'événements à déclarer touchant l'utilisation des substances nucléaires et des appareils à rayonnement demeure très faible.

Le personnel de la CCSN a aussi effectué des inspections de conformité relativement aux activités de transport des titulaires de permis. En 2003-2004, la CCSN a relevé 15 événements à déclarer liés au transport de substances nucléaires. Les titulaires de permis ou les transporteurs ont remédié à tous ces événements. Aucun d'entre eux n'a entraîné d'exposition pour les travailleurs ou le public à des doses de rayonnement dépassant les limites réglementaires, ni de rejets dans l'environnement au-delà des limites réglementaires.

En 2003-2004, le personnel de la CCSN a également réalisé trois audits auprès de services de dosimétrie. Ces audits ont mis en lumière des cas de non-conformité qui ont été résolus par les titulaires de permis dans les délais fixés par la CCSN.

Le programme de réglementation fondé sur le risque

Au cours de la période du rapport, la CCSN a poursuivi la mise en œuvre de son programme de réglementation fondé sur le risque. La phase 1, qui comprend un nouveau programme d'évaluation des permis d'utilisation de substances nucléaires, d'appareils à rayonnement et d'accélérateurs de particules de catégorie II ainsi que des vérifications de la conformité, est pratiquement terminée. Les phases 2 et 3, qui concernent les réacteurs de puissance, les mines d'uranium, les installations de fabrication du combustible, les réacteurs non producteurs de puissance et les installations de recherche nucléaire, sont toujours en cours de mise en œuvre. Le programme global comprend des évaluations du caractère adéquat des programmes des titulaires de permis ainsi que des évaluations du rendement des titulaires de permis dans le domaine de la sûreté et des programmes qui s'y rapportent. Pour les besoins du programme de réglementation fondé sur le risque, la CCSN :

- élabore un système d'évaluation fondé sur le risque pour chaque domaine ou exigence de réglementation et pour chacune des installations ou activités nucléaires;
- détermine la méthode appropriée de vérification de la conformité pour confirmer que les exigences réglementaires sont respectées;
- élabore un processus fondé sur le risque afin de déterminer l'affectation des ressources.

À mesure que le programme progresse, la CCSN précise l'information concernant le risque qui lui sert à déterminer, au moment de la planification, comment affecter les ressources. Les activités de la CCSN ont été reconnues au-delà des frontières du Canada par d'autres organismes de réglementation, notamment par la *Nuclear Regulatory Commission* des États-Unis. En septembre 2003, des membres du personnel de cet organisme se sont rendus à l'administration centrale de la CCSN pour se renseigner sur le programme portant sur les substances nucléaires, les appareils à rayonnement et les accélérateurs de particules de catégorie II.

Sécurité nucléaire

La CCSN surveille et évalue l'efficacité des mesures de protection physique prises par les titulaires de permis vis-à-vis des installations et des substances nucléaires, afin de s'assurer que les titulaires se conforment aux exigences énoncées dans le *Règlement sur la sécurité nucléaire* et dans d'autres règlements pertinents.

Le renforcement des mesures de protection physique mises en œuvre par les titulaires de permis a diminué la vulnérabilité aux menaces pouvant peser sur les installations nucléaires canadiennes. Au cours de la dernière année, le personnel de la CCSN a poursuivi la surveillance à la fois des menaces potentielles et des programmes de sécurité des titulaires de permis, a pris les mesures appropriées afin de réduire la vulnérabilité aux menaces et a déployé des efforts pour s'assurer que les nouvelles exigences de sécurité sont respectées dans les grandes installations nucléaires. Au cours de la période du rapport, le personnel de la CCSN a mené des inspections axées sur la sécurité dans les centrales nucléaires, les installations de recherche nucléaire, les installations de gestion des déchets, les usines de fabrication du combustible, les installations de traitement du tritium, les laboratoires de recherche universitaire et les installations utilisant des radio-isotopes. Dans l'ensemble, le personnel de la CCSN estime que les titulaires de permis ont bien protégé leurs installations.

Obligations internationales

En vertu du *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire* pris en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, les importateurs et les exportateurs canadiens sont tenus d'obtenir des permis pour le transfert international des articles à caractère nucléaire et non nucléaire qui présentent un risque de prolifération, et de se conformer à ces permis. Durant la période du rapport, les examens et les autorisations de demandes d'importation et d'exportation effectués par la CCSN ont fourni l'assurance que les matières nucléaires transférées étaient strictement destinées à des applications pacifiques et non explosives et que leur transfert respectait les obligations bilatérales et multilatérales du Canada en matière de non-prolifération nucléaire. Ces obligations sont établies dans des traités, des accords et des déclarations publiques. En vertu des accords bilatéraux de coopération nucléaire signés par le Canada, la CCSN a échangé des rapports bilatéraux de stocks de matières nucléaires avec ses homologues.

La CCSN a poursuivi la mise en œuvre d'un programme de conformité afin de s'assurer que les installations canadiennes respectent les exigences réglementaires qui découlent des accords relatifs aux garanties conclus entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Canada est tenu de respecter les obligations internationales concernant l'utilisation et la manutention des substances nucléaires. Ainsi, la CCSN doit surveiller la production, l'utilisation, le stockage et le déplacement des substances nucléaires dans les installations nucléaires canadiennes. Au cours de la période du rapport, le personnel de la CCSN a mené des activités de conformité relatives aux garanties; il a transmis à l'AIEA des rapports d'inventaire des matières nucléaires et d'autres renseignements requis en vertu des accords relatifs aux garanties signés entre le Canada et l'AIEA. La CCSN a également rempli les obligations d'établissement de rapports en vertu du *Protocole additionnel* conclu entre le Canada et l'AIEA, et a permis aux inspecteurs de l'AIEA d'accéder aux installations nucléaires et à d'autres emplacements au Canada. Et conformément aux accords relatifs aux garanties signés entre le Canada et l'AIEA, cette dernière estime que toutes les matières nucléaires visées par les mesures de garanties du Canada étaient répertoriées et utilisées uniquement à des fins pacifiques et non explosives.

Le 5 mai 2003, au nom du Canada et en collaboration avec le secteur nucléaire canadien, la CCSN a présenté son premier *Rapport national du Canada pour la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs*. Ce rapport, qui décrit les activités du Canada en ce qui a trait à la gestion sécuritaire du combustible épuisé et des déchets radioactifs, a été présenté lors de la première réunion d'examen tenue à Vienne, en Autriche, du 3 au 14 novembre 2003. Non seulement les activités en question respectent-elles les exigences énoncées dans la *Convention commune*, mais elles ont suscité des commentaires flatteurs de la part des parties intéressées. La délégation canadienne était dirigée par M^{me} Linda J. Keen, présidente et première dirigeante de la CCSN, et comptait des représentants de la CCSN, du gouvernement et du secteur nucléaire. En outre, la CCSN et le secteur nucléaire canadien ont participé à l'examen des programmes et des activités en cours dans les pays membres et ont offert des suggestions et des recommandations sur la façon de satisfaire aux exigences énoncées dans la *Convention commune*. La participation du Canada à la rencontre a contribué à accroître la sécurité liée à la gestion du combustible épuisé et des déchets radioactifs.

Protection environnementale

Au cours de la période du rapport, en collaboration avec Environnement Canada et Santé Canada, le personnel de la CCSN a mené une évaluation qui a révélé que les rejets d'uranium de la mine d'uranium et de l'usine de concentration d'uranium de Rabbit Lake, dans le nord de la Saskatchewan, pourraient avoir des effets écologiques néfastes sur la faune et la vie aquatique. Par conséquent, la CCSN a exigé que la société Cameco élabore et mette en œuvre un plan pour réduire les rejets d'uranium dans l'environnement à son établissement de Rabbit Lake. Cameco a mis au point une approche en deux temps qui consistera à cerner les mesures requises pour éliminer ou réduire les rejets d'uranium dans les effluents terminaux, à obtenir l'approbation réglementaire pertinente et à mettre en œuvre ces mesures. La CCSN et Environnement Canada ont examiné le plan et le calendrier d'exécution de ces mesures et les ont acceptés. Selon la même évaluation, il semblait peu probable que les rejets d'uranium dus

aux effluents traités des établissements de Key Lake, de McArthur River et de McClean Lake, tous situés dans le nord de la Saskatchewan, aient des effets néfastes sur la vie aquatique et la faune.

Installations nucléaires

Les permis délivrés aux installations nucléaires comprennent des « seuils d'intervention » au-delà desquels des mesures correctives doivent être prises pour empêcher des effets indésirables sur la santé, la sécurité ou l'environnement. Selon les modalités relatives à ces seuils d'intervention, des mesures correctives sont mises en application bien avant que soient atteintes les limites des rejets dans l'environnement ou des doses d'exposition aux travailleurs ou au public.

Des agents de la CCSN sont postés en permanence dans chacune des centrales nucléaires situées au Canada. Ils évaluent le rendement des centrales par rapport aux conditions spécifiées dans les permis d'exploitation. Au cours de la période du rapport, on n'a relevé aucune défaillance grave de fonctionnement dans les centrales nucléaires, et le rendement opérationnel a continué de respecter les exigences réglementaires. Les évaluations ont montré que le rendement de toutes les centrales nucléaires est demeuré sûr. Toutefois, bien que des améliorations aient été apportées, les programmes d'assurance du rendement, notamment en ce qui touche la formation et la gestion de la qualité, devront être améliorés. Aucun travailleur et aucun membre du public n'a reçu de dose d'exposition dépassant les limites réglementaires, et les rejets dans l'environnement sont restés en-deçà des seuils permis.

Le personnel de la CCSN a poursuivi son travail d'évaluation continue du rendement du secteur nucléaire, en faisant des comparaisons lorsque cela était possible, en s'appuyant sur les tendances et les moyennes et en s'attachant aux enjeux qui concernent le secteur dans son ensemble. Il examine et évalue la conception et la mise en œuvre des programmes des titulaires de permis selon les critères suivants : rendement opérationnel, assurance du rendement, conception et analyse, état de fonctionnement de l'équipement, mesures d'urgence, rendement vis-à-vis de l'environnement, radioprotection, protection des installations et garanties. Il se sert du système d'évaluation du rendement établi par la CCSN; les cotes d'évaluation sont mises à jour périodiquement et affichées sur le site Web de la CCSN, à http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/safety/RC_NPPP.cfm.

En 2003-2004, la CCSN a demandé aux titulaires de permis d'étendre la portée de leurs programmes d'inspection internes et d'accroître davantage leur capacité de détection des fuites. En outre, elle a demandé à tous les titulaires de permis d'exploitation de centrales nucléaires d'évaluer la vulnérabilité des tubes en acier au carbone à la fissuration par corrosion sous contrainte. Ces mesures étaient motivées par la découverte d'une fuite dans un tuyau de sortie à la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de fissures dans les tuyaux de sortie à la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les canalisations en cause ont été remplacées aux deux centrales, et la CCSN effectuera un suivi.

En avril 2003, le personnel de la CCSN est intervenu dans un cas d'urgence dû à un refoulement d'eau considérable dans la mine de McArthur River, située dans le nord de la

Saskatchewan. L'intervention de la CCSN a permis d'assurer le maintien de la santé humaine, de la sûreté et de la protection de l'environnement dans ces circonstances difficiles. Une équipe d'intervention de la CCSN composée d'agents des bureaux de Saskatchewan et d'Ottawa a été chargée d'inspecter les lieux et de passer en revue l'information pertinente. Cette initiative a assuré le respect des exigences de la CCSN par le titulaire de permis en ce qui a trait à la protection de la santé humaine, de la sûreté et de l'environnement.

Panne d'électricité de 2003

Les gouvernements du Canada et des États-Unis ont mis sur pied le Groupe de travail Canada–États-Unis et ont ouvert une enquête sur les causes de la panne d'électricité survenue le 14 août 2003 et qui a touché l'Ontario et l'Est des États-Unis. Le sous-groupe du nucléaire, qui est membre du Groupe de travail, a conclu, entre autres choses, que les centrales nucléaires des deux pays n'avaient pas déclenché la panne ni contribué indûment à sa propagation. Il a aussi conclu que les fonctions de sûreté ont bien fonctionné et que les centrales nucléaires touchées sont demeurées en état d'arrêt sûr jusqu'à leur remise en service.

Il faut noter, dans le cas de la centrale nucléaire Pickering-B, que des problèmes d'équipement et des contraintes techniques ont diminué temporairement l'efficacité des multiples barrières de sûreté pendant la panne. Depuis lors, la CCSN a effectué d'autres inspections et analyses, et le titulaire de permis, Ontario Power Generation, règle actuellement ces questions.

Autres activités

En mars 2004, la CCSN a organisé un symposium sur la culture de la sûreté. Les représentants de l'organisme de réglementation et du secteur nucléaire présents pour l'occasion ont pu partager leurs points de vue et leur expérience en matière de culture de la sûreté, travailler à définir plus précisément ce concept et clarifier leurs rôles respectifs en la matière.

En 2003-2004, la CCSN a modernisé certains systèmes informatiques ou commencé à mettre en place de nouveaux systèmes, qui contribueront à assurer un degré élevé de conformité vis-à-vis du régime de réglementation. Parmi ces systèmes, citons les suivants :

- **Réacteur CANDU avancé – Système d'examen des documents** – Système informatique permettant d'effectuer le suivi en ligne des documents de conception du réacteur CANDU avancé d'EACL et d'en faciliter l'examen technique.
- **Système central pour le contrôle des événements** – Outil de rapport centralisé conçu pour enregistrer les événements planifiés ou non qui surviennent dans des installations nucléaires au Canada. Cet outil permet d'accélérer le processus de rapport et la gestion subséquente des événements.
- **Système de comptabilité des matières nucléaires** – Système informatisé amélioré qui permettra de répertorier les substances nucléaires au Canada, ainsi que de tenir des registres des transactions internationales de matières nucléaires canadiennes dans

le cycle mondial du combustible nucléaire. Ce nouveau système produira des rapports qui aideront davantage la CCSN à remplir les engagements pris aux termes de *l'Accord relatif aux garanties* et du *Protocole additionnel* conclus entre le Canada et l'AIEA ainsi qu'aux termes des accords bilatéraux de coopération nucléaire signés entre le Canada et les pays partenaires.

Les systèmes d'inspection radiographique du fret : une méthode assurant la sûreté

En raison des préoccupations de plus en plus nombreuses concernant la sécurité des frontières et des ports, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et le Service des douanes des États-Unis (USCS) utilisent des systèmes d'inspection radiographique du fret afin de contrôler la contrebande ou d'autres menaces mettant en cause des poids lourds civils et des conteneurs de fret. En dépit du fait qu'il existe un certain nombre de systèmes d'inspection radiographique du fret sur le marché, c'est le *Système d'inspection des véhicules et du fret* (VACIS[MC]), une technologie élaborée et offerte par la société Science Application International Corporation, qu'ont choisi ces deux organismes.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a autorisé l'ASFC à utiliser plusieurs unités mobiles d'inspection radiographique du fret. Ces systèmes sont utilisés aux points de passage frontaliers, dans les ports et les aéroports internationaux à travers le pays.

Courtoisie de l'Agence des services frontaliers du Canada

Des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada utilisent l'unité mobile d'inspection radiographique du fret VACIS[MC] afin de balayer les conteneurs d'expédition au Port de Montréal.

Qu'est-ce qu'un système d'inspection radiographique du fret?

Le système effectue un balayage des véhicules en vue de détecter des marchandises dangereuses et de la contrebande non déclarées. Dans le cas du VACIS[MC], une source scellée de césium 137 ou de cobalt 60 génère des rayons gamma qui traversent le chargement inspecté; ce système est semblable à ceux qui utilisent des rayons X. Des rayons gamma sont émis par une petite pastille radioactive munie d'un dispositif d'obturation sous commande électronique. Les rayons, qui pénètrent dans la matière en traversant le véhicule, sont mesurés à l'aide d'un détecteur. Un ordinateur génère ensuite une image de l'intérieur du véhicule. L'inspection nécessite une à trois minutes.

Sûreté et protection

Les systèmes d'inspection radiographique du fret doivent comporter des dispositifs de blindage localisé afin de réduire au minimum l'exposition et d'assurer une protection. Les opérateurs ont reçu une formation en radioprotection et portent un dosimètre pour mesurer toute exposition au rayonnement. À ce jour, ces dosimètres indiquent que les opérateurs canadiens n'ont reçu que de faibles doses ou aucune dose liée au fonctionnement du VACIS[MC].

Aux points de passage frontaliers, l'ASFC exige du conducteur et de tout passager qu'ils sortent du véhicule et se déplacent vers un endroit sûr avant de commencer le balayage. L'opérateur du système met en position l'appareil et balaie le véhicule. Une autre méthode permet au conducteur de demeurer dans le véhicule, mais le conducteur est placé de manière à éviter la trajectoire du faisceau de rayons gamma. L'opérateur du système déplace l'appareil et balaie seulement une partie du véhicule, soit le conteneur ou le chargement.

Une étude ayant pour but de déterminer si le balayage des camions entraîne des doses de rayonnement importantes pour les conducteurs canadiens a été réalisée par les Services de radioprotection de la Colombie-Britannique. Les résultats indiquent que, à l'instar des opérateurs du système, les conducteurs n'ont reçu que de faibles doses ou aucune dose liée au fonctionnement du VACIS[MC]. Compte tenu des niveaux de rayonnement mesurés, la méthode de balayage ne devrait pas entraîner de risques accrus pour la santé des conducteurs et des opérateurs.

4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités

Afin de s'assurer que l'énergie et les matières nucléaires sont utilisées à des fins pacifiques, le Canada doit impérativement travailler avec les parties intéressées, tant au pays qu'à l'étranger. La CCSN est résolue à accomplir un certain nombre d'activités, à l'échelle nationale et internationale, afin de réaliser sa mission et de faire progresser la sûreté et les garanties en matière nucléaire dans le monde entier. De plus, la CCSN participe pleinement avec l'AIEA à l'élaboration et à la promotion des normes internationales de sûreté nucléaire.

Accords, conventions et autres ententes de portée internationale, fédérale et provinciale

Durant la période visée, la CCSN a poursuivi sa collaboration avec un certain nombre d'organisations provinciales, nationales et internationales. En 2003-2004, la CCSN et le gouvernement de la Saskatchewan ont entrepris la mise en œuvre d'un accord signé l'année précédente dans le but d'améliorer l'aspect administratif de la réglementation du secteur de l'uranium. Le personnel de la CCSN a également rencontré l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin de discuter des mécanismes que celle-ci pourrait élaborer et mettre en œuvre à l'appui des processus d'autorisation de la CCSN dans le domaine de l'importation et de l'exportation. L'intégration des pratiques et des processus de la CCSN et de l'ASFC contribue à accroître la sûreté nucléaire, la sécurité et les mesures de contrôle aux points d'entrée et de sortie du Canada. La CCSN a également continué à collaborer avec Affaires étrangères Canada dans l'application des engagements pris par le Canada à l'échelle internationale pour assurer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ce qui comprend les mesures découlant des obligations en matière de non-prolifération et de garanties.

La CCSN participe activement à l'échange d'information avec les organismes de réglementation étrangers qui sont pour la plupart signataires d'ententes bilatérales. Au cours de la période du rapport, elle a tenu des pourparlers avec ses homologues étrangers, notamment ceux des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Corée du Sud, de la Chine et de l'Indonésie. Linda J. Keen, présidente et première dirigeante de la CCSN, a également présidé l'*International Nuclear Regulators Association* (INRA). Cette association, qui regroupe les organismes de réglementation des pays possédant de vastes programmes nucléaires, constitue un point de ralliement pour les organismes de ce type et leur permet de cerner les défis de la réglementation nucléaire, d'échanger des points de vue sur les grandes questions de politiques liées à la réglementation et de formuler des recommandations visant à renforcer la sûreté nucléaire autour du globe.

Grâce à son programme de subventions et de contributions à la recherche, la CCSN a poursuivi sa participation à des projets multilatéraux et pluriannuels, à l'élaboration de normes ainsi qu'à des projets utilisant des données non disponibles ailleurs. Au cours de la période du rapport, la CCSN a passé en revue son programme de subventions et de contributions, ce qui lui a permis de demander un renouvellement de ses pouvoirs à cet égard. Elle pourra ainsi continuer à conclure des ententes de subventions et de contribution avec d'autres parties, de recevoir des données et de bénéficier des normes élaborées.

Protocoles d'entente et accords de coopération nucléaire

En 2003-2004, la CCSN a signé un protocole d'entente avec Environnement Canada visant à établir un cadre de coopération ainsi qu'à engager les deux parties à élaborer des programmes conjoints et à échanger de l'information. Ce protocole est un document signé conjointement qui officialise les rôles, les responsabilités, les pouvoirs et tout autre arrangement commun négocié entre les parties prenantes pour établir le fondement de leur collaboration. Il ne constitue pas une entente exécutoire. Le protocole d'entente signé par la CCSN et Environnement Canada a pour objectif de minimiser les chevauchements réglementaires et administratifs et d'utiliser plus efficacement les ressources gouvernementales. Il tient compte des modifications apportées aux lois habilitantes et aux règlements de la CCSN et d'Environnement Canada. À l'automne 2003, le personnel de la CCSN et le personnel d'Environnement Canada ont participé à un atelier de deux jours afin de passer en revue les modalités du protocole et d'échanger de l'information au sujet de leurs activités de réglementation respectives.

Par ailleurs, la CCSN a achevé un examen complet de tous ses protocoles d'entente en vigueur, expirés ou planifiés au Canada ainsi que de ses ententes connexes. Cette initiative lui a permis d'adopter une approche plus systématique vis-à-vis du suivi et de la gestion des arrangements administratifs qu'elle a négociés avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux. Grâce à cet examen, elle a pu cerner plusieurs arrangements qui devront être revus ou renégociés, notamment avec Santé Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Programme du travail) et le ministère du Travail de l'Ontario.

La CCSN et la Commission nationale de contrôle des activités nucléaires de Roumanie ont négocié et mis en œuvre un protocole visant la coopération et l'échange d'information entre les deux pays au sujet de la réglementation nucléaire. Ce protocole d'entente s'ajoute à la liste des 8 protocoles d'entente conclus avec 7 autres pays.

Conformément à la politique de non-prolifération nucléaire du Canada, les principales exportations nucléaires sont assujetties à des accords de coopération conclus entre le Canada et le pays destinataire. Ces accords établissent des obligations réciproques qui visent à réduire au minimum le risque de prolifération. Au cours de la période du rapport, la CCSN a continué à participer, avec Affaires étrangères Canada, à la négociation d'accords bilatéraux de coopération nucléaire, et à mettre en œuvre les dispositions administratives de ces accords avec ses homologues des autres pays. À cet égard, la CCSN a participé à des consultations techniques avec Affaires étrangères Canada en vue de la signature d'un accord de coopération nucléaire entre le Canada et la Bulgarie. Le personnel de la CCSN a également participé à des consultations en matière de politiques et à des consultations techniques sur la mise en œuvre d'accords bilatéraux entre le Canada et les États-Unis, l'Australie, la République tchèque, la Chine, le Japon et l'Union européenne.

Formation

En février 2004, la CCSN a reçu de l'AIEA une demande de formation sur l'approche systémique à la formation et a donc fait, au nom de l'AIEA, des préparatifs en conséquence pour les États membres. La CCSN avait déjà donné cette formation à la Russie, à la Roumanie et à l'Ukraine. Le modèle de l'approche systémique à la formation comporte cinq étapes : analyse, conception, élaboration, mise en œuvre et évaluation. Dans le cadre du programme, la CCSN instruit les formateurs sur la façon d'élaborer des programmes de formation dans leurs pays d'origine. Les cours de formation élaborés par les pays étrangers comportent le plus souvent de la formation dans le domaine nucléaire à l'intention des opérateurs et des ingénieurs travaillant dans des centrales nucléaires.

Dans le cadre de l'initiative de formation des premiers intervenants en cas d'urgence chimique, biologique, radiologique et nucléaire, la CCSN a fourni les volets « radiologique » et « nucléaire » des cours de formation dispensés au cours de l'été et de l'automne 2003. Sous la direction de Sécurité publique et Protection civile Canada, la CCSN continue d'élaborer et de fournir la partie de la formation consacrée aux urgences radiologiques et nucléaires. Elle prévoit également d'entreprendre l'évaluation de sa contribution à la formation des premiers intervenants, pour confirmer la réussite du programme et assurer la bonne mise en œuvre des contributions. Cette initiative rehausse également le rôle du Canada sur la scène internationale et contribue à renforcer la sûreté nucléaire dans les autres pays.

Une collaboration efficace sur le plan national et international en matière de réglementation nucléaire

En 2003-2004, la CCSN a lancé un projet visant à modifier le *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire* du Canada. La modification du règlement permettrait au Canada de se doter d'un important mécanisme législatif complet et à jour qui l'aiderait à remplir ses engagements bilatéraux et multilatéraux en matière de non-prolifération et de garanties.

Lors des réunions de l'AIEA, le personnel de la CCSN a également pris une part très active à l'élaboration de garanties et de guides internationaux. Il a notamment participé à la révision d'un document d'encadrement des rapports en vertu du *Protocole additionnel* de l'*Accord relatif aux garanties* signé par le Canada. La CCSN a aussi contribué à l'élaboration d'un guide de l'AIEA sur les méthodes de vérification du combustible épuisé.

La CCSN a poursuivi ses travaux avec l'AIEA concernant le renforcement du système de garanties internationales, en grande partie par le biais du Programme canadien à l'appui des garanties (PCAG), géré et financé par la CCSN. Au moyen du PCAG, la CCSN collabore aux programmes de soutien des garanties des autres pays membres de l'AIEA afin de développer des technologies au profit de la communauté internationale des garanties. L'exécution du mandat du PCAG permet de mettre à profit des fonds au moyen d'une coopération avec les organisations nationales et internationales, ce qui a mené à plusieurs réalisations au cours de la dernière année, dont deux sont décrites ci-après.

Le prototype de l'appareil de visualisation numérique Cerenkov, un appareil de vérification des combustibles épuisés faiblement irradiés et longuement refroidis entreposés dans des bassins de stockage, élaboré de concert avec l'Inspectorat suédois de l'énergie nucléaire (SKI), a été présenté lors de la Conférence générale de l'AIEA, à Vienne, en septembre 2003. La mise en place du matériel essentiel de garanties a également été achevée à une centrale dotée de plusieurs réacteurs CANDU en Ontario, avec la contribution du PCAG. Il s'agit d'une amélioration majeure dans l'application des garanties de l'AIEA à des installations canadiennes équipées de réacteurs CANDU. Cette initiative a ainsi contribué à la pleine mise en œuvre de l'approche privilégiée par l'AIEA en ce qui a trait aux garanties à ces installations.

La CCSN a commencé à collaborer avec l'AIEA et Ontario Power Generation à la mise au point d'une approche plus économique en ce qui a trait aux transferts du combustible épuisé dans des lieux de stockage à sec aux centrales à plusieurs réacteurs. En raison de l'expérience qu'elle a acquise dans ce domaine, la CCSN a été invitée par la République de Corée à participer à une rencontre sur la mise au point d'une approche en matière de garanties pour les transferts du combustible épuisé aux centrales à un seul réacteur CANDU. La participation de la CCSN à cette rencontre s'inscrit dans les efforts qu'elle continue de déployer en vue de parfaire la mise en œuvre des garanties nationales et internationales au profit du secteur nucléaire canadien, de l'AIEA et de la CCSN. La rencontre a permis un échange d'idées entre les deux groupes d'experts sur l'élaboration d'une approche plus propice aux transferts en stockage à sec.

On a également constaté une plus grande efficience et efficacité au chapitre des garanties dans les installations canadiennes au cours de la période du rapport. Il convient notamment de mentionner que les Laboratoires de Chalk River se sont dotés d'un système électronique de comptabilité des matières nucléaires, un système qui permet à l'AIEA d'effectuer la vérification automatique des comptes. De plus, la mise en place d'un nouveau dispositif de surveillance devrait permettre d'accroître l'efficacité des inspections à cette installation.

Au cours de la période du rapport, la CCSN a consulté l'AIEA au sujet de l'élaboration d'une approche intégrée des garanties pour le Canada. Une telle approche permettra de réunir les garanties conventionnelles et les mesures additionnelles aux termes de protocoles afin d'obtenir une combinaison optimale de toutes les mesures de garanties pour une efficacité et une efficience maximales.

Forums internationaux sur le nucléaire

La CCSN a poursuivi sa participation aux forums internationaux sur le nucléaire, organisés entre autres par l'AIEA, l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Commission internationale de protection radiologique et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Elle a également participé à plusieurs réunions internationales, projets de recherche et groupes de travail qui se consacrent à l'utilisation sûre des matières et des technologies nucléaires. Le personnel de la CCSN a également continué de travailler à l'élaboration du Rapport national du Canada en vue de la troisième réunion d'examen par les

pairs organisée dans le cadre de la Convention sur la sûreté nucléaire qui sera présenté en avril 2005. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne le renforcement des normes, des lignes directrices et des pratiques internationales en matière de sûreté nucléaire et de sécurité, grâce à une participation ciblée aux programmes internationaux en question. En participant aux diverses tribunes nucléaires internationales, le Canada est assuré d'avoir une voix au chapitre des questions nucléaires.

La CCSN a continué de prendre part aux activités de deux organes de contrôle multilatéral des exportations de matières nucléaires, à savoir le Groupe des fournisseurs nucléaires et le Comité Zangger. La CCSN apporte son expertise technique et son expertise en matière de politiques lors des réunions et des ateliers de travail de ces deux groupes, afin de s'assurer que les lignes directrices établies par ces organismes relativement aux exportations nucléaires tiennent effectivement compte des menaces de prolifération et que les listes des articles contrôlés tiennent compte des progrès de la technologie nucléaire ou liée au nucléaire. L'élaboration de lignes directrices multilatérales judicieuses à l'égard des mesures de contrôle des exportations nucléaires contribue directement à ce que la CCSN assume efficacement ses responsabilités prévues par la loi quant à la réglementation des exportations canadiennes.

La CCSN a également participé aux activités de nombreux comités internationaux qui élaborent des normes internationales et des lignes directrices pour la gestion sécuritaire des déchets radioactifs. Elle a apporté des modifications au *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires* du Canada de manière à ce qu'il soit compatible avec les normes et les règlements de l'AIEA.

La Commission

En 2003-2004, le Secrétariat a entamé une analyse comparative approfondie en vue de comparer ses données avec 12 autres tribunaux canadiens travaillant dans 11 domaines de prestation de services. Le Secrétariat a demandé la collaboration des 12 tribunaux et a offert de partager tous ses renseignements avec les tribunaux participants. La rétroaction obtenue à ce jour est positive et a amélioré la visibilité de la Commission ainsi que son image en tant que chef de file parmi les tribunaux administratifs du Canada. La présidente de la Commission est membre actif des « Présidents des tribunaux », un groupe composé de 22 tribunaux fédéraux. En 2003-2004, la présidente de la Commission a donné une présentation lors d'une réunion du groupe des Présidents des tribunaux fédéraux sur les nombreuses activités d'amélioration de la Commission.

La CCSN a également participé à titre de partenaire clé à un comité des tribunaux qui étudie la question des langues officielles dans le déroulement des travaux des tribunaux. Le comité met l'accent sur les coûts importants et les délais pour la traduction des décisions ainsi que la nomination par le gouverneur en conseil de membres bilingues au tribunal. L'objectif principal du projet est d'élaborer des pratiques cohérentes et uniformes dans ces domaines par les tribunaux fédéraux. D'importants travaux réalisés en 2003-2004 devraient mener à la présentation de recommandations en mai 2004 au groupe des Présidents des tribunaux.

L'appareil de visualisation numérique Cerenkov : le fruit d'une collaboration

Cela faisait plus de dix ans que la CCSN et l'Inspectorat suédois de l'énergie nucléaire (SKI) travaillaient à la mise au point de l'appareil de visualisation numérique Cerenkov. Le 17 septembre 2003, Linda J. Keen, présidente et première dirigeante de la CCSN, et Judith Melin, directrice générale du SKI, ont présenté officiellement cet appareil à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) lors de la 47e Conférence générale de l'Agence.

Description technique
L'appareil de visualisation numérique Cerenkov est en fait la nouvelle version d'un instrument de l'AIEA qui permet de vérifier la présence de combustible nucléaire irradié dans les bassins de stockage. Il se présente sous la forme d'un appareil photo portatif et permet de saisir des images ultraviolettes fixes ou mobiles. Cet appareil permet de distinguer les éléments de combustible irradié des autres éléments et de vérifier la présence des combustibles épuisés faiblement irradiés ou longuement refroidis. Le combustible irradié émet des électrons rapides qui produisent dans l'eau une lueur bleue très caractéristique que l'appareil est en mesure de capter.

Courtoisie de Dean Calma / Agence internationale de l'énergie atomique

Linda J. Keen, présidente et première dirigeante de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et Judith Melin, directrice générale de l'inspectorat suédois de l'énergie nucléaire (SKI) présentent l'appareil de visualisation numérique Cerenkov à Pierre Goldschmidt, directeur adjoint du secteur des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'ordinateur de l'appareil pilote le mécanisme de saisie et affiche des images numériques de haute qualité. Ces images sont affichées en temps réel, ce qui permet aux inspecteurs de l'AIEA de vérifier immédiatement la présence de combustible épuisé. Les images sont sauvegardées et peuvent donc être utilisées plus tard.

L'objectif de l'appareil est dirigé par un rayon laser et maintenu en position par une rampe coulissante. L'appareil s'installe sur le ponton des travées du combustible et fonctionne dans cette position.

Avantages
Voici quelques avantages de l'appareil :

1. il fait appel à une méthode de vérification non intrusive;
2. il est plus sensible et offre une plus haute résolution que les autres appareils, d'où la possibilité de vérifier la présence de combustible faiblement irradié et longuement refroidi;
3. il peut repérer les tiges manquantes dans les assemblages, ce qui permet de savoir si des matières sont éventuellement détournées à des fins non pacifiques.

Cet appareil a été mis au point grâce aux programmes à l'appui des garanties de la CCSN et du SKI. La CCSN a concentré ses efforts sur le matériel informatique et le SKI a travaillé à l'élaboration du logiciel. Les deux organismes de réglementation vont collaborer à la formation concernant l'utilisation de l'appareil ainsi qu'à sa promotion.

On prévoit que l'AIEA approuvera l'appareil et commencera à l'utiliser en 2004.

5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation

La CCSN s'est engagée à faire preuve d'ouverture et de transparence. Pour cela, elle doit assurer la participation des parties intéressées au-delà du processus des audiences et des réunions publiques de la CCSN, au moyen d'exercices de consultation, d'un partage efficace de l'information et d'une bonne communication.

La Commission fonctionne séparément du personnel de la CCSN. Elle établit des politiques en matière de réglementation sur les questions relatives à la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement qui touchent le secteur nucléaire canadien. Elle prend des règlements ayant force de loi et rend des décisions indépendantes sur l'autorisation des activités liées au nucléaire au Canada. Les travaux de la Commission sont transparents et ouverts à l'examen du public.

Les audiences et les réunions publiques de la Commission constituent un élément clé des activités de relations externes de la CCSN. Dans le but de faciliter l'accès aux audiences et aux réunions, la Commission a apporté plusieurs améliorations. Entre autres, elle a augmenté les occasions de participer aux délibérations grâce à la téléconférence et la vidéoconférence. De plus, en 2003-2004, la Commission a réalisé un projet pilote qui fut une réussite : le projet consistait en la diffusion Web des délibérations, une première pour un tribunal fédéral. Les intervenants et les titulaires de permis ont apprécié cette forme d'accessibilité au processus et ont encouragé la Commission à envisager sur une base permanente la diffusion Web de toutes ses délibérations. La Commission a également tenu des audiences publiques à Chalk River, en Ontario, et à Saint John, au Nouveau-Brunswick, afin que les citoyens locaux puissent accéder plus facilement au processus d'audience publique sur les activités autorisées dans leur collectivité. Un grand nombre de citoyens et d'organisations locales ont participé aux audiences.

Pendant la période visée par le présent rapport, le secrétaire de la Commission a rencontré les parties intéressées afin de mieux prendre en compte leurs besoins et de donner suite à leurs suggestions pour améliorer le processus du tribunal.

Programme des relations externes

En 2003-2004, la CCSN a accompli des progrès substantiels dans l'élaboration d'un programme des relations externes dans l'ensemble de l'organisme. Elle a élaboré et approuvé un cadre de travail comprenant un modèle logique qui relie les activités de relations externes à ses objectifs à long terme qui consistent à accroître le degré de compréhension et de confiance du public à l'égard du régime de réglementation nucléaire au Canada. Le programme des relations externes, qui sera mis en œuvre au cours de l'exercice 2004-2005, fournira à la fois une structure coordonnée et le soutien matériel requis pour faire en sorte que les activités du programme de la CCSN soient bien orientées et efficaces, par une utilisation rationnelle des ressources limitées.

Au cours de la période du rapport, le personnel et la direction de la CCSN ont poursuivi le lancement de diverses activités d'information à l'intention des parties intéressées, notamment :

- rencontrer les responsables municipaux et les groupes communautaires à proximité des grandes installations nucléaires;
- prononcer des allocutions et effectuer des présentations à divers événements et conférences au Canada et à l'étranger;
- tenir des réunions avec les titulaires de permis au sujet de thèmes autres que les permis;
- réaliser un sondage afin d'évaluer le degré de compréhension et de confiance des Canadiens à l'égard du régime de réglementation nucléaire au Canada.

Un autre sondage, qui sera réalisé à l'automne 2004, a été préparé afin de cibler des parties intéressées désignées. Il vise à déterminer le degré de compréhension et de confiance vis-à-vis de la CCSN à titre d'organisme de réglementation, ainsi que le degré de satisfaction des parties intéressées à l'égard des efforts de communication et de consultation déployés par l'organisme.

La CCSN a participé aux initiatives d'information multiministérielles du gouvernement fédéral visant à renseigner les exportateurs sur les questions d'exportation à l'étranger d'articles à caractère nucléaire ou à usage dans le secteur nucléaire, y compris les articles à double usage dans le secteur nucléaire. Des présentations ont été données dans plusieurs villes canadiennes (Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax) pour permettre au plus grand nombre possible d'exportateurs d'y participer.

Le degré de compréhension du programme de réglementation par les parties intéressées dépend aussi, dans une grande mesure, d'une bonne communication. Au cours de la période du rapport, la CCSN a poursuivi ses efforts visant à communiquer de manière proactive avec les titulaires de permis et d'autres parties intéressées, dont le public. Elle a notamment entretenu des rapports avec les médias, organisé des séances d'information et diffusé de l'information à diverses parties intéressées par le biais du programme de publication, du site Web et du service de demandes de renseignements du public de la CCSN. Ces initiatives viennent appuyer le programme des relations externes de la CCSN et font en sorte que les activités de la CCSN soient mieux connues et comprises.

Afin que les titulaires de permis comprennent pleinement le régime de réglementation, la CCSN a continué de leur offrir, ainsi qu'à leur personnel, une formation au sujet des règlements d'application de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

L'acquisition de renseignements de la CCSN

Aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*, le public a le droit d'accéder aux dossiers gouvernementaux dont disposent les institutions publiques, y compris la CCSN. En 2003-2004, la CCSN a répondu à des demandes officielles déposées conformément à cette loi et a divulgué les renseignements requis, selon les procédures en vigueur. Par ailleurs, dans la

mesure du possible, la CCSN s'efforce de se montrer proactive lorsqu'elle communique des renseignements au public, ce qui aide à réduire le nombre de demandes déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

La CCSN a également contribué à une meilleure compréhension du programme de réglementation en offrant aussi aux commissaires et aux employés de la CCSN l'accès aux politiques, aux procédures et aux documents justificatifs, et ce par le biais d'un branchement Internet protégé.

Le Programme des relations externes de la CCSN : un moyen de joindre les Canadiens et les Canadiennes

L'un des objectifs stratégiques de la CCSN est de faire preuve d'une très grande transparence. Cela exige notamment de solliciter la participation des parties intéressées par le biais de processus de consultation adaptés, du partage d'information et de communications efficaces. Ces activités visent à accroître le degré de compréhension des parties intéressées à l'égard du régime de réglementation de la CCSN, d'inspirer la confiance du public vis-à-vis de la CCSN en tant qu'organisme de réglementation nucléaire du Canada, ainsi qu'à discerner les questions et les préoccupations des parties intéressées concernant le rôle ou les activités de réglementation de la CCSN.

Pour la CCSN, les parties intéressées clés sont des personnes ou des groupes qu'elle rencontre régulièrement ou périodiquement et qui ont une compréhension générale de ses rôles et de ses responsabilités. Cependant, la majeure partie des parties intéressées est constituée de personnes ou de groupes du public canadien dans l'intérêt desquels la CCSN assume son rôle de réglementation du secteur nucléaire canadien, mais qui, pour la plupart, ne connaissent pas la CCSN ni ses rôles ou ses responsabilités.

En 2003-2004, la CCSN a interagi à de nombreuses reprises avec les parties intéressées. Voici quelques exemples de ces activités de relations externes :

Avril 2003

- Participation de la CCSN à des réunions publiques distinctes organisées par les conseils municipaux des villes de Pickering et d'Ajax au sujet du renouvellement du permis des centrales nucléaires de Pickering-A et de Pickering-B.

Août 2003

- Participation de la CCSN à des réunions publiques distinctes organisées par les conseils municipaux de Saugeen Shores et de Kincardine au sujet du renouvellement du permis des réacteurs de la centrale nucléaire de Bruce.

Octobre 2003

- À la foire Expo 2003 de Port Hope, la CCSN a monté un kiosque, exposé des instruments et distribué de l'information concernant son rôle de réglementation, ses activités dans le domaine des évaluations environnementales, le processus de délivrance de permis et le rayonnement en général.

Novembre 2003

- Le personnel de la CCSN a visité la région d'Elliot Lake à la demande de la ville après l'effondrement du barrage de castors du lac Westnar afin de s'assurer que cette situation n'avait pas affecté les installations autorisées du voisinage. La CCSN a conclu que l'effondrement du barrage n'a pas nui à ces installations.
- Un membre du personnel de la CCSN a donné une entrevue à Missinipi Broadcasting Corporation (MBC) pour discuter de l'incident d'influx d'eau survenu à la mine de McArthur River. La station MBC a demandé à la CCSN de communiquer aux habitants du Nord les faits entourant cet incident, afin de lever les préjugés au sujet de l'exposition des travailleurs. La station radio MBC est un moyen de communication largement utilisé et réputé dans le nord de la Saskatchewan; elle diffuse dans les langues cri, déné et anglaise.

La CCSN continuera à développer son programme des relations externes au cours des prochaines années. Les plans prévus comprennent la tenue d'un sondage auprès des parties intéressées clés pour découvrir ce qu'elles savent au sujet de la CCSN, et pour déterminer leur degré de confiance dans la CCSN à titre d'organisme canadien de réglementation nucléaire.

En outre, la CCSN prévoit préparer divers outils d'information, comme des brochures, des présentations et des allocutions qui pourront servir dans toutes sortes d'initiatives de relations externes.

La CCSN – Gestion et infrastructure habilitante

Gestion moderne

La CCSN est résolue à s'améliorer continuellement. Pour ce faire, elle doit établir des assises et une infrastructure de qualité pour une prise de décision éclairée en vue d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes les meilleurs résultats.

Un nouveau processus de planification et de budgétisation a également été établi pour permettre à la CCSN d'harmoniser adéquatement ses plans de ressources, ses budgets et ses projections avec les objectifs de l'organisme et les stratégies organisationnelles. Les plans et les budgets de la CCSN sont examinés régulièrement afin de surveiller l'évolution des dépenses et de réaffecter les ressources vers les initiatives de plus haute priorité. La planification, l'établissement de rapports et la budgétisation sont alignés sur la planification fondée sur les résultats et la gestion du rendement de manière à fournir aux gestionnaires les outils et l'information pertinente dont ils ont besoin pour prendre des décisions.

En 2003, la CCSN a élaboré un plan d'amélioration de la gestion moderne. Ce plan décrit les projets que la CCSN entreprendra en priorité en vue d'améliorer les pratiques dans certains aspects du modèle de gestion adopté en 2002-2003 (voir figure 2). Ce modèle s'inspire des Critères canadiens de qualité pour l'excellence dans le secteur public de l'Institut national de la qualité. Au centre de ce modèle figure une liste intégrée de saines pratiques de gestion. Le modèle de gestion aide la CCSN à être aussi efficace et efficiente que possible dans sa quête de résultats immédiats, tels que définis dans le modèle logique en page 9.

Figure 2

Modèle de gestion de la CCSN

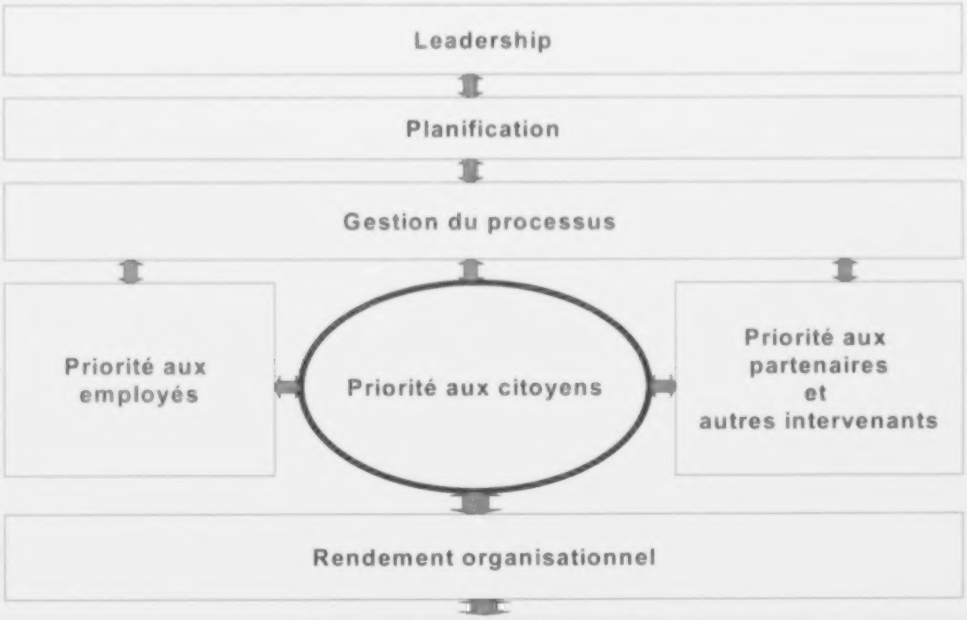

Pour une amélioration continue

En mettant en œuvre son plan d'amélioration, la CCSN se rapproche de la réalisation de l'excellence, conformément aux éléments du Cadre de responsabilisation de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le modèle de gestion adopté par la CCSN est pleinement compatible avec le cadre du Conseil du Trésor. Par conséquent, la CCSN est bien placée pour démontrer sa capacité de responsabilisation vis-à-vis du gouvernement par rapport au cadre du Conseil du Trésor.

La CCSN compare également ses services de gestion avec ceux des autres ministères fédéraux et des organismes de réglementation des autres pays afin d'examiner et de comparer l'utilisation de ses ressources. Les résultats de l'analyse comparative seront publiés au cours du prochain exercice.

Produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Le Rapport sur le rendement 2003-2004 de la CCSN fournit des exemples sur la façon dont la CCSN contribue au rendement du gouvernement fédéral et aux vies des Canadiens. Pendant la période visée, la CCSN a poursuivi ses efforts en vue de mettre en place les processus de réalisation de la mission et de gestion moderne nécessaires pour atteindre ses objectifs immédiats.

En s'efforçant d'atteindre ses cinq résultats immédiats au moyen de ses activités et de ses efforts, la CCSN veut s'assurer qu'elle s'acquitte de sa mission au nom des Canadiens :

> **Réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.**

VI. Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, des publications, etc., veuillez communiquer avec la :

Direction des communications et de la gestion de l'information
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
1 800 668-5284 (au Canada) ou (613) 995-5894
Télécopieur : (613) 995-5086
Courriel : info@cnsc-ccsn.gc.ca

Pour obtenir des renseignements en ligne, consultez le site Web de la CCSN à :
www.suretenucleaire.gc.ca

On peut trouver de l'information sur les plans et les priorités et les activités de la CCSN dans les publications suivantes :

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur le rendement*

La CCSN applique les lois et règlements suivants :

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch. 9
Loi sur la responsabilité nucléaire, 1985, ch. N-28

VII. Annexes

A. Organisation de la CCSN

La Commission

Soutenue par le Secrétariat, la Commission, qui fonctionne comme un tribunal administratif quasi-judiciaire, rend de façon indépendante des décisions concernant la délivrance de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada. Elle établit des règlements à caractère obligatoire et elle élabore, à l'intention de l'industrie nucléaire canadienne, des directives en matière de réglementation sur les questions concernant la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement. La Commission tient aussi compte des opinions et des préoccupations des parties intéressées et des intervenants. Elle délègue aux fonctionnaires désignés les pouvoirs de prendre des décisions concernant la délivrance de permis pour certaines catégories d'installations et d'activités nucléaires, conformément aux exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) et à ses règlements d'application.

Selon la *LSRN*, le gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à sept commissaires. Les membres à temps partiel sont nommés à titre inamovible pour un mandat maximal de cinq ans. L'un des commissaires occupe le poste de président de la Commission. Linda J. Keen occupe actuellement ce poste.

Le Secrétariat gère les activités de la Commission et fournit un soutien technique et administratif à la présidente de la Commission et aux autres commissaires. Dans l'exercice de ces fonctions, il s'occupe notamment des communications entre la Commission et le Cabinet du ministre et d'autres parties intéressées, y compris les ministères, les intervenants, les titulaires de permis, les médias et le public en ce qui a trait aux délibérations du tribunal. Il fait office de registraire des documents de la Commission, tout en veillant à la gestion du processus d'audience.

Personnel de la CCSN

Le personnel aide la Commission à élaborer des cadres d'application de la réglementation, à formuler des recommandations, à effectuer des inspections, à appliquer les exigences réglementaires, à coordonner les activités internationales, à élaborer des programmes touchant l'ensemble de l'organisation qui contribuent à rendre la réglementation plus efficace, et à fournir un soutien administratif à l'organisation. De plus, le personnel prépare des recommandations sur les décisions en matière de permis, les soumet à l'examen de la Commission au cours d'audiences publiques et administre, par la suite, les décisions de la Commission.

Direction générale des opérations

La Direction générale des opérations (DGO) est chargée de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi que la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires et des appareils à rayonnement conformément à la *LSRN* et à ses règlements.

La DGO centralise la réglementation des différents secteurs de l'industrie nucléaire et veille à la mise en œuvre harmonieuse des activités et des processus de réglementation. Son statut de direction générale l'amène à chapeauter les directions dont le mandat prévoit des responsabilités et des pouvoirs en vue de l'exécution des activités de réglementation.

La DGO chapeaute ainsi cinq directions : la Direction de la réglementation des centrales nucléaires, la Direction des stratégies opérationnelles, la Direction de l'évaluation et de l'analyse, la Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires et la Direction de la réglementation des substances nucléaires – ayant chacune pour mandat clair d'exécuter toutes les fonctions de réglementation pour un groupe spécifique de titulaires de permis ou de fournir des stratégies opérationnelles ou des évaluations spécialisées à l'appui des fonctions de réglementation.

Bureau des affaires internationales

Le Bureau des affaires internationales (BAI) est responsable de la coordination des activités et des projets internationaux de la CCSN touchant les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il fournit des conseils qui font autorité sur l'élaboration et l'application de la politique du Canada en matière de non-prolifération et de garanties, notamment en ce qui concerne les questions multilatérales de non-prolifération.

Le BAI délivre des permis pour l'exportation et l'importation contrôlées d'articles nucléaires et d'articles à double usage liés au nucléaire, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, à ses règlements et aux obligations internationales auxquelles le Canada a souscrit. Il met en œuvre les accords bilatéraux de coopération nucléaire et les accords de garanties conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et il gère un programme de recherche et de développement à l'appui des garanties de l'AIEA.

Bureau des affaires réglementaires

Le Bureau des affaires réglementaires est responsable d'un certain nombre de programmes de la CCSN, comme le programme de relations externes, ainsi que d'initiatives ou de mesures qui visent à améliorer l'efficacité, l'efficience et le fonctionnement général de la CCSN sur le plan de la réglementation. Cela comprend l'administration de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements.

Direction générale des services de gestion

La Direction générale des services de gestion est responsable des programmes et des politiques de la CCSN pour la gestion des ressources humaines, financières, documentaires, matérielles et informatiques. De plus, elle est responsable des communications, de la planification stratégique et des initiatives de l'organisation en ce qui a trait à la fonction de contrôleur moderne.

Service juridique

Le Service juridique, composé d'avocats détachés du ministère de la Justice, fournit des avis juridiques à la Commission et au personnel de la CCSN.

Groupe de la vérification et de l'éthique

Le Groupe de la vérification et de l'éthique examine les questions liées à la responsabilité de gestion et à l'exécution du programme de la CCSN. De plus, il formule des recommandations d'amélioration.

ORGANIGRAMME

ORGANIGRAMME

Linda J. Keen
Présidente
et première dirigeante

Ken Pereira
Vice-président,
Opérations

Ginette Bergeron
Vice-présidente,
Services de gestion

Marc Leblanc
Secrétaire de la Commission

Ken Wagstaff
Directeur exécutif, Bureau
des affaires internationales

James Clarke
Directeur exécutif, Bureau
des affaires réglementaires

Irene Gendron
Avocate-conseil et
gestionnaire, Service juridique

B. Aperçu du rendement finacier

Les tableaux récapitulatifs qui suivent donnent un aperçu du rendement financier de la CCSN en 2003-2004. Les renseignements financiers présentés dans la plupart des tableaux sont regroupés sous trois rubriques :

- « Dépenses prévues » : représentent les crédits de la CCSN au 1er avril 2003 plus tout rajustement prévu du financement;
- « Autorisations totales » : incluent les dépenses prévues et les dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement au cours de l'exercice;
- « Dépenses réelles » : représentent les dépenses réelles engagées par la CCSN pendant l'exercice.

En 2003-2004, les dépenses de 63,6 millions $ prévues par la CCSN comprenaient un budget d'exploitation de 63 millions $ (y compris les avantages sociaux des employés, de 6,8 millions $) et des paiements de transfert (subventions et contributions) de 0,6 million $. Le budget des paiements de transfert comprend une contribution de 0,6 million $ à l'AIEA pour le Programme canadien à l'appui des garanties, ainsi que plusieurs subventions et contributions moins importantes à d'autres organismes internationaux et organismes sans but lucratif.

Outre les dépenses prévues de 63,6 millions $, la CCSN a reçu un budget supplémentaire de 7 millions $, ce qui donne une autorisation totale de 70,6 millions $. Le financement supplémentaire comprend l'examen du nouveau réacteur Candu avancé de 700 MW (3,6 millions $); le report de 2003-2004 (2,5 millions $); l'augmentation économique et les rajustements (0,9 million $).

En 2003-2004, la CCSN a récupéré 42,1 millions $ en recettes non disponibles, ce qui représente environ 55 % du coût total des dépenses de 76,5 millions $. Le coût total comprend les services sans frais et toutes les autres dépenses qui figurent dans l'état des résultats à l'annexe D.

C. Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)					
		2003-2004			
Crédit	**Commission canadienne de sûreté nucléaire**	**Budget principal**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
20	Dépenses de programme	52,6	56,2	63,1	60,3
	Subventions et contributions	0,6	0,6	0,6	0,4
(S)	Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	6,8	6,8	6,9	6,9
Total CCSN		**60,0**	**63,6**	**70,6**	**67,6**

Outre les dépenses prévues de 63,6 millions $, la CCSN a reçu un budget supplémentaire de 7 millions $, ce qui donne une autorisation totale de 70,6 millions $. Le financement supplémentaire comprend l'examen du nouveau réacteur Candu avancé (ACR) de 700 MW (3,6 millions $); le report de 2003-2004 (2,5 millions $); l'augmentation économique et les rajustements (0,9 million $).

L'ACR est un nouveau projet qui a débuté en 2003 et le financement n'a été confirmé qu'en juin 2003. Étant donné le temps écoulé et le temps nécessaire pour recruter du personnel compétent pour le projet ACR, les dépenses réelles ont été inférieures aux autorisations totales disponibles.

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Fonction-nement	Immobilisations majeures	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins: recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement							
dépenses prévues	468	58.1	-	-	58.1	-	58.1
(autorisations totales)	-	64.8	-	0.1	64.9	-	64.9
(dépenses réelles)	-	62.0	-	0.1	62.1	-	62.1
Non-prolifération et garanties							
dépenses prévues	29	4.9	-	0.6	5.5	-	5.5
(autorisations totales)	-	5.2	-	0.5	5.7	-	5.7
(dépenses réelles)	-	5.2	-	0.3	5.5	-	5.5
Total							
dépenses prévues	497	63.0	-	0.6	63.6	-	63.6
(autorisations totales)	-	70.0	-	0.6	70.6	-	70.6
(dépenses réelles)	-	67.2	-	0.4	67.6	-	67.6
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
dépenses prévues							36.2
(autorisations totales)							-
(dépenses réelles)							42.1
Coût des services offerts par d'autres ministères							
dépenses prévues							5.9
(autorisations totales)							-
(dépenses réelles)							7.8
Coût net du programme							
dépenses prévues							33.3
(autorisations totales)							-
(dépenses réelles)							33.3

NOTE : Comme les chiffres sont arrondis, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués.

La CCSN a mis en place un programme de recouvrement des coûts conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). Ce programme vise à récupérer, de la part des utilisateurs détenant un permis en vertu de la Loi, les dépenses de la CCSN qui sont liées à ses activités réglementaires. Le 1[er] juillet 2003, le nouveau *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* de la CCSN a remplacé l'ancien règlement de la CCEA qui datait de 1996. Les nouveaux droits entreront en vigueur progressivement sur une période de trois ans.

La CCSN est financée par le biais de crédits parlementaires qui sont essentiellement fondés sur les besoins de trésorerie. Les postes consignés dans l'état des résultats et dans l'état du déficit au cours d'une année peuvent être financés par des crédits parlementaires des années antérieures et ultérieures. Par conséquent, le coût net des activités de la CCSN pour l'année diffère s'il est calculé en fonction du financement du gouvernement ou en fonction des principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapprochement des écarts se trouve dans la note 3 des états financiers vérifiés à l'annexe D.

Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme par secteur d'activité (en millions de dollars)						
			2003-2004			
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses réelles 2002-2003**	**Budget principal**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	54,7	59,4	54,6	58,1	64,9	62,1
Non-prolifération et garanties	3,8	4,4	5,4	5,5	5,7	5,5
Total	**58,5**	**63,8**	**60,0**	**63,6**	**70,6**	**67,6**

Tableau 4 – Concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

2003-2004 Dépenses réelles

Secteurs d'activité	Résultats stratégiques					Total
	Cadre de réglementation clair et pragmatique	Personnes et organisations qui peuvent exploiter de façon sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération	Degré élevé de conformité au cadre de réglementation	La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités	Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation	
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	5,1	13,0	30,3	8,2	5,5	62,1
Non-prolifération et garanties	0	0	0	5,5	0	5,5
Total	5,1	13,0	30,3	13,7	5,5	67,6

2003-2004 Dépenses prévues

Secteurs d'activité	Résultats stratégiques					Total
	Cadre de réglementation clair et pragmatique	Personnes et organisations qui peuvent exploiter de façon sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération	Degré élevé de conformité au cadre de réglementation	La CCSN collabore des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités	Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation	
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	5,1	12,9	30,1	4,6	5,4	58,1
Non-prolifération et garanties	0	0	0	5,5	0	5,5
Total	5,1	12,9	30,1	10,1	5,4	63,6

Tableau 5 - Recettes

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			2003-2004		
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses réelles 2002-2003**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	38,2	38,2	36,2	-	42,1
Non-prolifération et garanties	-	-	-	-	-
Total	**38,2**	**38,2**	**36,2**	**-**	**42,1**

La CCSN a mis en place un programme de recouvrement des coûts conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). Ce programme vise à récupérer, de la part des utilisateurs détenant un permis en vertu de la Loi, les dépenses de la CCSN qui sont liées à ses activités réglementaires. Le 1er juillet 2003, le nouveau *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* de la CCSN a remplacé l'ancien règlement de la CCEA qui datait de 1996. Les nouveaux droits entreront en vigueur progressivement sur une période de trois ans.

Tableau 6 - Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)						
			2003-2004			
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses réelles 2002-2003**	**Budget principal**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	5,2	6,5	6,4	6,4	6,6	6,6
Non-prolifération et garanties	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Total – Paiements législatifs	**5,5**	**6,9**	**6,8**	**6,8**	**6,9**	**6,9**

Les paiements législatifs sont versés pour couvrir le coût des différents régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 7 – Paiements de transfert (subventions et contributions)

7.1 – Sommaire des paiements de transfert par programme/secteur d'activité

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004 Budget principal	2003-2004 Dépenses prévues	2003-2004 Autorisations totales	2003-2004 Dépenses réelles
SUBVENTIONS						
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	-	-	-	-	-	-
Non-prolifération et garanties	-	-	-	-	-	-
Total - Subventions	-	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS						
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	0,1	0,2	-	-	0,1	0,1
Non-prolifération et garanties	0,1	0,6	0,6	0,6	0,5	0,3
Total - Contributions	**0,2**	**0,8**	**0,6**	**0,6**	**0,6**	**0,4**
Total – Paiements de transfert	**0,2**	**0,8**	**0,6**	**0,6**	**0,6**	**0,4**

NOTE : Comme les chiffres sont arrondis et compte tenu du principe de l'importance relative, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués ou figurant au tableau 7.2. Des subventions de 11 000 $ ont été versées en 2003-2004.

La CCSN a un programme de subventions et de contributions par catégorie ainsi qu'une entente de contribution distincte avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le programme de subventions et de contributions par catégorie de la CCSN donne accès à des conseils indépendants, de l'expertise, de l'expérience et de l'information dont le Canada et le secteur nucléaire canadien ne pourraient bénéficier autrement. Il s'agit d'une façon efficace d'obtenir des résultats importants au moyen d'un investissement modeste. La contribution de l'AIEA vise à appuyer le système de garanties de l'AIEA. Cet appui s'inscrit dans le cadre du Programme canadien à l'appui des garanties (PCAG) dont le but est avant tout d'accroître l'efficacité et l'efficience des garanties mises en œuvre par l'AIEA.

7.2 – Détails des paiements de transfert par programme/secteur d'activité

Paiements de transfert par secteur d'activité (en dollars réellement dépensés)						
			2003-2004			
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Budget principal	Dépenses prévues	Autoristations totales	Dépenses réelles
SUBVENTIONS						
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	8,000	11,000	20,000	20,000	20,000	11,000
- CIUMR	-	3,000	-	-	-	3,000
- CIPR	3,000	3,000	-	-	-	3,000
- ACRP	5,000	5,000	-	-	-	5,000
Non-prolifération et garanties	-	-	-	-	-	-
Total - Subventions	**8,000**	**11,000**	**20,000**	**20,000**	**20,000**	**11,000**
CONTRIBUTIONS						
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	77,740	181,246	22,000	22,000	127,616	127,616
- ISOE	-	15,000	-	-	-	30,000
- CSA	20,000	25,000	-	-	-	35,000
- ICDE	14,894	17,480	-	-	-	19,316
- OPDE	-	19,625	-		-	13,300
- Intistitut de l'énergie nucléaire de la Suède pour Decovalex III	32,846	34,141	-	-	-	-
- CIRC	10,000	10,000	-	-	-	-
- UNENE	-	60,000	-	-	-	30,000
Non-prolifération et garanties	-	-	600,000	600,000	494,384	309,600
- AIEA	160,000	586,100	-	-	-	309,600
Total - Contributions	**237,700**	**767,300**	**622,000**	**622,000**	**622,000**	**437,200**
Total - Paiements de transfert	**245,740**	**778,346**	**642,000**	**642,000**	**642,000**	**448,216**

NOTE: Comme les chiffres sont arrondis, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués. Les montants indiqués sont en dollars réellement dépensés plutôt qu'en millions de dollars pour donner des détails sur les paiements de transfert.

Sigles

- CIUMR - Commission internationale des unités et des mesures de radiation
- CIPR - Commission internationale de protection radiologique
- ACRP - Association canadienne de radioprotection
- ISOE - Système international d'information sur la radioprotection professionnelle
- CSA - Association canadienne de normalisation
- ICDE - OCDE pour le Projet international d'échange de données sur les causes communes
- OPDE - OCDE pour le Projet d'échange de données sur les ruptures de tuyauteries
- CIRC – Centre international de recherche sur le cancer
- UNENE - Université McMaster – Réseau d'excellence universitaire en génie nucléaire
- AIEA - Agence internationale de l'énergie atomique pour le Programme canadien à l'appui des garanties

Les subventions sont :

1. versées pour aider à financer divers forums (conseils consultatifs, conférences) qui contribuent à l'objectif global du programme de subventions et de contributions.

Les contributions sont :

1. versées pour encourager la recherche, le développement, la gestion et la promotion d'activités qui contribuent aux objectifs du Programme de recherche et de soutien de la CCSN;
2. versées pour contribuer à l'élaboration de normes de sûreté nucléaire;
3. versées dans le cadre du Programme canadien à l'appui des garanties.

Tableau 8 – Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité : voir le Tableau 4
Tableau 9 – Projets : sans objet
Tableau 10 – État des grands projets de l'État : sans objet
Tableau 11 – Prêts, investissements et avances : sans objet
Tableau 12 – Sommaires financiers du fonds renouvelable : sans objet

D. États financiers

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) est responsable de la préparation de ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 et de tous les renseignements figurant dans son rapport annuel.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables généralement reconnues du Canada et comprennent des estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel concordent avec ceux fournis dans les états financiers.

La direction a également élaboré et tient des livres et des registres comptables et gère des systèmes de contrôle de gestion financière et d'information visant à fournir une assurance raisonnable que les actifs du gouvernement sont contrôlés et protégés, que la gestion des ressources pour atteindre les objectifs de la Commission est économique et efficiente et que les opérations se font conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements connexes ainsi qu'aux politiques de la CCSN et aux exigences législatives comme le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

Le vérificateur externe de la Commission, soit la vérificatrice générale du Canada, a effectué une vérification des états financiers et, à la demande expresse de la Commission, de la conformité au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Elle a présentée son rapport sur la vérification et la conformité à la Commission et au ministre des Ressources naturelles.

La présidente et première dirigeante,	La vice-présidente, Services de gestion,
Linda J. Keen	Ginette Bergeron

Ottawa, Canada
le 4 juin, 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Commission canadienne de sûreté nucléaire
et au ministre des Ressources naturelles

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 31 mars 2004 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, la Commission canadienne de sûreté nucléaire s'est conformée, à tous les égards importants, au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Pour la vérificatrice générale du Canada

Crystal Pace

Crystal Pace, CA
directrice principale

Ottawa, Canada
Le 4 juin 2004

Commission canadienne de sûreté nucléaire
État de la situation financière au 31 mars

	2004	2003
Actif		
À court terme :		
Montant à recevoir du Trésor	5 141 024 $	3 821 985 $
Débiteurs (note 4)	2 630 536	2 727 582
Charges payées d'avance	269 569	171 192
	8 041 129	6 720 759
À long terme :		
Immobilisations (note 5)	1 395 878	1 234 493
Total de l'actif	9 437 007 $	7 955 252 $
Passif et déficit		
À court terme :		
Créditeurs et charges à payer	5 141 024 $	5 045 703 $
Indemnités de vacances	3 136 267	2 803 198
Produits reportés (note 6)	6 445 602	10 210 591
Indemnités de cessation d'emploi (note 12)	468 705	680 182
	15 191 598	18 739 674
À long terme :		
Indemnités de cessation d'emploi (note 12)	7 264 144	6 245 057
	22 455 742	24 984 731
Déficit	(13 018 735)	(17 029 479)
Total du passif et du déficit	9 437 007 $	7 955 252 $

Engagements et éventualités (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :

La présidente et première dirigeante, La vice-présidente, Services de gestion,

Linda J. Keen Ginette Bergeron

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
Produits		
Droits de permis	38 010 204 $	37 477 003 $
Projets spéciaux	4 122 783	732 413
Autres	16 336	148 859
Total des produits (note 7)	42 149 323	38 358 275
Charges		
Traitements et avantages sociaux	51 330 580	47 403 567
Services professionnels et spéciaux	9 818 998	8 860 960
Locaux	4 288 523	4 014 977
Déplacements et réinstallations	4 084 327	3 692 544
Mobilier, réparation et location de matériel	3 699 189	2 683 118
Communications et information	1 574 955	1 666 110
Services publics, fournitures et approvisionnements	742 353	735 869
Subventions et contributions	448 976	779 038
Autres	486 072	382 436
Total des charges (note 7)	76 473 973	70 218 619
Coût d'exploitation net	34 324 650 $	31 860 344 $

État du déficit
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	(17 029 479) $	(26 120 256) $
Coût d'exploitation net	(34 324 650)	(31 860 344)
Services fournis sans frais (note 9)	7 783 155	6 959 820
Liquidités nettes fournies par le gouvernement (note 3 c)	29 233 200	34 121 974
Variation du montant à recevoir du Trésor	1 319 039	(130 673)
Solde à la fin de l'exercice	(13 018 735) $	(17 029 479) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
Activités d'exploitation		
Coût d'exploitation net	34 324 650 $	31 860 344 $
Postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations (note 5)	(408 792)	(352 829)
Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement (note 9)	(7 783 155)	(6 959 820)
Gain net sur l'aliénation de biens excédentaires	984	14 394
Variation nette du fonds de roulement hors caisse	3 549 407	9 756 973
Variation des indemnités de cessation d'emploi à long terme	(1 019 087)	(598 703)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	28 664 007	33 720 359
Activités d'investissement		
Acquisitions et améliorations d'immobilisations	571 212	416 009
Produit provenant de l'aliénation de biens excédentaires	(2 019)	(14 394)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	569 193	401 615
Liquidités nettes fournies par le gouvernement (note 3 c)	29 233 200 $	34 121 974 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Avant le 31 mai 2000, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (« la Loi »), la CCSN était connue sous le nom de Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA). La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* confère à la CCSN des pouvoirs étendus pour établir et voir à l'application des normes nationales dans les domaines de la santé, de la sûreté et de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire. Elle jette les bases nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la politique canadienne et le respect des obligations du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. La Loi donne aux inspecteurs de la CCSN des pouvoirs plus clairs et plus complets et adapte les sanctions pour les infractions aux pratiques législatives courantes. La CCSN est autorisée à demander des garanties financières, à ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et à exiger des parties responsables d'assumer les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

La CCSN a pour mission :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire ainsi que la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, de pièces d'équipement réglementées et de renseignements réglementés afin que : a) le niveau de risque inhérent à ces activités tant pour la santé et la sécurité des personnes, pour l'environnement que pour la sécurité nationale demeure acceptable; b) ces activités soient exercées en conformité avec les mesures de contrôle et les obligations internationales que le Canada a assumées;
- d'informer le public - sur les plans scientifique, technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire - sur : a) ses activités; b) le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires; c) les conséquences de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement.

De plus, la CCSN administre la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, y compris la désignation des installations nucléaires, la prescription des montants d'assurance de base que doivent souscrire les exploitants des installations nucléaires, et l'administration des primes d'assurance supplémentaire pour ces installations nucléaires. Les montants d'assurance de base et d'assurance supplémentaire s'élèvent à 75 millions de dollars pour chaque installation (note 13). Une assurance est requise pour 14 installations (2003 - 14).

Les charges de la CCSN sont financées par une autorisation budgétaire annuelle. Les cotisations de l'employeur à l'égard des avantages sociaux font l'objet d'une autorisation législative.

La CCSN a établi un programme de recouvrement des coûts. Aux termes de la Loi, l'objectif général du programme est de permettre à la CCSN de recouvrer ses charges liées aux activités de réglementation auprès des titulaires de permis délivrés en vertu de la Loi. Ces charges incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections effectuées pour vérifier si les titulaires de permis se conforment aux conditions de leurs permis et l'élaboration des normes liées aux permis. Le 1er juillet 2003 le nouveau *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* a remplacé l'ancien *Règlement de 1996 sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCEA*. Les nouveaux droits seront introduits progressivement sur une période de trois ans par une réduction des droits de 15 % la première année, 10 % la deuxième année et 5 % la troisième année.

2. Conventions comptables importantes

a) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont fonction dans une large mesure des besoins de trésorerie. Ainsi, les postes de l'état du déficit et de l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels on pourvoit grâce aux crédits parlementaires. La note 3 établit le rapprochement du coût d'exploitation net, des crédits approuvés et des liquidités nettes fournies par le gouvernement d'une part, et des crédits utilisés d'autre part.

b) Montant à recevoir du Trésor

Le fonctionnement de la CCSN est financé par le Trésor, lequel est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds de la CCSN sont versées au Trésor et tous ses décaissements sont prélevés du Trésor. Le montant à recevoir du Trésor représente la somme d'argent que la CCSN a le droit de retirer du Trésor, sans avoir besoin de crédits supplémentaires, pour s'acquitter de ses obligations.

c) Produits

Les droits de permis sont inscrits comme produits selon une méthode de répartition linéaire pour la durée du permis (de trois mois à un an en général). Tous les autres produits sont constatés au cours de l'exercice où l'opération ou l'activité donne lieu au produit. Les droits de permis reçus pour des périodes d'autorisation des exercices futurs sont inscrits aux produits reportés. Les produits découlant des droits de permis, des projets de contrat et d'autres sources sont versés au Trésor, et la CCSN ne peut s'en servir. Une autorisation législative permet de réaffecter les produits tirés de l'aliénation des biens excédentaires.

d) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives et sont établies en fonction des taux de rémunération en fin d'exercice. Le passif au titre des indemnités de vacances à la cessation d'emploi est une obligation de la CCSN qui est normalement financée par crédit au moment du versement des indemnités.

e) Régime de retraite

Les employés admissibles de la CCSN participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCSN contribuent aux coûts du régime. Les contributions de la CCSN sont passées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCSN au titre du régime. En vertu des dispositions législatives actuelles, la CCSN n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler le déficit actuariel du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

f) Indemnités de cessation d'emploi

Le passif de la CCSN pour les indemnités de cessation d'emploi est calculé selon les données provenant de l'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement dans son ensemble en matière d'indemnités de cessation d'emploi. Le passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est une obligation de la CCSN qui est normalement financée par crédit au moment du versement des indemnités.

g) Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement

Les services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement sont comptabilisés par la CCSN à leur juste valeur estimative en tant que charges d'exploitation. Ces services comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la quote-part au titre des cotisations de l'employeur pour les régimes d'assurance des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les salaires et autres frais légaux connexes pour les services fournis par Justice Canada, les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ainsi que les prestations d'accident du travail versées par Développement des ressources humaines Canada. Un montant correspondant est crédité directement au déficit.

h) Subventions et contributions

Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où le droit du bénéficiaire a été établi, tandis que les contributions sont constatées au cours de l'exercice où les conditions de paiement sont remplies.

i) Immobilisations

Les immobilisations dont le coût d'acquisition est de 10 000 $ ou plus sont inscrites à leur coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement commence le premier jour du mois suivant le mois d'acquisition et est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire suivante sur la durée de vie utile :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Logiciels et matériel informatique	2 à 5 ans
Véhicules motorisés	4 ans
Mobilier et matériel	5 à 20 ans

j) Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

La CCSN administre le compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement fédéral. Elle reçoit les primes d'assurance supplémentaires payées par les exploitants des installations nucléaires, qui sont créditées au Compte de réassurance de responsabilité nucléaire du Trésor. La CCSN n'inclut pas les activités financières connexes ou les éventualités dans ses états financiers, parce qu'elle n'est pas assujettie aux risques et

récompenses de propriété ni à l'obligation d'en rendre compte. Cependant, des renseignements sur ce compte sont mentionnés à la note 13 des présents états financiers.

k) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Pour les préparer sur une comptabilité d'exercice, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, des produits, des charges et des éventualités pendant l'exercice visé par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Les postes les plus importants ou des estimations sont utilisées comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'amortissement des immobilisations.

3. Crédits parlementaires

La CCSN reçoit son financement sous la forme de crédits parlementaires qui sont essentiellement fondés sur les besoins de trésorerie. Les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état du déficit au cours d'un exercice peuvent être financés par crédits parlementaires dans des exercices antérieurs ou ultérieurs. Par conséquent, les résultats d'exploitation annuels de la CCSN calculés selon les principes de financement du gouvernement sont différents des résultats établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces écarts font l'objet des rapprochements ci-dessous.

a) Rapprochement du- coût d'exploitation net et du total des crédits parlementaires utilisés

	2004	2003
Coût d'exploitation net	34 324 650 $	31 860 344 $
Postes qui ne modifient pas le crédit :		
Amortissement d'immobilisations	(408 792)	(352 829)
Somme accumulée pour indemnités de vacances	(333 069)	(225 466)
Services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes du gouvernement	(7 783 155)	(6 959 820)
Produits (non disponibles)	42 149 323	38 358 275
Variation des indemnités de cessation d'emploi	(807 610)	524 348
Autres charges	(394 164)	19 276
	32 422 533	31 363 784
Postes qui modifient le crédit :		
Achats d'immobilisations	571 212	416 009
Charges payées d'avance (sauf les avances à justifier)	262 707	161 397
	833 919	577 406
Total des crédits parlementaires utilisés	67 581 102 $	63 801 534 $

b) Rapprochement des crédits parlementaires approuvés et du total des crédits utilisés

	2004	2003
Crédits parlementaires approuvés :		
Crédit 20 – Dépenses de fonctionnement de la CCSN	53 241 000 $	52 580 000 $
Crédit supplémentaire 20a	6 743 500	4 977 837
Crédit supplémentaire 20b	2 553 472	--
Transfert du crédit 10 du Conseil du Trésor	120 000	180 000
Transfert du crédit 15 du Conseil du Trésor	940 000	1 013 000
	63 597 972	58 750 837
Moins : crédit non utilisé	3 026 176	1 869 551
	60 571 796	56 881 286
Prévues par la loi		
Dépense des produits provenant de l'aliénation de biens excédentaires	9 981	23 808
Cotisations au régime de retraite et à d'autres régimes d'avantages sociaux	6 999 325	6 896 440
Total des crédits parlementaires utilisés	67 581 102 $	63 801 534 $

c) Rapprochement des liquidités nettes fournies par le gouvernement et du total des crédits utilisés

	2004	2003
Liquidités nettes fournies par le gouvernement	29 233 200 $	34 121 974 $
Produits (non disponibles)	42 149 323	38 358 275
Variation nette du fonds de roulement hors caisse imputée aux crédits	(3 920 615)	(8 695 754)
Remboursement des charges des exercices antérieurs	119 194	17 039
Total des crédits parlementaires utilisés	67 581 102 $	63 801 534 $

4. Débiteurs

	2004	2003
Droits de permis	2 218 096 $	1 844 474 $
Projet de contrat	377 630	2 513
Autres	34 810	1 104 666
Débiteurs - montant brut	2 630 536	2 951 653
Provision pour créances douteuses	--	224 071
Débiteurs - montant net	2 630 536 $	2 727 582 $

La CCSN a supprimé des débiteurs une dette de 224 071 $ (2003 - aucune). Cette dette de 1994 a été déclarée irrécouvrable en 1995.

5. Immobilisations

Immobilisations	2004				2003
	Solde d'ouverture	Ajouts/ aliénations de l'exercice	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels et matériel informatique	848 212 $	(130 940) $	329 049 $	388 223 $	363 851 $
Véhicules motorisés	427 657	29 935	337 894	119 698	138 957
Mobilier et matériel	1 044 973	370 821	527 837	887 957	731 685
Total	2 320 842 $	269 816 $	1 194 780 $	1 395 878 $	1 234 493 $

Pour l'exercice, l'amortissement s'élève à 408 792 $ (2003 – 352 829 $) et est compris dans les autres dépenses sur l'état des résultats.

6. Produits reportés

Généralement, les droits de permis sont payés avant le début de la période d'autorisation. Comme les produits sont constatés pendant la période d'autorisation, les droits reçus pour les périodes d'autorisation des exercices futurs sont comptabilisés comme produits reportés.

	2004	2003
Solde d'ouverture	10 210 591 $	19 210 186 $
Moins : produits compris dans les droits de permis de l'exercice	(9 163 830)	(17 406 524)
Plus : droits reçus pendant l'exercice pour les périodes d'autorisation des exercices futurs	5 398 841	8 406 929
Solde de clôture	6 445 602 $	10 210 591 $

7. Résumé des charges et produits par catégorie de droits de recouvrement des coûts

	Produits	Permis exempts de droits (note 10)	Valeur totale des permis et autres produits en 2004	Valeur totale des permis et autres produits en 2003	Coût d'exploitation en 2004	Coût d'exploitation en 2003
Permis, homologations et conformité Droits des activités du plan de réglementation						
Centrale nucléaires	26 428 275 $	-- $	26 428 275 $	26 815 433 $	32 148 743 $	30 574 401 $
Réacteurs non producteurs de puissance	900 147	242 501	1 142 648	946 112	1 415 411	1 741 702
Établissement de recherche et d'essais nucléaires	1 580 560	--	1 580 560	1 496 932	1 937 790	2 468 127
Accélérateurs de particules	25 006	202 696	227 702	100 300	385 724	305 872
Usines de traitement de l'uranium	923 614	--	923 614	863 083	1 113 162	1 096 460
Installations de traitement de substances nucléaires	430 034	--	430 034	239 999	581 857	461 594
Usines d'eau lourde	133 426	--	133 426	247 677	112 698	52 777
Installations de stockage des déchets radioactifs	896 937	--	896 937	428 405	1 251 051	1 217 980
Installations de fusion	9 387	--	9 387	65 737	10 366	82 342
Mines et usines de concentration d'uranium	3 136 572	--	3 136 572	2 679 345	3 914 313	2 942 959
Permis pour déchets de substances nucléaires	187 098	240 567	427 665	430 138	489 984	458 923
Total des droits des activités du plan de réglementation	**34 651 056**	**685 764**	**35 336 820**	**34 313 161**	**43 361 099**	**41 403 137**
Droits calculés à l'aide de formules						
Substances nucléaires	2 767 263	3 157 244	5 924 507	4 447 108	7 321 967	7 539 156
Installations nucléaires de catégorie II	90 303	1 646 008	1 736 311	826 852	2 070 465	1 029 770
Services de dosimétrie	78 789	12 048	90 837	182 138	537 046	439 698
Total des droits calculés à l'aide de formules	**2 936 355**	**4 815 300**	**7 751 655**	**5 456 098**	**9 929 478**	**9 008 624**

Droits fixes						
Permis de transport et homologations d'emballage	291 585	3 048	294 633	213 534	692 018	806 597
Homologations d'appareils de rayonnement et équipement réglementé	92 108	76 208	168 316	31 470	167 756	761 024
Accréditations d'opérateurs d'appareils	39 100	--	39 100	--	138 198	90 015
Total des droits fixes	**422 793**	**79 256**	**502 049**	**245 004**	**997 972**	**1 657 636**

Total des activités liées aux permis aux homologations et à la conformité	**38 010 204**	**5 580 320**	**43 590 524**	**40 014 263**	**54 288 549**	**52 069 397**
Activités générales						
Projets de coopération	--	--	--	--	11 162 148	10 693 194
Relations avec les parties intéressées	--	--	--	--	6 051 862	5 135 254
Cadre de réglementation	--	--	--	--	894 826	1 293 012
Projets spéciaux autres produits et charges connexes	4 139 119	--	4 139 119	881 272	4 076 588	1 027 762
Total des activités générales	**4 139 119**	**--**	**4 139 119**	**881 272**	**22 185 424**	**18 149 222**
Total	**42 149 323 $**	**5 580 320 $**	**47 729 643 $**	**40 895 535 $**	**76 473 973 $**	**70 218 619 $**

8. Opérations entre entités apparentées

La CCSN est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle réalise des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Certaines de ces opérations sont réalisées selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les individus et entreprises, tandis que d'autres sont des services fournis sans frais à la CCSN. Toutes les opérations importantes entre entités apparentées sont divulguées ci-dessous.

Au cours de l'exercice, la CCSN a dépensé 17 025 131 $ (2003 – 16 106 893 $), ce qui comprend des services fournis sans frais de 7 783 155 $ (2003 – 6 959 820 $) qui sont décrits dans la note 9. La CCSN a constaté des produits de 7 508 925 $ (2003 – 3 394 994 $) qui comprennent des débiteurs de 745 842 $ (2003 – 344 353 $).

9. Services fournis sans frais

Au cours de l'exercice, la CCSN a obtenu des services sans frais des autres ministères et organismes du gouvernement. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur dans les états financiers comme suit :

	2004	2003
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	4 149 585 $	3 741 909 $
Cotisations au régime d'avantages sociaux fourni par le Secrétariat du Conseil du Trésor	3 232 418	2 870 657
Traitements et frais connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	207 996	223 000
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	106 221	56 000
Autres	86 935	68 254
	7 783 155 $	6 959 820 $

10. Permis délivrés sans frais par la CCSN

La CCSN délivre des permis sans frais aux établissements d'enseignement, aux institutions de recherche sans but lucratif qui appartiennent entièrement aux établissements d'enseignement, aux établissements de santé subventionnés par l'État, aux organismes d'intervention d'urgence sans but lucratif et aux ministères fédéraux. La valeur totale de ces permis s'est élevée à 5 580 320 $ (2003 – 2 537 260 $).

11. Engagements et éventualités

a) Engagements

Les engagements de la CCSN pour la location de matériel s'élèvent à 419 919 $ (2003 – 246 924 $) pour les prochains exercices.

b) Éventualités

La CCSN reçoit, dans le cours normal de ses activités, des réclamations. Les poursuites judiciaires engagées contre la CCSN dans le cadre de ces réclamations totalisent environ 55 250 000 $ (2003 – 55 250 000 $) et étaient toujours en instance le 31 mars 2004. Comme il est impossible à l'heure actuelle d'en déterminer l'issue finale, aucune provision n'a été comptabilisée pour ces éventualités. Le versement de tout montant qui serait accordé par suite d'un règlement serait passé en charge de l'exercice au cours duquel le litige est susceptible de se régler et peut être estimé raisonnablement.

12. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

La CCSN et ses employés admissibles cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La cotisation de la CCSN repose actuellement sur un multiple de la cotisation obligatoire des employés et pourrait changer avec le temps. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la CCSN au titre du régime et sont constatées dans l'exercice. La cotisation de la Commission s'élevait à 4 983 519 $ (2003 – 4 844 416 $).

b) Indemnités de cessation d'emploi

La CCSN offre des avantages postérieurs à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre d'un régime de cessation d'emploi. Ces régimes ne sont pas pré-capitalisés et, par conséquent, n'ont pas d'actifs.

	2004	2003
Indemnités de cessation d'emploi, au début de l'exercice	6 925 239 $	7 449 587 $
Charges de l'exercice	1 254 449	1 193 521
Indemnités payées pendant l'exercice	(446 839)	(1 717 869)
Indemnités de cessation d'emploi, à la fin de l'exercice	7 732 849 $	6 925 239 $

13. Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Conformément à la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, les exploitants d'installations nucléaires désignées doivent souscrire des montants d'assurance de base et/ou d'assurance supplémentaire de 75 millions de dollars par installation pour des responsabilités particulières. Le gouvernement fédéral a désigné la Nuclear Insurance Association of Canada

(NIAC) comme le seul fournisseur d'assurance de responsabilité civile et d'assurance des biens de l'industrie nucléaire du Canada. La NIAC fournit de l'assurance à ces exploitants selon les termes d'une police standard.

Cette police compte deux types de couvertures : la couverture A et la couverture B. La couverture A inclut seulement les risques acceptés par l'assureur, soit les blessures corporelles et les dégâts matériels. La couverture B comprend les blessures non corporelles, notamment les blessures psychologiques, les dommages causés par des émissions normales et les dommages causés par des actes de terrorisme. À compter de 2003, le gouvernement fédéral a convenu de fournir une couverture pour les dommages causés par les actes de terrorisme qui étaient couverts auparavant par la couverture A.

La NIAC reçoit les primes des exploitants pour les deux couvertures, mais les primes pour les risques de la couverture B sont remises au gouvernement fédéral, qui réassure ces risques en vertu de l'entente de réassurance qu'il a conclue avec la NIAC. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement paie également l'écart (assurance supplémentaire) entre le montant d'assurance de base établi par la CCSN et les 75 millions de dollars de l'assurance responsabilité imposée par la *Loi sur la responsabilité nucléaire*. Le 31 mars 2004 la couverture de l'assurance supplémentaire atteignait 584 500 000 $ (2003 – 584 500 000 $).

Toutes les primes d'assurance supplémentaire payées par les exploitants d'installations nucléaires sont créditées au Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire du Trésor. Les primes reçues pour la couverture des dommages causés par des actes de terrorisme s'élèvent à 134 055 $ (2003 – aucun). Les réclamations sur le régime d'assurance supplémentaire sont prélevées du Trésor et imputées au compte. Il n'y a pas eu de réclamation ni de paiement depuis la création du compte.

Tel que l'explique la note 2 j), la CCSN administre le compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement du Canada au moyen d'un compte spécial consolidé dans les Comptes publics du Canada. Au cours de l'exercice, les activités suivantes ont été enregistrées dans le compte:

	2004	2003
Solde d'ouverture	554 921 $	553 421 $
Recettes déposées	135 555	1 500
Solde de clôture	690 476 $	554 921 $

14. Données correspondantes

Certaines données correspondantes ont été réagencées par souci de conformité à la présentation adoptée aux fins du présent exercice.